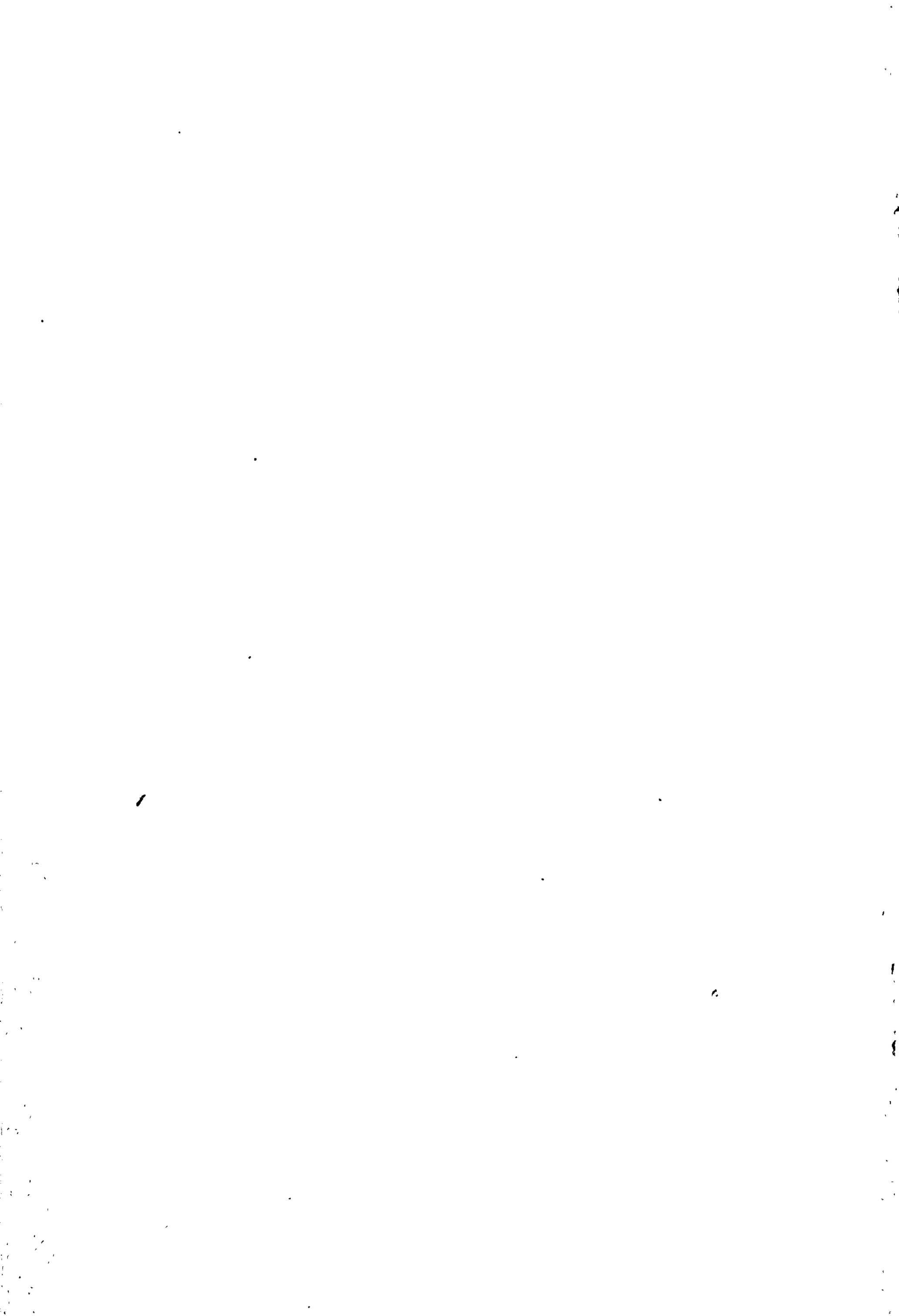


Separatum

Historica XV

ACADEMIA

Praha 1967



Le mouvement conciliaire, Louis XI et Georges de Poděbrady

(en particulier dans la période 1466 — 1468)

Josef Macek

Le XV^e siècle peut être appelé siècle du mouvement conciliaire¹, car c'est l'époque où l'idée du concile battit son plein non seulement dans la pensée théorique mais aussi dans l'évolution politique de l'Eglise.

¹ La présente étude est fondée sur l'article publié dans *Československý časopis historický* XV/4, 1967 p. 497 — 534. Je veux remercier l'Ecole pratique des hautes études à Paris et avant tout le Professeur F. Braudel de l'aide aimable qui m'a permis de faire un séjour d'études en France. Je dois également de chaleureux remerciements au Professeur R. Mandrou pour l'aide dévouée qu'il a bien voulu me prêter lors de mes recherches à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Nationales à Paris. A part les travaux plus anciens d'A. VALOIS, *La France et le Grand Schisme de l'Occident I—IV*, Paris 1886—1902), de HALLER, *Papstum und Kirchenreform* (Berlin 1903), des études de K. HIRSCH, *Die Ausbildung der Konziliaren Theorie im XIV. Jht.* (Wien 1903) et de F. BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil im Grossen abendländischen Schisma* (Paderborn 1904), ce sont V. MARTIN, *Comment s'est formée la doctrine de la supériorité du concile sur le pape* (*Revue des sciences religieuses* XVII, 1937, pp. 121—143 et J. LECLERQ, *Jean de Paris et l'écclésiologie du XIII^e siècle* (Paris 1942) qui ont écrit sur le mouvement conciliaire. Le plus récemment, la problématique et la littérature ont été traitées sous l'optique catholique militante par H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient* Bd. I, 2. Aufl., Freiburg i. B. 1951, p. 24 et suiv. et encore par E. DELARUELLE, E. R. LABANDE P. OURLIAC, *L'Eglise au temps du grand schisme et de la crise conciliaire*, *Histoire de l'Eglise* 14, Blond et Gay, Paris 1962, ainsi que dans les études de BRIAN TIERNEY, *Foundations of the conciliar theory. The Contribution of the Medieval Canonists from Gratian to the Great Schisme*, Cambridge 1955 et *Pope and Council: some new decretist*. Le texte est contenu dans *Medieval Studies* XIX, 1957, 210. Pour le mouvement conciliaire dans l'historiographie tchèque voir le mieux J. ŠUSTA, *Dějiny lidstva V* [L'histoire de l'humanité V], Praha 1938, pp. 3—11. Le caractère moderne de la théorie conciliaire a été apprécié le plus récemment par F. OAKLEY, *The Political Thought of Pierre d'Ailly. The voluntarist tradition*, Yale University Press 1964, pp. 211—213. Naturellement, on n'y trouve aucune mention de la Bohême. Oakley penche pour l'appréciation de HAROLD J. LASKIN, *Political Theory in the Middle Ages* (Cambridge Medieval History VIII, Cambridge 1964, 638), en particulier pour sa thèse qu'une voie directe va de Constance à la révolution anglaise. Il me semble toutefois que par là l'importance du mouvement conciliaire pour la politique moderne est surestimée. Par contre, une appréciation positive des idées conciliaires fait défaut dans le livre de G. L. SEIDLER, *Politické myšlení starověku a středověku* [La pensée politique de l'antiquité et du moyen âge], Praha 1965, et dans *L'histoire du monde III* soviétique, Praha 1960. Similairement, le mouvement conciliaire n'est pas suffisamment apprécié dans le livre de valeur de J. TOUCHARD, *Histoire des idées politiques* (Collection Thémis, Paris 1963, pp. 210—213).

Le fond même du christianisme tel qu'il est représenté dans les évangiles et les épîtres apostoliques révèle les traits nettement monarchiques.² Les papes-monarques du XIII^e siècle, qui se déclaraient vrais représentants du Christ sur la terre, firent de la papauté la fonction du pouvoir exécutif de la volonté divine à laquelle chaque croyant dut se soumettre. Le pape Boniface VIII qui dans sa bulle „Unam sanctam“ avait formulé orgueilleusement ses prétentions à la théocratie universelle, exprima aussi clairement la primauté de l'autorité pontificale sur le concile: „Et hoc Romana sedes mater est fidei, sola auctoritatem ab ipsis exceptam prestat conciliis“.³

L'élévation de la primauté pontificale à l'égard de l'Eglise et du concile était étroitement liée à la transformation du pape en souverain féodal qui exerçait une maîtrise sur l'Etat pontifical et édifiait une organisation financière qui s'assujettissait peu à peu le monde chrétien entier. Ce fut en particulier l'époque avignonnaise qui mena à l'accroissement de l'autorité du souverain pontife au XIV^e siècle.⁴ Le pape s'appropriait le droit de s'ingérer dans l'autorité des archevêques, évêques et abbés, disposait des bénéfices devenus vacants et levait une quantité infinie de taxes et d'impôts sur les prélats. Les chapitres et les synodes épiscopaux sentaient leur autorité diminuer et se voyaient devenir simples marionnettes manipulées par le pape et sa cour.

Déjà au moyen âge on entendit plusieurs fois s'élever les voix demandant la convocation du concile, et le pape le convoqua, en effet, à plusieurs reprises. Il considérait toutefois le concile comme son corps consultatif où il jouait toujours le rôle de chef et de principal organisateur. Ce fut aussi Pierre Du Bois qui, à l'orée du XIV^e siècle, voyait ainsi le rôle du concile et considérait comme juste la primauté pontificale lors de la convocation et au cours du concile.⁵ Le „Princeps“ de l'Eglise devait être aussi l'auteur d'une profonde réforme de l'Eglise.

Marsile de Padoue,⁶ par contre, conçut la tâche du concile d'une façon tout à fait différente. Dans son „Defensor pacis“⁷ il généralisa les expériences ac-

² Je m'en tiens ici à l'exposé de P. DE VOOGHT, *Hussiana* (Louvain 1960, pp. 186—208) où le développement du mouvement conciliaire est aussi donné en forme abrégée.

³ G. DIGARD, M. FAUCUN, A. THOMAS, R. FAWTIER, *Les registres de Boniface VIII*, Paris 1884—1935, II. n. 2660, col. 176 et suiv.

⁴ Cf. p. ex. l'oeuvre classique de G. MOLLAT, *The Popes at Avignon 1305—1378*. (New York, Harper Torchbooks 1965, p. 319 et suiv. sur le système fiscal et tout le II^e chapitre du troisième livre sur la centralisation de l'Eglise à l'époque de la papauté avignonnaise, pp. 335—342).

⁵ MARIO DELLE PIANE, *Vecchio e nuovo nelle idee politiche di Pietro Dubois*, Firenze 1959, p. 70; on y trouve également la littérature ultérieure sur Du Bois.

⁶ P. DE VOOGHT, *Hussiana*, p. 189, met la nouvelle période dans le développement du mouvement conciliaire en rapport avec Marsile de Padoue.

⁷ MARSILIUS VON PADUA, *Der Verteidiger des Friedens* (Defensor Pacis), Berlin 1958, I—II, cf. p. ex. II, p. 696 et suiv. p. 700 („solius generalis concilii auctoritate non autem alterius particularis collegii vel persone singularis alicuius immutari posse,

quises par les républiques urbaines italiennes et se fit héraut du démocratisme des *popolani*.⁸ Ces principes retentirent également dans ses considérations sur l'Eglise. Il critiquait sévèrement l'Eglise et considérait la papauté comme une des principales causes de la chute de la chrétienté. D'après lui, la papauté s'était transformée en une tyrannie usurpatrice et avide qui faisait souffrir le monde chrétien. Voilà pourquoi il fallait en finir avec cet état de choses, pourquoi il fallait réorganiser l'Eglise en vue d'en faire une monarchie constitutionnelle élective⁹, perfectionner l'élection du pape et l'engager à suivre les principales lignes qui seraient fixées par un concile général. Le pape ne devait donc pas être maître irrévocable et supérieur à tous, mais devait se soumettre au concile. Sur le plan politique, ces conceptions de Marsile de Padoue faisaient suite aux démêlés des empereurs avec les papes au XIII^e siècle (p. ex. déjà en 1239 Frédéric II menaçait le pape du concile¹⁰), du roi Philippe le Bel (le concile général devait être un tribunal pour Boniface VIII) et en particulier de Louis de Bavière.

Le schisme précipita l'évolution de la théorie conciliaire. Il apparut alors nettement à quelle fin funeste menait la puissance pontificale illimitée, combien néfaste était le règne absolu du pape pour l'Eglise même. Se firent jour les premières considérations sur la nécessité d'un concile général existant aux côtés du pape et même contre lui. On considère comme premier écrit de ce type „*Epistola Pacis*“ dû au vice-chancelier de l'Université de Paris, Heinrich von Langenstein en 1380.¹¹ De la même époque date aussi le traité sur la convocation du concile général dont l'auteur est Konrad von Gelnhausen, professeur à l'Université de Paris. Ainsi Paris est devenu centre où se développait la théorie conciliaire reposant sur l'héritage des décrétalistes et canonistes du moyen âge,¹² mais surtout sur l'œuvre de Marsile de Padoue, Guillaume d'Occam, Jean de Paris et Guglielmo Durand Cadet. D'autres érudits parisiens, tels que le

augeri, minui vel suspendi aut totaliter revocari“), p. 736, sur l'infailibilité du concil et sur le Saint Esprit comme origine à la page 704 etc. (cf. les entêtes „papa“ et „concilium“ dans l'index).

⁸ C'est J. KUDRNA, *Stát a společnost na úsvitě italské renesance* [L'Etat et la société à l'aube de la Renaissance italienne], Praha 1964, p. 126 et suiv. qui a signalé ces connexités.

⁹ De cette façon, les idées de Marsile ont été interprétées par P. DE VOOGHT, *Hussiana*, p. 190.

¹⁰ HEINZ ANGERMEIER, *Das Reich und der Konziliarismus*, *Historische Zeitschrift* 192, 3, 1961, p. 530.

¹¹ Cf. déjà A. KNEEB, *Die Entstehung der konziliaren Theorie. Zur Geschichte des Schismas und kirchen-politischen Schriften Konrad von Gelnhausen (+1384) und Heinrich von Langenstein (+1397)*, (*Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, I. Supplementheft, Roma 1893, pp. 76—77).

¹² Leur rôle a été peut-être trop souligné par BRIAN TIERNEY, *Foundations of the Conciliar Theory*, Cambridge Univ. Press 1955, p. 23 et suiv.

chancelier de l'Université Pierre d'Ailly¹³ et son successeur Jean Gerson, connus tous les deux comme principaux représentants du concile de Constance, contribuèrent plus tard sensiblement à l'approfondissement et à l'exercice de la théorie conciliaire. Fr. Zabarella¹⁴ se distingua parmi les partisans italiens de l'idée conciliaire et Dietrich von Niem¹⁵ parmi les partisans allemands.

A la fin du XIV^e et à l'orée du XV^e siècle, Prague commença à se rapprocher de Paris quant au traitement de la théorie conciliaire. Dans le développement de ces idées, l'école réformatrice tchèque eut le mérite d'avoir édifié une nouvelle théorie ecclésiastique.¹⁶ La conception de l'Eglise chez Mathieu de Janov et Jean Hus prévoyait tout naturellement sans que l'idée du concile fût directement prononcée, l'importance accrue de la chrétienté générale. Ce fut en particulier Jean Hus qui, s'en tenant fidèlement au biblicisme et à la doctrine de Wycliffe, parvint à la conclusion que le pape ne peut pas être infallible et que la vraie tête de l'Eglise, du corps mystique, de la communauté des prédestinés, est le Christ qui est plus que l'homme-pape, surtout si cette tête de l'Eglise est moralement déchue et pécheresse.¹⁷ Il va sans dire qu'au cours de la lutte contre les prélats, l'aversion de Hus pour le pape s'accrut et qu'il s'éveilla en lui une confiance dans l'assemblée de la communauté ecclésiastique, dans le concile. C'est encore une raison pourquoi Hus n'hésita pas à paraître devant le concile de Constance. Il espérait, en effet, que sur ce terrain où devait prendre source une réforme de l'Eglise, il défendrait sa doctrine avec succès.¹⁸

Par le concile de Constance¹⁹ et déjà auparavant par celui de Pise, s'ouvre la période qui marque l'apogée du mouvement conciliaire du moyen âge. Les prélats et les laïques se réunissent au concile, se divisent en nations conciliaires,²⁰ détrônent le pape, s'ingèrent profondément dans les droits du pape et dans le système fiscal de la curie, agissent sans égard aux interdits pontificaux, cher-

¹³ Sur les idées conciliaires de Pierre d'Ailly et sur l'importance de l'Université de Paris pour le développement de ces idées voir le plus récemment F. OAKLEY, l. c.

¹⁴ Voir BRIAN TIERNEY, *Foundations...*, p. 220—237.

¹⁵ H. HEIMPLE, *Dietrich von Niem*, Münster 1932.

¹⁶ L'importance de Prague dans la doctrine européenne sur l'Eglise a été appréciée par P. DE VOOHT, *Hussiana*, p. 9 et ailleurs.

¹⁷ C'est le principal contenu de l'écrit de Hus *De ecclesia* datant de 1413 (*Magistri Johannis Hus Tractatus de Ecclesia*, ed. S. H. THOMSON, Cambridge Mass., 1956), et le plus récemment et mieux de Mistr Jan Hus, *O církví* [De l'Eglise], Praha 1965, éd. par F. M. DOBIÁŠ et A. MOLNÁR. Pour les idées de Hus sur l'Eglise et la société voir J. MACEK, *Jean Hus et son époque*, *Historica XIII*, Praha 1966 p. 51—80.

¹⁸ Je complète par ces mobiles la motivation du départ de Hus pour Constance donnée dans J. MACEK, *Jan Hus* [Jean Hus], Praha 1963, p. 111.

¹⁹ Un aperçu de la littérature ayant trait au concile de Constance a été donné par E. DELARUELLE, E. R. LABANDE, P. OURLIAC, l. c, p. 167 et suiv. Quant au caractère „moderne“ du concile de Constance cf. aussi *Cambridge Medieval History VIII*, 638.

²⁰ Cf. p. ex. H. FINKE, *Die Nation in den spätmittelalterlichen allgemeinen Konzilien*, *Historisches Jahrbuch* 57, 1937, pp. 323—338.

chent à faire vaincre les ensembles nationaux particuliers et imposent les revendications des Etats nationaux en processus de constitution. Tous ces traits du mouvement conciliaire étaient orientés vers l'avenir, marquaient la tentative d'adapter l'Eglise à la nouvelle situation, à l'âge des Etats nationaux naissants, à l'époque de la Renaissance.

Il convient de rappeler le décret du concile de Constance „Frequens“²¹ qui invitait l'Eglise à convoquer le prochain concile dans cinq ans, un autre dans sept ans et ensuite régulièrement tous les dix ans. Par ce décret, le concile de Constance interdisait au pape de dissoudre le concile et de changer le lieu de sa réunion. D'autres décrets faisaient suite à „Frequens“, préparaient la voie aux concordats de l'Eglise avec différentes nations et apportaient des avantages considérables aux Etats nationaux. La brèche faite dans l'universalisme curial allait de pair avec la tendance de réduire les droits du pape quant aux bénéfices vacants et avec celle de restreindre les revenus curiaux. Bien qu'on ne puisse pas surestimer l'importance du décret „Frequens“, la valeur des conclusions auxquelles aboutit le concile de Constance à cet égard était incontestable. Elles détruisaient l'édifice délabré de l'universalisme ecclésiastique pontifical et fournissaient de nouvelles inspirations et possibilités pour le développement des Etats nationaux.

Après l'intermède de Sienne,²² le mouvement conciliaire culmina au concile de Bâle.²³ A Bâle — encore avec l'appui de l'empereur Sigismond et de nombreux souverains — la conception conciliaire de l'Eglise vit son apogée et aboutit à un conflit direct avec le pape. Eugène IV menait une lutte acharnée contre le concile de Bâle et „les pères du concile“ élirent contre le pape romain l'antipape Félix V.²⁴ Le schisme menaça de tourner à la décomposition totale de l'hierarchie ecclésiastique. Le concile de Bâle vit aussi mûrir les nouvelles théories conci-

²¹ Il a été édité par MANSI, *Conciliorum collectio amplissima XXVII*, 1159. P. E. SIGMUND, *Nicholas of Cusa and Medieval political Thought*, Harvard Univ. Press 1963, p. 17, rappelle que certains historiens appellent le décret „Frequens“ document officiel le plus révolutionnaire de l'histoire universelle, ce qui est exagéré.

²² Pour l'aperçu de la littérature cf. *Histoire de l'Eglise 14* citée, 1962, p. 222.

²³ Cf. *Histoire de l'Eglise 14*, 1962, pp. 227—228, où l'on trouve aussi un choix de la littérature.

²⁴ Et Aeneas Sylvius, plus tard pape Pie II, non seulement l'approuva, mais en donna aussi une argumentation théorique dans l'écrit *De gestis Basiliensis concilii* (B. WIDMER, *Enea Silvio Piccolomini, Papst Pius II.*, Basel-Stuttgart 1960), p. 37. Pour l'idée conciliaire dans la pensée politique d'Aeneas voir F. BATAGLIA, *Enea Silvio Piccolomini et Francesco Patrizi, due politici senesi del Quattrocento* Firenze 1936, p. 9 et suiv.

²⁵ Sur celles-ci voir le plus récemment P. E. SIGMUND, *Nicholas of Cusa and Medieval political Thought*. En même temps, en traite aussi MORIMICHI WATANABE, *The Political Ideas of Nicolas of Cusa*, Genève 1963. Je partage l'opinion de T. K. RABBE exprimée dans *Renaissance News XVIII*, 4, 1965, pp. 302—304, que l'ouvrage de Sigmund est plus réussi.

liaires de Nicolas de Cusa,²⁵ d'Aeneas Sylvius Piccolomini,²⁶ de Jean de Ségovie,²⁷ de Thomas Ebendorffer²⁸ et d'autres érudits ecclésiastiques.

Eugène IV se révéla toutefois un politique excellent. Non seulement il opposait obstinément sa conception de la primauté pontificale à l'idée conciliaire, mais il traitait aussi et arrangeait des compromis.²⁹ A force de concessions (le concordat de Vienne en 1448)³⁰ il gagna Albert II, successeur de l'empereur Sigismond, et Frédéric III qui voyaient dans le concile la possibilité d'exercer l'universalisme impérial.³¹ Il comblait aussi les chefs du concile de cadeaux, de prébendes et de concessions. Pour le principe monarchique de l'Eglise il gagna encore Nicolas de Cusa,³² Aeneas Sylvius Piccolomini et avec eux d'autres représentants du mouvement conciliaire. Dans les années quarante du XV^e siècle, il se produisit ainsi un revirement important. La théorie de la primauté pontificale sur le concile³³ reparut nettement au premier plan et les anciens partisans du concile se transformèrent en adhérents passionnés de la curie. Pierre de Versailles exprima à ce moment-là l'opinion générale de nombreux prélats par la sentence suivante: „Regimen Ecclesiae a Christo fuit ordinatum monarchicum”.³⁴

²⁶ Voir le plus récemment B. WIDMER, *Enea Silvio Piccolomini*, l. c., p. 36 et suiv.

²⁷ UTA FROMHERZ, *Johannes von Segovia als Geschichtsschreiber des Konzils von Basel*, Basel, Stuttgart 1960, pp. 132—145.

²⁸ M. JAROSCHKA, *Thomas Ebendorfer als Theoretiker des Konziliarismus*, MIÖG 1963, p. 87—98.

²⁹ Cf. L. PASTOR, *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance bis zur Wahl Pius II.*, Bd. I., Freiburg i. B. 1886, p. 263, où l'on trouve l'appréciation générale.

³⁰ Eugène IV renonça p. ex. au droit de décider dans les affaires de l'Université viennoise et, en revanche, Frédéric III se détourna du mouvement conciliaire. (PAUL NIBLEIN, *Die österreichischen Landesfürsten und die Wiener Universität im Mittelalter*, MIÖG LXXII, 1964, p. 382—408).

³¹ Cela signifie qu'ils voulaient remplacer l'universalisme du pape par celui de l'empereur (H. ANGERMELER dans HZ 192, 3, 1961, p. 552 et suiv.)

³² P. E. SIGMUND, *Nicholas of Cusa*, l. c., p. 218—244.

³³ P. ex. les Ecrits de Juan Torquemada (ST. LEDERER, *Der spanische Kardinal Johann von Torquemada*, Freiburg i. B. 1879, p. 199). Les idées similaires à celles de Torquemada ont été exprimées aussi par Jean Capistran (*Histoire de l'Eglise* 14, 1962, p. 287). Juan de Palomar et G. Cesarini abandonnèrent à leur tour les idées conciliaires et, entre 1440—1442, Sanchez de Arevalo a déposé une apologie du pape dans le traité „De remediis schismatis”. (RICHARD H. TRAME, *Rodrigo Sanchez de Arevalo (1404—1470) Spanish diplomat and champion of the Papacy*, Washington 1958). L'apologie du pape est également contenue dans le commentaire de Sanchez à la bulle de Paul II de la fin de l'année 1466 (Venezia, Marciana, ms. No. 1957, fol. 114). Les querelles culminèrent au concile de Florence. Cf. p. ex. les thèses de Torquemada et de Fantin Vallarossa (*Concilium Florentium ser. B.*, vol. II, fasc. I, Roma 1942, pp. 96—114, fasc. 2, Roma 1944, p. 76 et suiv.).

³⁴ A. COVILLE, *Pierre de Versailles (1380—1446)* dans la Bibliothèque d'Ecole des Chartes, t. XCIII, 1932, p. 208 et suiv.

La victoire d'Eugène IV sur le concile mena à un nouveau raffermissement de la puissance pontificale. Nicolas V et Calixte III poursuivirent la voie prise et, après le congrès tenu par les souverains et princes ecclésiastiques en 1460, Pie II se proposa de mettre fin à la lutte traînante contre le mouvement conciliaire. L'ancien représentant du mouvement conciliaire édita à Mantoue la bulle „Execrabilis et pristinis temporibus“ qui marque la consolidation de la position monarchique de pape.³⁵ Pie II défendit d'en appeler au concile général. Sous Calixte III p. ex., le clergé français de l'archevêché de Rouen avait interjeté appel au concile général³⁶ d'une sentence du pape. De tels appels de même que des appels similaires compromettaient l'autorité pontificale. La bulle „Execrabilis“ défendait sous peine de l'interdit d'avoir recours à la menace du concile général et annulait tous les appels précédents. Après les interdictions faites sous Martin V, la bulle „Execrabilis“ asséna le coup le plus dur au mouvement conciliaire.

Les interdictions ne pouvaient pourtant pas étouffer les tentatives de convoquer un concile général. Elles se manifestaient avant tout en France où le mouvement conciliaire était lié à la vieille tradition du gallicanisme.³⁷ Au synode national du clergé français, on décida déjà en 1406 que toutes les redevances payées au Saint-Siège, annates, services et dîmes, étaient supprimées et que le pape ne devait pas disposer des bénéfices en France.³⁸ En 1407 le roi de France institua par trois ordonnances les libertés gallicaines loi d'Etat et se défendit contre le souverain pontife par l'appel au concile général. En 1438³⁹ le clergé français se réunit à Bourges et adopta la Pragmatique Sanction qui accorda le droit au roi de France de contrôler l'Eglise française et de disposer des bénéfices. Naturellement, la tension entre le pape et le roi de France qui pouvait se servir toujours de la menace du concile général, se prolongeait ainsi. Dans ce sens, l'ambassade de Charles VII traita à Rome et Pierre de Versailles, évêque de Meaux,⁴⁰ défendit les droits du concile général contre les adhérents de

³⁵ L. PASTOR, *Geschichte der Päpste II*, 1889, p. 70. Se basant sur la littérature spéciale, H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient I*, pp. 52 et 485, rectifie Pastor et situe l'origine de la bulle à l'époque après la fin du concile.

³⁶ L. PASTOR, l. c., p. 70. Sur les appels interjetés au concile voir aussi H. JEDIN, l. c., p. 52 et p. 485 où l'on parle p. ex. de l'appel fait au concile par les franciscains contre Calixte III.

³⁷ Sur les origines du gallicanisme et sur son importance dans l'histoire de l'Eglise en France voir *Histoire de l'Eglise 14*, 1962, p. 329 et suiv. — d'autre part, p. ex. même les Etats autrichiens menaçaient en 1452 le pape du concile et de l'alliance avec la France (cf. R. URBÁNEK, *České dějiny III/2*, [L'histoire tchèque III/2], pp. 646—647.

³⁸ *Histoire de l'Eglise 14*, 1962, p. 337.

³⁹ L. c., p. 359.

⁴⁰ En parlant du pape, Pierre de Versailles reconnaît, certes, que „tuum principatum monarchicum esse a deo“, mais demande qu'un concile général soit convoqué en France (A. COVILLE, *Pierre de Versailles*, l. c., p. 256). La délégation française donna alors quinze raisons contre Cesarini et Torquemada à l'appui de la convocation du concile.

la curie. Gérard Machet considère à son tour la convocation du concile général comme urgente.⁴¹

Le roi Louis XI,⁴² politique fin, capable et habile,⁴³ qui cherchait à soutenir les villes et le commerce⁴⁴ tout en défendant avec jalousie sa dignité monarchique et son autorité royale,⁴⁵ abrogea au début de son règne la Pragmatique Sanction dans l'espoir de gagner ainsi la faveur du pape.⁴⁶ Les États français,

⁴¹ C'est manifeste dans la correspondance entre Pierre de Versailles et Gérard Machet (l. c., p. 263).

⁴² Les paroles de MICHELET (*Histoire de France V*, 341) exprimant le regret que Louis XI n'ait pas trouvé son historiographe, restent en général en vigueur. Après la monographie de M. LEGEAY, *Histoire de Louis XI, son siècle, I*, Paris 1874, déjà vieillie, celle de PIERRE CHAMPION, *Louis XI, I—II*, Paris 1927, ne marque aucun progrès sensible. L'édition la plus récente du livre d'AUGUSTE BAILLY, *Louis XI*, Paris 1960, est plutôt une narration populaire. Le plus important à ce sujet est l'ouvrage de R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, Rennes 1940.

⁴³ L'appréciation en général négative (à partir de Montesquieu et Michelet; cf. aussi la Nouvelle biographie générale XXXI, Paris 1862, p. 786 et E. LAVISSE, *Histoire de France IV/2*, Paris 1911, p. 321) change progressivement, les historiens trouvent des traits positifs au gouvernement de Louis (p. ex. GANDILHON, l. c., pp. 406—407) et à sa personne; — on va même jusqu'à moderniser unilatéralement Louis XI et à surestimer son importance (A. BAILLY, l. c., p. 336).

⁴⁴ En particulier R. GANDILHON, l. c., pp. 89, 92, 112 (le roi les élevait au rang de la noblesse!), pp. 118—119 (les gentilshommes-commerçants ne perdent pas leur dignité de nobles), p. 265 et suiv. (le souci du commerce, du transport etc.).

⁴⁵ Il serait faux de voir dans le soutien donné par le roi au commerce et aux villes les traits d'une politique populaire. Pour le roi il ne s'agissait que de commander les villes (GANDILHON, l. c., p. 103). Louis XI ne désirait pas que les bourgeois parlassent de la politique royale et qu'ils s'exprimassent à son sujet. Il protégeait également les privilèges des nobles quant à la chasse (il défendit par quelques mandats aux gens d'extraction commune de chasser — GANDILHON, l. c., p. 147—148). Le chroniqueur G. CHASTELLAIN, *Oeuvres* (publiées par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles 1866, t. IV., pp. 271—272) loue le roi, parce qu'il avait autorisé les gentilshommes à se vouer au commerce, tout en leur laissant leur nobilité et l'appartenance à l'état de noblesse (CHAMPION, l. c., II, p. 31, interprète faussement cet endroit en prétendant que le roi ait élevé au rang de noblesse les personnes qui pratiquaient le commerce!). „Le roi des commerçants“ (c'est ainsi que l'appelle R. GANDILHON, l. c., p. 95), était toutefois entouré de gentilshommes, seigneurs et chevaliers influents (l. c., p. 94). En aucun cas on ne peut se mettre d'accord avec l'assertion d'A. BAILLY (l. c., p. 336) d'après laquelle l'Etat de Louis XI était déjà un Etat moderne. Le caractère de transition qu'ont le XIV^e et le XV^e siècle dans l'histoire de l'Etat français a été très bien montré par B. GUÉNÉE, *L'histoire de l'Etat en France à la fin du Moyen Age vue par les historiens français depuis cent ans*, *Revue Historique* 1964, No. 472, pp. 331—360, où l'on trouve aussi un choix critique de la littérature ultérieure. Il faudrait peut-être s'exprimer critique-ment aussi sur le livre de G. PAGÉS, *La Monarchie d'ancien régime en France*, Paris 1928, qui n'allie le pouvoir royal à la bourgeoisie qu'à partir du XVI^e siècle.

⁴⁶ La politique de Louis envers l'Eglise a été jusqu'à présent le mieux traitée par J. COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège (1461—1483)*, Paris 1903. Sur les mobiles qui

par contre, défendaient d'abord en 1461 la Pragmatique Sanction, démontrant que des dommages financiers résulteraient de son abrogation pour la France.⁴⁷ Il s'agissait ici d'un conflit plus ancien entre le roi et les États qui n'hésitèrent même pas à prendre les armes et à défendre leurs libertés contre la puissance royale centrale par le soulèvement du soi-disant Bien public en 1465.⁴⁸ Le roi Louis n'avait toutefois nullement l'intention d'accorder au pape des droits absolus sur le clergé français.⁴⁹ Il était un tacticien trop fin pour ne pas voir que l'abrogation de la Pragmatique Sanction n'avait pas apporté l'effet espéré. Il considérait toujours les personnes ecclésiastiques comme ses sujets, c'est pourquoi il levait des impôts sur les biens de l'Église et ne donnait qu'avec hésitation son accord à ce que l'argent français coulât à Rome.⁵⁰ A la cour royale de France on parlait ouvertement déjà en 1464 du concile qui mettrait fin à l'expansion papale.⁵¹ Le roi Louis n'était pas prêt à donner son approbation à la perception de la dîme pontificale (elle devait servir à mener la guerre contre les Turcs) et Pie II poussait les prélats à la résistance⁵² contre le roi. Le 26 mai 1464, l'envoyé de Milan entendit de nouveau des propos courrouceux de Louis à l'adresse du pape. Il relate son entretien avec le roi comme suit: „Et ensuite il m'a dit que les rois de Hongrie, de Bohême, de Pologne et de nombreux princes allemands lui avaient écrit qu'ils convoqueraient un concile qui, sans lui, se serait réuni déjà deux ans auparavant. . .“⁵³ Louis avait en vue l'ambassade du

amenèrent Louis à abroger la Pragmatique Sanction voir p. 10 et suiv. Pour l'abolition de la Pragmatique Sanction voir aussi P. M. PERRET, *Histoire des relations de la France avec Venise I*, Paris 1896, p. 377.

⁴⁷ Remonstrances faictes au roy Louis XI de ce nom par sa cour de parlement sur les libertez de l'église gallicaine en l'an 1461. (PITHOU, *Traitez des droits et libertez de l'église gallicaine I*, Paris 1731, pp. 3—12).

⁴⁸ A part la littérature citée plus haut, c'est aussi JULES QUICHERAT, *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du Bien public en 1465*, Paris 1843.

⁴⁹ Le soulèvement du Bien public se développait avec le consentement net de l'Église et du pape (J. COMBET, l. c., p. 55 et suiv.).

⁵⁰ J. COMBET, l. c., p. 63.

⁵¹ B. DE MANDROT, *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, t. II, Paris 1919, p. 128. Déjà en 1461, le roi Louis XI était convaincu d'avoir fait un grand cadeau au pape par l'abrogation de la Pragmatique Sanction et attendait un service réciproque de la part de Pie II. (B. DE MANDROT, l. c., I, Paris 1916, p. 69). Peu à peu, son rapport avec le Saint-Siège empirait. Néanmoins, on ne peut pas identifier l'opposition de Louis XI à l'Église avec l'athéisme ou bien avec une aversion pour la religion, comme l'affirme avec parti pris T. BASSIN, *Histoire de Louis XI* (éd. Ch. Samaran, t. I, Paris 1963, pp. 28—29).

⁵² B. DE MANDROT, l. c., II, p. 142. Le roi Louis se plaignait aux ambassadeurs milanais que le pape l'eût déçu, qu'il eût manqué à ses promesses et qu'il incitât, au contraire, les prélats contre lui (cf. à ce sujet M. LEGEAY, l. c., I, p. 350 et suiv.). Pour cette raison Louis XI refusa de payer les dîmes.

⁵³ B. DE MANDROT, l. c., II, p. 144.

roi Georges et les propositions d'A. Marini⁵⁴ dont le nom est explicitement mentionné dans la dépêche milanaise.⁵⁵ Et ce n'était pas seulement le roi qui s'occupait de l'idée du concile. Les ambassadeurs milanais faisaient entendre à leur tour qu'il serait nécessaire de convoquer un concile en vue de résoudre les problèmes de l'Eglise.⁵⁶ Ils acquirent cette conviction après de longues négociations avec les courtisans français et les prélats. Au mépris de la bulle „Execrabilis“, le cardinal d'Arras Jean Jouffroy et le comte de Maine Charles d'Anjou allèrent jusqu'à déclarer que les cardinaux devraient convoquer le concile et qu'ils devraient s'opposer à „ce que le pape gouvernât le monde à son gré et qu'il restât aussi longtemps sans concile“.⁵⁷ Pour cette raison l'intérêt au concile s'accrut à la cour française aussitôt qu'on apprit que le roi de Bohême et — comme Marini le faisait entendre — encore d'autres souverains, étaient partisans du mouvement conciliaire.

A part la France, la Bohême vit l'épanouissement de l'idée conciliaire dans la moitié du XV^e siècle. C'est un phénomène digne d'admiration. Encore dans la révolution hussite⁵⁸ dans la Dispute de Prague avec Kutná Hora, le poète parle avec dédain du concile de Constance „parce que les fidèles y attrapent la goutte“.⁵⁹ Aux yeux des hussites, le concile était le même adversaire de Dieu et le même lieu de péchés que le pape et Rome. Les hussites tchèques haïssaient le concile non seulement parce qu'il fit brûler vif le Maître Jean Hus mais aussi parce qu'il condamna le calice et souleva la croix contre la Bohême.

„Le concile se refroidit comme un os dans la grâce
et s'endurcit dans le vice,

⁵⁴ Všeobecná mírová organizace podle návrhu českého krále Jiřího z let 1462/1464 [L'organisation pacifique générale d'après le projet du roi de Bohême Georges des années 1462/1464], Praha 1964. Pour plus de détails sur cette ambassade voir dans la suite.

⁵⁵ Déjà le 26 mai 1464, Marini était expecté à la cour royale de France (B. DE MANDROT, l. c., II, p. 144). „Una digna persona... del delphinato“, c'est-à-dire, A. Marini était connu en France comme inspecteur royal des canaux sur la rivière de Clain près de Poitiers (R. GANDILHON, l. c., p. 265). Pour l'ambassade tchèque en France (je cherche en vain la référence correspondante chez VANĚČEK, *Všeobecná mírová organizace*, l. c., p. 206) voir MANDROT, l. c., p. 145, note 3, qui indique toutefois incorrectement que le Projet de la ligue était une partie du traité d'amitié tchéco-française de 1464.

⁵⁶ „ad ogniuno pare che seria cosa laudabile à fare una concilio“ (B. MANDROT, l. c., p. 146). Le concile devait se réunir à Lyon.

⁵⁷ B. MANDROT, l. c., p. 147.

⁵⁸ Un bref résumé des monographies plus importantes sur la révolution hussite écrites en tchèque a été donné par J. MACEK, *Le mouvement hussite en Bohême* (Praha 1958).

⁵⁹ *Hádání Prahy s Kutnou Horou* [La dispute de Prague avec Kutná Hora], *Husitské skladby budyšínského rukopisu* [Les compositions hussites du manuscrit de Bautzen], Praha 1952, p. 89.

il ne cherchait aucune vertu,
il était plein de chaque colère coupable.⁶⁰

Les mauvaises expériences acquises au concile de Constance éveillèrent la méfiance des hussites à l'égard du concile de Bâle. Pour cette raison Procope le Grand n'accepta qu'avec hésitation, avec beaucoup de précaution et avec maximum de garanties l'invitation au concile de Bâle et les paroles câlines de ses représentants.⁶¹ Après la bataille de Lipany et après l'adoption des Compactats, l'attitude de la Bohême envers le mouvement conciliaire commença à subir une très lente transformation. Ce changement se manifestait moins chez les catholiques qui prenaient parti pour le pape que chez les utraquistes. Y agissait avant tout l'intérêt politique: maintenir et sauvegarder les Compactats accordés à la Bohême par le concile de Bâle. La condamnation du calice par le concile de Bâle atténua toutefois ces sympathies pour le mouvement conciliaire. Pour cette raison aussi Jean Rokycana jugeait (s'il est permis de croire ses adversaires) que les conciles étaient „assemblées de membres infernaux“.⁶² La conception hussite de l'Eglise joua toutefois un rôle important dans le développement progressif du mouvement conciliaire tchèque. Pour les calixtins l'Eglise n'était pas seulement le synonyme de l'Eglise romaine avec le pape en tête mais l'ensemble de la chrétienté, la commune la plus large des fidèles à la tête de laquelle se met le Christ même.⁶³ D'où résultait aussi l'idée que l'assemblée générale de la chrétienté, le concile, peut devenir non seulement le contre-poids du pape pécheur mais aussi le principal arbitre dans les querelles des clercs et des laïques, de tous les croyants.

Les Compactats (c'est-à-dire les Quatre Articles de Prague originaux réduits en principe à un seul, la communion du sacrement de l'autel avec l'emploi du calice) constituaient une base solide de toute la politique exercée par Georges de Poděbrady.⁶⁴ Il était donc naturel qu'il vît dans le futur concile une occasion propice pour traiter de façon approfondie les questions de l'eucharistie et par là aussi l'admission du calice en Bohême. En outre, la théorie conciliaire

⁶⁰ l. c., p. 89.

⁶¹ J. MACEK, *Prokop Veliký* [Procope le Grand], Praha 1953; p. 133 et suiv.

⁶² R. URBÁNEK, *České dějiny III/3*, Praha 1930, p. 695.

⁶³ R. URBÁNEK, l. c., p. 690 et suiv. Cf. aussi p. ex. le document envoyé au sujet des Compactats au roi Georges en décembre 1465 au nom de la population du royaume: „Nam si ecclesia est prout dicitur et est fidelium collectio...“ (FRA II, 46, 34).

⁶⁴ A part l'oeuvre déjà classique de URBÁNEK qui servira encore longtemps de fondement pour toutes les informations sur le règne de Georges de Poděbrady (malheureusement elle ne va qu'en 1464 — cf. *České dějiny III/4*, Praha 1962), deux monographies importantes sont nées à l'étranger ces derniers temps. Elles sont dues à F. G. HEYMANN, *George of Bohemia, King of Heretics*, Princeton Univ. Press 1965 et à O. ODLOŽILÍK, *The Hussite King, Bohemia in European Affairs, 1440—1471*, Rutgers Univ. Press 1965. Ces ouvrages peuvent toutefois contribuer au sujet considéré uniquement par des remarques de détail.

fournissait au roi Georges des arguments et un point d'appui dans sa défense contre les attaques du pape. L'idée du concile apparaît déjà dans les projets de Maire concernant la politique à suivre par Georges envers le pape. Si le pape soutenait le roi, Georges ferait de sorte que toutes les tentatives de convoquer le concile fussent réduites à néant. Si toutefois Pie II refusait les propositions de Georges, le roi de Bohême interviendrait en faveur de la convocation d'un concile général et de la Pragmatique Sanction (c'est-à-dire en faveur de l'indépendance à l'égard de Rome) pour les régions germaniques. Il n'hésiterait même pas à conclure contre le pape une alliance des princes dont le roi de France Charles VII serait aussi membre.⁶⁵ Donc en 1461, la politique tchèque et française antipapales se touchaient quant à la question du concile.

Tandis que jusqu'alors la théorie conciliaire figurait dans la stratégie de Georges seulement comme une des voies possibles, sous la pression croissante de Pie II, elle se transforma en un élément politique et pratique important. L'orientation conciliaire de la politique exercée par Georges se manifesta nettement déjà à la diète de Brno en juillet 1463.⁶⁶ A ce moment, Georges même développait l'ancienne idée de Hus quant à la double conception de l'Eglise, hésitait de reconnaître l'Eglise romaine comme identique avec l'ensemble de la chrétienté et se réclamait de la conception universaliste de l'Eglise générale avec le Christ en tête et avec le concile qui est supérieur au pape. Les bourgeois de Breslau allèrent alors jusqu'à inculper leur évêque Jošt de Rožmberk d'être partisan de la théorie conciliaire et de conseiller le roi Georges qu'il en appelât au concile futur contre le pape.⁶⁷ Il ne manquait donc pas, même parmi les catholiques, les voix qui mettaient le concile au-dessus du pape et qui voyaient dans le concile le moyen de réaliser une réforme de l'Eglise et de trouver la solution du problème tchèque.

Conscient du fait qu'il se heurterait à la bulle „Execrabilis“,⁶⁸ le roi Georges hésita longtemps avant d'interjeter appel au concile. Aussi n'afficha-t-il pas la théorie conciliaire dans le Projet de l'organisation pacifique générale,⁶⁹ au con-

⁶⁵ R. URBÁNEK, *České dějiny III/4*, p. 398 et suiv. Au point de vue catholique, cette revendication de Georges apparaît naturellement à tort comme „nackte und unverfrorene Erpressung“ (H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient I*, Freiburg 1949, p. 38.) En 1466, M. Mair dit dans la proposition de l'instruction pour l'ambassade tchèque à Rome que le pape „sacrum generale concilium aut sanctum synodum convocare dignetur“ (FRA II 20, 384).

⁶⁶ R. URBÁNEK, l. c., pp. 666—667.

⁶⁷ R. URBÁNEK, l. c., p. 665.

⁶⁸ A ce sujet cf. R. URBÁNEK, l. c., p. 376.

⁶⁹ Georges procédait d'une façon tactique, il ne voulait pas se heurter à la bulle „Execrabilis“ (R. URBÁNEK, l. c., p. 597). H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient I*, 1949, p. 39 en lie l'origine avec le mouvement conciliaire et parle incorrectement d'un „anticoncile séculier“. Il est également faux de mettre le Projet en rapport avec „l'aventurier“ (?) Marini.

traire, compta plutôt sur l'existence prolongée de la puissance pontificale. Pour cette raison aussi il n'accepta pas les propositions de Mair et chercha de toutes ses forces à ne pas s'attirer la colère du pape. Même sous Paul II, le roi Georges continua ses efforts d'atténuer la tension. Il exposait au pape comment ses adversaires abusaient de son conflit avec Hynek Bítovský de Cornštejn, défendait son dur procédé contre celui-ci⁷⁰ et félicitait même le pape de son élection.⁷¹

Les attaques incessantes des bourgeois de Breslau contre „le roi hérétique“, la citation de Paul II adressée au „fils de damnation... qui se fit roi de Bohême“ (le 2 août 1464),⁷² la constitution sous le patronage du pape de l'Union seigneuriale de Zelená hora⁷³ et la mise du roi hongrois Mathias en tête de la croisade contre la Bohême,⁷⁴ mirent toutefois fin à cette politique conciliatrice. Il fallait rendre le coup, riposter à l'attaque par une contre-attaque. A ce moment, la conception d'une alliance tchéco-française et l'idée d'un concile général repa-
rurent au premier plan.

Le principal conseiller de Georges devint alors Grégoire de Heimbourog,⁷⁵ juriste humaniste allemand, adversaire connu de la curie papale, qui arriva en Bohême vers le début de juillet 1466.⁷⁶ Heimbourog avait étudié tous les documents relatifs à la querelle des Compactats et conseilla le roi de se défendre d'abord contre la citation.⁷⁷ On lui doit l'Apologie du roi Georges rédigée sous forme d'une lettre adressée par le roi de Bohême au roi Mathias Corvin.⁷⁸ Dans

⁷⁰ FRA 20, 341.

⁷¹ FRA 20, 340.

⁷² FRA 20, 362—366.

⁷³ W. W. ТОМЕК, *Dějepis města Prahy VII* (L'histoire de la ville de Prague VII), Praha 1906, 2^e éd., p. 104. Cf. aussi F. HEYMANN, l. c., pp. 385—407 et O. ODLOŽILÍK, l. c., pp. 170—172. Zelená hora était le principal château fort de Zdeněk de Šternberk, chef de la révolte seigneuriale.

⁷⁴ ТОМЕК, VII, 109. Déjà le 2 octobre 1465, Mathias se déclara prêt à combattre contre Georges — à ce moment il dissimulait encore son accord avec les appels du pape.

⁷⁵ L'étude fondamentale sur Grégoire de Heimbourog est toujours de PAUL JOACHIMS-SOHN, *Gregor Heimbourog*, Historische Abhandlung aus dem Münchener Seminar, Heft 1, Bamberg 1891. Il faudrait toutefois traiter encore des tendances humanistes de l'oeuvre de Heimbourog. C'est F. ŠMAHEL, *Humanismus v době poděbradské* [L'humanisme à l'époque de Georges de Poděbrady], Praha 1963, Rozpravy ČSAV 73/6, p. 68 et suiv. qui les a signalées.

⁷⁶ ТОМЕК VII, 125.

⁷⁷ L'épouse du roi Jeanne proposait d'interjeter appel au concile sans délai (FRA 20, 408), mais Grégoire de Heimbourog imposa auprès du roi la protestation contre la citation „de nullitate“. (F. PALACKÝ, *Dějiny národu českého IV/2* [Histoire de la nation tchèque IV/2], Praha 1878, 2^e éd., p. 343).

⁷⁸ L'Apologie a été éditée en latin par G. DOBNER, *Monumenta historica Bohemiae II*, 1768, p. 418—429. A part les manuscrits cités par F. PALACKÝ (l. c., p. 343), je cite encore le manuscrit Paris, Bibliothèque nationale, Fr. 5044, fol. 119—120 avec la date erronée de 1468.

l'Apologie, le roi Georges protestait contre la citation, montrait la violation des règles de la justice, se défendait contre l'accusation d'hérésie et demandait une audience au pape. Dans l'Apologie retentissait fortement aussi la défense de la souveraineté des rois et du pouvoir royal. Cette partie était évidemment destinée aux princes et aux rois auxquels le roi Georges faisait expédier le document à partir de l'été 1466. Parmi les destinataires il y avait à part le roi de Hongrie Mathias Corvin le roi de Pologne Casimir, le roi de Danemark et tous les princes importants de l'Empire⁷⁹ de même que le roi Louis XI.

* * *

Les rapports du roi Georges avec la France⁸⁰ faisaient suite à la mission de l'ambassade de noces de Ladislas le Posthume et se réclamaient de la vieille tradition de l'amitié entre la Bohême et la France datant depuis l'époque des rois Jean et Charles IV.⁸¹

⁷⁹ Il est intéressant qu'à ce moment encore, le roi Georges se soit adressé à M. Mair avec la prière que son „fidèle et cher“ conseiller se charge de l'envoi des épîtres de protestation au pape au nom de trois électeurs (La bibliothèque Nationale Universitaire, Cancellaria regis Georgii, l'ancien manuscrit de Šternberk, p. 38). Il en apparaît que la rupture du roi Georges avec Mair se produisit plus tard qu'en 1465 comme le juge F. M. BARTOŠ, *Návrh krále Jiřího na utvoření svazu evropských států a jeho původce doktor Martin Mair* [Le projet du roi Georges quant à la conclusion d'une ligue des Etats européens et son auteur le docteur Martin Mair], JSH XII, 1939, p. 74. Il est extrêmement édifiant de suivre les fins conseils psychologiques donnés par Georges (le manuscrit cité, p. 38).

⁸⁰ Ce sujet a été jusqu'ici entièrement délaissé par l'historiographie française. Il est étonnant que même E. DENIS, *Konec samostatnosti české I* [Fin de l'indépendance bohême I] 1—2, Praha 1932, n'ait rien apporté des archives. Il est significatif que la monographie la plus vaste de P. CHAMPION, *Louis XI*, I—II, Paris 1927, ne rappelle point les relations de la Bohême avec la France. Du côté tchèque, le délaissement de ces problèmes a été critiqué par R. URBÁNEK, *České dějiny III*, 4, p. 759. L'importance des rapports tchéco-français en 1464 a été signalée récemment dans une courte contribution de V. TAPIÉ, *Le projet pacifique de Georges et la politique française* (le recueil *Cultus Pacis*, Praha, Academia 1966, pp. 111—118). Dans cette étude, il s'agit moins d'exposer les rapports tchéco-français que de montrer l'importance européenne des conceptions politiques se manifestant dans les relations du roi Louis XI avec le roi Georges.

⁸¹ Le roi Georges se réclame aussi de ces relations amicales plus anciennes dans le traité d'amitié de 1464 (sur les éditions de celui-ci voir R. URBÁNEK, III, 4, pp. 763-4). Je me suis servi aussi de l'instrument notarié des Archives Nationales, Paris. Il y a une abondance de documents sur les relations amicales de Jean de Luxembourg et de Charles IV avec Philippe de Valois ou Charles V à Paris (Bibl. nat. ms. Fr. 23166, Fr. n. a. 7065 et Fr. 23049). C'était à ces relations que faisait allusion le roi Georges en se référant à l'exemple de ses prédécesseurs quand les deux pays vivaient en bonne entente „tanta talique optima fausta que amicitia“ (Archives nationales Paris AE III-18 — le document de Georges est daté du 16 mai 1464. Il est remarquable qu'en 1459, Charles VII rappelle à son tour au duc de Bourgogne les rapports de la France avec la Bohême sous le roi Jean et l'empereur Charles (*Jean de Reilhac... t. I*, Paris, 1886, p. 53).

Si l'on laisse de côté les manifestations nettement négatives des relations tchéco-françaises qui trouvèrent leur expression dans l'épître de Jeanne d'Arc contre les hussites⁸² et dans le terme „praguerie“ désignant un soulèvement à l'image de la Prague hussite,⁸³ les relations amicales suivies entre les deux pays persistaient aussi dans la moitié du XV^e siècle. Je rappelle p. ex. les voyages des prêtres tchèques à Paris pour y recevoir l'ordination sacerdotale.⁸⁴ L'Eglise calixtine en Bohême se sépara par ses règlements et son organisation de l'Eglise romaine, mais ne se décida pas à mener la Réforme tchèque jusqu'au bout en établissant une ordination sacerdotale autonome, indépendante de Rome, pour ses prêtres. Les prêtres hussites étaient donc ordonnés hors de Bohême par les prélats étrangers et un des lieux où ils recevaient l'ordination était précisément Paris. Un autre témoignage de l'existence des relations culturelles tchéco-françaises sont les origines de l'imprimerie en France de même que le rôle joué par Procope Waldfogel, originaire de Prague, qui oeuvrait à Avignon dans la période 1444—1446 et qu'on considère comme un des fondateurs de l'imprimerie française.⁸⁵

Les relations les plus actives entre la France et le royaume de Bohême lointain se développèrent naturellement grâce à la situation politique qui rapprochait les deux pays. J'ai mentionné plus haut l'ambassade de noces de Ladislav le Posthume qui avait dû amener en Bohême en 1457 la princesse Madelaine et qui retourna sans elle, parce que la mort subite arracha le jeune roi à la vie.⁸⁶

⁸² Cette épître a été publiée par F. M. BARTOŠ, *Husitství a cizina* [Le hussitisme et l'étranger], Praha 1931, pp. 218—219; F. M. BARTOŠ, *Husitská revoluce II* [La révolution hussite II], Praha 1966, p. 74, l'a encore incorporée dans l'histoire de la révolution hussite.

⁸³ Le terme „praguerie“ est interprété inexactement par F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française VI*, Paris 1889, p. 363, qui parle des discordes des Praguois bien qu'il s'agisse d'une lutte révolutionnaire contre l'Eglise et le roi. D'autre part, au XV^e siècle, „la guerre de Praguerie“ (p. ex. J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, CXXXV et PHILIPPE DE COMINES, *Mémoires* (éd. Godefroy et Lenglet du Fresnoy I, Paris 1747, p. 398) signifiait la rébellion, le soulèvement, en France. Au sujet de „praguerie“ de 1440 voir le plus récemment A. LEGUAI, *Les ducs de Bourbon, pendant la crise monarchique du XV^e siècle*. Contribution à l'étude des apanages, Paris 1962, pp. 163—181.

⁸⁴ Z. WINTER, *Život církevní v Čechách* [La vie de l'Eglise en Bohême]. Un tableau historico-culturel des 15^e et 16^e siècles, I—II, Prague 1895, p. 444.

⁸⁵ L. H. LABANDE, *L'imprimerie en France au XV^e siècle*. Etude sur la propagation dans les différentes villes et sur l'influence exercée par les typographes d'origine allemande (Mayence 1900 — extr. de Festschrift der Stadt Mainz zum 500 jährigen Geburtstag von J. Gutenberg), pp. 1—2.

⁸⁶ Le plus en détail à ce sujet voir R. URBÁNEK, *Konec Ladislava Pohrobka* [La fin de Ladislav le Posthume], Praha 1924. Sur le retentissement de la mort de Ladislav en France voir P. M. HAŠKOVEC, *Comynnes a smrt Ladislava Pohrobka* [Comynnes et la mort de Ladislav le Posthume], *Listy filologické* 57. J'ai complété ces renseigne-

Naturellement déjà auparavant le roi de Bohême était entré en contact avec le roi de France, car il fallait s'arranger sur le territoire auquel les deux souverains prétendaient — le Luxembourg. Depuis le XIV^e siècle, ce pays était domaine héritier des rois de Bohême de la maison de Luxembourg. Après la mort de l'empereur Sigismond et Albert II, le roi Ladislav réclama le Luxembourg comme héritage de son père et grand-père.⁸⁷ Ses rivaux étaient non seulement le roi de France mais aussi le duc de Bourgogne qui, par la puissance de l'argent et de ses troupes avait occupé énergiquement le Luxembourg, et Anne, épouse de Guillaume, duc de Saxe, qui avait reçu le Luxembourg en dot. Ce pays formait donc un nœud de la politique européenne. Aussi est-ce dans cette affaire que vers la fin de 1454, l'intendant de la cour du roi Ladislav, Bořita de Martinice, se rendit auprès de Charles VII.⁸⁸ On n'aboutit à aucun arrangement et le roi de Bohême conserva le titre de duc de Luxembourg au mépris du fait qu'en 1459, Guillaume de Saxe céda ses droits à la France et que Charles VII les fit valoir dans son conflit avec Philippe de Bourgogne. Le nouveau roi de Bohême, Georges de Poděbrady, invita encore le 24 décembre 1460 les États luxembourgeois à lui garder fidélité. Vers le 1^{er} mai 1460, l'envoyé du roi de Bohême arriva à la cour royale française et apporta des lettres demandant au roi Charles VII de livrer au roi Georges le Luxembourg ainsi que les comtés de Chinon et de la Roche. Le roi de Bohême avertit en même temps le roi de France qu'en cas de refus il serait obligé de défendre ses prétentions devant le tribunal.⁸⁹ Charles VII n'en fit aucun cas et s'appliqua à arracher le Luxembourg à Philippe de Bourgogne.⁹⁰ Le Luxembourg était donc une pomme de discorde entre la Bohême, la Bourgogne et la France qui fit que Charles VII repoussa le projet

ments par la narration de Jean Maupoint (cf. J. MACEK, *Smrt Ladislava Pohrobka* [La mort de Ladislav le Posthume], ČSČH XIV, 1966, pp. 769—770.

⁸⁷ Le meilleur aperçu des relations entre la politique tchèque et le Luxembourg après 1437 a été donné par R. URBÁNEK, *České dějiny* III, 1, *Věk Poděbradský I*, Praha 1915, l'entête „Le Luxembourg“ dans l'index et III, 2, Praha 1918, pp. 120—127, III, 4, Praha 1962, pp. 93—98.

⁸⁸ FRA II, 20, p. 84—85.

⁸⁹ R. URBÁNEK, *České dějiny* III, 4, *Věk poděbradský 4*, Praha 1962, p. 93.

⁹⁰ Au dehors, Charles VII cherchait naturellement à apaiser le duc de Bourgogne: Le contrat de mariage entre la France et la Bohême de 1457 n'était pas un acte d'hostilité dirigé contre la Bourgogne, mais se rapportait à la vieille amitié des familles régnantes (*Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII*, t. I, Paris 1886 (ed. A. de R.), pp. 52—53. Similairement, les négociations ultérieures dans le conseil portaient sur le Luxembourg et Charles VII niait d'être jamais allé au devant des désirs des Tchèques (l. c., p. 53). Les deux renseignements sont datés de 1459, mais se rapportent encore au roi „de Bohême et de Hongrie“ Ladislav et proviennent sans doute de 1457. Le roi de France y fait mention encore de son séjour à Lyon où l'ambassade „du roi de Bohême et de Hongrie“ l'assura que dans l'affaire de Luxembourg Ladislav se soumettrait à la décision du roi Charles VII mais qu'il fallait que le duc Philippe de Bourgogne en fit autant.

d'un traité d'amitié⁹¹ entre la France et la Bohême présenté par le roi Georges. L'attitude peu favorable de Charles VII était sans doute influencée aussi par l'amertume que lui avait causée l'échec de la candidature française au trône tchèque en 1458 où les diplomates français venus à Prague durent assister⁹² à l'élection par la diète tchèque de Georges de Poděbrady,⁹³ jusqu'alors administrateur général du pays, roi de Bohême.

Une détente entre la Bohême et la France se produisit en 1461 où le nouveau roi de France Louis XI abandonna l'attitude agressive de son père et renonça au Luxembourg au profit du vrai maître de ce pays peu étendu mais important, à savoir au profit du duc Philippe à la cour et sous la protection duquel l'ancien dauphin avait longtemps séjourné.⁹⁴ Ainsi disparut un important obstacle pour le développement des relations diplomatiques entre la France et la Bohême. La méfiance du nouveau roi de France à l'égard du pape,⁹⁵ la politique autonome envers l'Eglise influencée par le gallicanisme et l'effort d'augmenter le prestige du roi français, éveillèrent graduellement chez Louis XI l'intérêt au nouveau roi de Bohême bien connu par ses interventions pacifiques dans les désordres de l'Empire, par son influence marquante auprès de l'empereur Frédéric III et par son attitude antipapale. L'idée que Louis se faisait de l'Europe centrale était d'abord confuse et inexacte. Je le juge d'après l'entretien de Louis avec l'envoyé de Milan à l'occasion du mariage de Madeleine, ancienne fiancée de Ladislas le Posthume, avec Gaston IV de Foix. A ce moment-là, le roi de France parlait seulement du roi hongrois auquel Madeleine avait été fiancée et se montrait méfiant quant aux services que le roi de Hongrie pourrait rendre.⁹⁶ D'ailleurs, le roi était au début de son règne et n'avait pas assisté à l'arrivée de l'ambassade de Bohême à la cour française en 1457 (cette ambassade comprenait naturellement aussi les représentants des Etats hongrois et autrichiens). Rien d'étonnant alors qu'il fût incapable de bien juger l'évolution en Bohême et en Hongrie où les monarchies nationales se raffermissaient séparément et indépendamment l'une de l'autre.

⁹¹ R. URBÁNEK, III, 4, l. c., p. 93, où l'on lit aussi des prétentions de Charles VII.

⁹² Charles VII aurait voulu gagner le trône tchèque pour son fils Charles; Zdeněk de Šternberk, membre de l'ambassade de noces envoyée en France pour amener en Bohême la princesse Madelaine, était au courant de cette candidature (R. URBÁNEK, III, 3, Praha 1930, p. 218).

⁹³ Encore le 6 avril 1459, Charles VII chargea l'ambassadeur Thierry de Lenoncourt de traiter avec le roi Georges („le dict George“) qui devait s'engager à remplir les promesses données par le roi Ladislas („Lancelot“) (JEAN DE REILHAC, l. c., p. 77).

⁹⁴ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 96. En forme, le roi Georges ne renonçait pas naturellement à ses prétentions au Luxembourg (cf. p. ex. le discours de Kostka en France en 1464! (cf. p. 31-2).

⁹⁵ Sur les revirements de la politique de Louis envers l'Eglise voir J. COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège (1461—1483)*, Paris 1903, p. 23 et suiv.

⁹⁶ B. DE MANDROT, l. c., t. I, Paris 1916, p. 134.

Il paraît que l'initiative directe pour le rapprochement du roi Georges avec Louis XI vint de Georges et ceci au moment de son conflit avec le légat papal Fantin della Valle à Prague. Georges fit emprisonner Fantin, son procureur à la curie romaine, et se plaignit à son sujet auprès de Pie II. En même temps, le 14 août 1462, le conseil royal décida que le roi devait s'adresser aux souverains européens pour leur expliquer la cause du conflit et comment se produisit l'emprisonnement de Fantin.⁹⁷ Il fallait s'attendre à juste titre à une explosion de colère de la part du pape et pour cette raison il importait de chercher un point d'appui à l'étranger. Une de ces épîtres de Georges fut sans doute expédiée en France en septembre 1462. Le roi de Bohême y donna en plus à entendre „au roi très chrétien“ qu'il était prêt à engager des pourparlers en vue de conclure une ligue antiturque dont les membres seraient à part le roi de France et le roi Georges aussi les rois de Pologne et de Hongrie. On ne sait pas qui fut l'envoyé du roi de Bohême et on ne connaît pas non plus le document contenant le projet de la ligue. L'unique source de renseignements à ce sujet est le résumé du contenu envoyé par Louis XI au duc Philippe de Bourgogne qui avait reçu les nouvelles des pourparlers secrets tchéco-français et craignait qu'il ne s'agît encore du Luxembourg.⁹⁸

Le renouement des contacts directs vers la fin de l'année 1462 ne veut pas dire que ce fut seulement à ce moment que la politique du roi Georges se trouva liée à la France. Le souverain de Bohême était un excellent spécialiste en matière de diplomatie qui savait s'entourer des meilleurs conseillers autochtones et étrangers. Déjà en 1461, Martin Mair, conseiller des ducs bavarois, juriste et politique éminent, prépara conjointement avec Georges la candidature du roi de Bohême à la dignité du roi romain, et ceci soit avec l'appui de Frédéric III soit avec l'aide de l'alliance des princes germaniques. A cette occasion déjà retentit le nom du roi de France qui coquetait à son tour avec des prétentions au royaume romain.⁹⁹ A la diète tenue à Prague en novembre 1461, Georges sonda par l'intermédiaire de l'ambassade bavaroise les possibilités d'une alliance entre la Bohême et la France.¹⁰⁰ Le souverain tchèque savait très bien qu'il ne pouvait parer le coup de la curie romaine qu'avec l'aide des souverains et des princes amis et pour cette raison il cherchait des alliés.

Les négociations directes avec la France furent ouvertes seulement en septembre 1462. Le roi Georges n'était nullement gêné par le fait que Rome donnait au souverain tchèque „hérétique“ pour exemple Louis XI et son abrogation de

⁹⁷ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, pp. 567 et 569. On connaît les lettres du roi Georges envoyées à Cheb (FRA II, 42, 351), à Breslau (*Scriptores rerum Silesiacarum III*, 7), en Brandebourg et en Saxe (FRA II, 42, 349—350).

⁹⁸ *Lettres de Louis XI roi de France*, tome II, Paris 1885, éd. J. Vaesen et E. Charavay, p. 82; c'est l'épître de Louis du 12 octobre 1462.

⁹⁹ R. URBÁNEK, III, 4, l. c., p. 465.

¹⁰⁰ R. URBÁNEK, l. c., p. 502.

de la Pragmatique Sanction.¹⁰¹ „La France a renoncé à sa situation souveraine, aux particularités nationales de sa vie ecclésiastique, pourquoi n'en faites-vous pas autant en Bohême, pourquoi tenez-vous toujours au calice, à l'Eglise utraquiste, à son indépendance, pourquoi ne payez-vous pas les droits à Rome“ — telles étaient les rémontrances faites à Georges par les légats romains. Le roi de Bohême était toutefois bien au courant de l'état des choses et du sens voilé de la politique exercée par Louis. En 1462 il y avait, en effet, un nouveau conseiller à la cour royale de Prague. C'était Antonio Marini de Grenoble¹⁰², mi-Italien, mi-Français, entrepreneur prospérant, ingénieur et diplomate habile, auteur des écrits économiques sur la monnaie et le commerce aussi bien que d'un écrit sur l'astrologie, et qui connaissait à fond la situation en Italie et en France. Chargé par le roi, Marini inspecta en France la construction du canal sur la rivière de Clain près de Poitiers.¹⁰³ Il était familier avec les ambassadeurs milanais à la cour de Louis¹⁰⁴ et son séjour à Venise ainsi qu'à la cour de Frédéric III lui permettait de comprendre les lignes compliquées de la politique européenne.

Ce fut A. Marini qui défendit déjà en 1461 la cause du roi de Bohême à Rome et qui chercha à retenir la punition de Pie II.¹⁰⁵ Il fut également membre de l'ambassade tchèque qui arriva à Rome le 10 mars 1462 pour prêter serment d'obéissance au nom du roi Georges.¹⁰⁶ Il entendit le pape repousser ce serment et déclarer la nullité des Compactats, il mena des négociations à Venise¹⁰⁷ et à Milan¹⁰⁸ et, dans un Mémoire adressé au roi Georges, il chercha à profiter de la paix

¹⁰¹ W. W. ТОМЕК, l. c., VII, 44; *Scriptores rerum Silesiacarum VIII*, pp. 107—110.

¹⁰² Une monographie satisfaisante sur ce diplomate et entrepreneur excellent fait jusqu'ici défaut. Les données essentielles ont été résumées par E. DENIS, *De Antonio Marini et de Bohemiae ratione politica eo oratore* (Ecolismae 1878) et surtout par N. JORGA, *Un auteur du projet de croisade Antoine Marini* (Etudes d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod, Paris 1896). Le plus récemment, un nombre de données allant jusqu'en 1464 ont été apportées par R. URBÁNEK, l. c. La thèse juridique de P. LAGET, *Un précurseur du fédéralisme international Antoine Marini*. La thèse Montpellier 1950, n'a pas été imprimée et m'est restée inaccessible.

¹⁰³ R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, Rennes 1940, p. 265. La construction commença en 1460 et, dans la lettre royale, Marini fut appelé „messir Antoine Marin chevalier“.

¹⁰⁴ Albericus Malleta, ambassadeur milanais en France, écrit le 11 juillet 1464 à propos de Martini: „mio grande amico et domestico“ (MANDROT, l. c. II, 206).

¹⁰⁵ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, pp. 507—509.

¹⁰⁶ l. c., p. 522.

¹⁰⁷ P. M. PERRET, *Histoire des relations de la France avec Venise I*, Paris 1896, p. 392. Il serait évidemment faux d'attribuer l'idée de la croisade à Marini et de supposer que Pie II l'aurait empruntée à celui-ci.

¹⁰⁸ En 1464 l'ambassadeur milanais rappelle que deux ans auparavant, Marini visita le duc Sforza à Milan et que Marini se considère toujours comme „serviteur de Votre Altesse“. (MANDROT, l. c., II, p. 206).

de Hlohovec de même que de l'alliance de la Bohême avec la Pologne conclue à Hlohovec par Georges et le roi de Pologne Casimir. Dans ce Mémoire se font déjà jour les idées d'un parlement des princes européens qui devait apporter la paix à la chrétienté et tourner les armes contre les Turcs.¹⁰⁹ Ces propositions ne trouvèrent pas naturellement le terrain propice à Venise, car la seigneurie ne voulait pas s'attirer la colère du pape et préparait une ligue antiturque sur une base entièrement différente.¹¹⁰ Après le retour de Venise, Marini passa par Prague pour se rendre en France, étant peut-être porteur des informations envoyées par le roi Georges sur son conflit avec Fantin de la Valle. On a des preuves sûres du séjour de Marini à la cour de France vers la fin de l'année 1462.¹¹¹

A ce moment-là, les rapports de la Bohême avec la France allaient sous le signe des plans et des conceptions qui, même aujourd'hui, soulèvent notre admiration. Le roi Georges se donnait beaucoup de mal pour trouver le moyen comment faire face à l'expansion de la politique papale, comment assurer le développement de la monarchie nationale. Sur l'initiative et les conseils de Marini naît ainsi le projet secret d'une confédération des princes européens, une vision de la future Société des Nations,¹¹² à la cour de Bohême. Apparemment, la confédération des souverains était dirigée contre le danger turc, mais l'idée de la paix, de la solution pacifique de toutes les discordes et querelles, se situait nettement au premier plan. Aussi le projet prévoyait-il l'établissement des organes internationaux de justice et politiques qui devaient constituer la base de cette ligue pacifique des nations européennes. La place de chef dans cette organisation révolutionnaire dont le noyau devait être le royaume de

¹⁰⁹ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 583 et suiv.

¹¹⁰ P. M. PERRET, l. c., pp. 394—396.

¹¹¹ Le pape avait reçu les renseignements de France d'Antonio de Noceto et les communiqua à Oto de Caretto qui les envoya à Milan le 13 janvier 1463 (édité par L. PASTOR, *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance II*, Freiburg i. B. 1889, pp. 622—623). La comparaison entre le Mémoire de Marini et le Projet de la ligue pacifique des princes révèle toutefois que Pie II avait une crainte exagérée du concile. On n'a pas de preuves attestant qu'à ce moment déjà le roi de Bohême voulait „fare concilio“ (si l'on n'entend pas par là la diète des souverains européens!).

¹¹² L'édition du plan a été donnée dans la publication *Všeobecná mirová organizace podle návrhu českého krále Jiřího z let 1462 1464*, Praha 1964; on en a fait aussi des traductions en anglais et en français — l'étude introductive intitulée *Historický význam projektu krále Jiřího a vědecké problémy kolem něho* (L'importance du projet du roi Georges et les problèmes scientifiques y liés) a été écrite par V. VANĚČEK). Les résultats du symposium international consacré au Projet de la ligue pacifique ont été résumés dans le recueil *Cultus Pacis. Etudes et documents du Symposium Pragense Cultus Pacis 1464—1964*, Praha, Academia 1966. J'ai exprimé mes commentaires critiques à propos du Projet du roi Georges (il s'agit en effet seulement des projets et non d'une organisation pacifique générale!) dans l'étude J. MACEK, *K zahraniční politice krále Jiřího* [En marge de la politique extérieure du roi Georges], ČSČH XIII, 1965, pp. 19—29 où les problèmes que je ne fais que d'effleurer ici, sont traités plus en détail.

Bohême avec ses alliés, les royaumes de Pologne et de Hongrie, était réservée par le roi Georges au roi Louis XI. Les projets et plans de cette confédération pacifique mûrissaient longtemps — Marini p. ex. en fit mention déjà pendant son séjour à Rome en 1461.¹¹³ Lors des négociations avec la France à la fin de 1462, ces plans commencèrent à prendre une forme plus nette. Déjà avant son voyage en France, Marini avait séjourné à Milan et put donc présenter à Louis des idées susceptibles de trouver un accueil favorable. Il savait les sympathies de Louis pour le duc milanais Sforza et était au courant de la tension croissante entre Louis et Pie II.

D'après les renseignements sur les négociations menées par Marini en France, l'envoyé du roi de Bohême aurait invité Louis XI à retourner à la Pragmatique Sanction et à collaborer à la convocation d'un nouveau concile ecclésiastique.¹¹⁴ De telles informations de la curie papale grossissaient et exagéraient sans doute le danger menaçant Pie II de la part de l'alliance tchéco-française. La présence de l'idée conciliaire dans l'arsenal politique de Louis est toutefois incontestable.¹¹⁵ En 1462, le roi de Bohême hésita encore à afficher officiellement le projet de la confédération pacifique qui était en contradiction avec la bulle „Execrabilis“. Cela signifiait barrer définitivement le chemin vers la réconciliation avec le pape et anéantir tous les espoirs qui subsistaient encore pour l'attitude de Rome envers le problème tchèque. Aussi A. Marini, d'accord avec le roi Georges, repoussa-t-il nettement l'idée du concile comme contre-poids du pape déjà dans le Mémoire¹¹⁶ et, dans le Projet de la confédération pacifique des souverains, il comptait sur l'appui du pape — en premier lieu sur les dîmes ecclésiastiques — pour la lutte contre les Turcs.¹¹⁷ Dans le Projet de Georges, la puissance du pape passait à l'arrière-plan, elle était bornée à la sphère spirituelle sans être toutefois niée ou remplacée par le concile.

La mission de Marini en France sema les premiers grains qui germèrent dans l'attitude antipapale de Louis XI, dégoûté par le calcul froid de Pie II et par ses interventions dans les affaires intérieures françaises¹¹⁸. Louis XI n'hésita pas à communiquer directement à Rome¹¹⁹ son indignation provoquée par la conduite du pape et de ses légats. Il se plaignait que Pie II fût ennemi de la France et qu'il excitât les querelles parmi les princes chrétiens. Il rappela

¹¹³ Cf. à ce sujet F. PALACKÝ dans *Časopis českého Muzea*, Praha 1828, II, 3, p. 22.

¹¹⁴ L. PASTOR, *Geschichte der Päpste II*, p. 622. Cf. à ce propos aussi la note No 111.

¹¹⁵ Cf. la note 51 de la présente étude.

¹¹⁶ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 585; Marini insistait sur le fait que la convocation du concile ecclésiastique durerait trop longtemps et qu'elle n'apporterait aucune solution des problèmes.

¹¹⁷ *Všeobecná mírová organizace...* p. 69.

¹¹⁸ Voir à ce sujet le mieux J. COMBET, *Louis XI.*, pp. 23—34.

¹¹⁹ L'existence de cette lettre est attestée aussi par l'admonestation de Louis par les légats pontificaux de ne pas pactiser avec le roi Georges (J. COMBET, l. c., p. 31).

ensuite explicitement les interventions malheureuses de la papauté contre Frédéric de Palatinat, Sigismond de Tirol et contre le roi de Bohême appelé hérétique à tort.¹²⁰ Dans l'attitude de Louis XI retentit sans doute l'écho lointain des propositions tchèques.

Cela ne veut pourtant pas dire que le roi de France manifestât son accord avec le Projet de la confédération pacifique et qu'il l'acceptât. Il le fit peut-être au premier moment, en entendant pour la première fois les plans secrets. Quand il commença toutefois à délibérer comment réaliser le Projet, il se rendit compte de ses écueils et de ses complications.¹²¹ A la cour royale de France on était au courant de la campagne faite contre „la Bohême hérétique“ et l'on s'imaginait facilement à quoi on pouvait s'attendre du pape hanté de l'idée de la croisade. Louis fit encore preuve d'une „finesse de renard“ et d'habileté. Il ne voulait pas risquer le conflit avec le pape et les prélats mais il ne songeait pas non plus à renoncer à son allié tchèque lointain et aux amis puissants de celui-ci (la Pologne et la Hongrie). En outre, il était sans doute flatté par le fait que parmi les souverains européens on assignait la première place au roi de France.¹²² (Il nourrissait lui-même le rêve de son empire romain!) Pour cette raison, il n'accepta ni ne repoussa le Projet de Marini. Il fit toutefois de sorte que même le diplomate rusé Marini était convaincu d'avoir obtenu l'accord du roi.¹²³ Le roi de Bohême n'avait pas muni son envoyé des lettres de créance suffisantes et pour cette raison aussi tout paraissait en ordre.¹²⁴ Le roi de France avait donné son accord, il fallait passer des projets à la réalisation de la ligue. Avec cette conviction Marini partit pour Venise avec l'intention de gagner la seigneurie pour la participation à la ligue des princes. Il argumentait avec le consentement de Louis XI, mais le roi de France ne s'était engagé par écrit qu'à la participation à la campagne contre les Turcs. Entretemps, les Vénitiens penchèrent à la formation de la ligue contre les Turcs sous la conduite du pape et pour cette raison ils se désintéressèrent de l'alliance avec „le roi hérétique“ de Bohême et avec le roi Louis¹²⁵ sur la haine croissante duquel

¹²⁰ Pii II pontificis Commentarii rerum memorabilium (Roma 1584), p. 595, l'édition ultérieure (Francfort 1614), pp. 323—324; cf. aussi PASTOR, l. c., II, p. 109.

¹²¹ Les détails n'ont pas été elucidés jusqu'à présent; on trouve le plus d'informations à ce sujet chez R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 599.

¹²² Dans le Projet de la ligue pacifique (*Všeobecná mírová organizace*, p. 68), „rex Franciae“ se situe au premier plan, en tête des princes européens. Similairement A. Marini conseille le roi Georges qu'en assurant la paix, on réserve la première place à Louis XI comme à „la personne la plus haute placée“. (*Výbor ze staročeské literatury* [Choix de l'ancienne littérature tchèque], Praha 1964, p. 175). La présidence au tribunal fédéral devait être assignée également au roi de France.

¹²³ Cf. p. ex. FRA II, 20, pp. 290—291.

¹²⁴ FRA II, 20, p. 290.

¹²⁵ P. M. PERRET, l. c., p. 396.

pour les marchands vénitiens il leur parvenait des nouvelles toujours plus précises.¹²⁶

La curie papale était soucieuse quant au développement ultérieur de la politique française et cherchait à gagner Louis XI pour la guerre contre les Turcs. Déjà en mai 1463, le légat de Pie se rendit à cette fin en France¹²⁷ et, en septembre 1463, Théodor de Ulli négociait la participation française à la croisade contre les païens-agresseurs turcs. Ulli insistait naturellement aussi sur les conseillers de Louis d'annuler à tout prix les accords secrets et d'arrêter les négociations avec Georges de Poděbrady.¹²⁸ Le pape repoussait la lettre d'intervention du roi de France au sujet de Georges. Le roi de Bohême était empoisonné d'hérésie et il ne convenait pas que „le roi très chrétien“ prît sous sa protection des hérétiques. Georges n'était devenu roi que grâce à la mort subite de son prédécesseur (on s'étonne de ne pas entendre des insinuations sur la cause du décès de Ladislav et l'accusation de Georges de l'avoir empoisonné) et tenait à tort aux Compactats. Le pape avait aboli les Compactats et invitait le roi de France à conseiller comment ramener l'hérétique tchèque à l'obéissance.

On ne peut pas affirmer que la pression de Pie II sur Louis XI ait emporté un succès. Au contraire, dans l'évolution des rapports entre la France et Rome, l'année 1463 est appelée année de la guerre religieuse se déclarant.¹²⁹ Louis était fâché contre le pape, le soupçonnait à juste titre d'intrigues, condamnait le pacte conclu le 19 octobre 1463 entre la Bourgogne, les Vénitiens et le pape et voyait avec rancune l'intérêt porté par le Saint-Siège au duc breton rebelle ainsi que de nouvelles ingérences de la curie romaine dans le système des bénéfices français. Il ripostait à toutes ces manifestations de la politique papale par des contre-mesures sévères. En 1463 on vit paraître un nombre d'ordonnan-

¹²⁶ Louis XI. s'orientait plutôt sur la coopération avec Florence (B. DE MANDROT l. c., I, p. 102). Ceci était sans doute en rapport avec les crédits que les banquiers des maisons Pazzi et Médicis accordaient à Louis (R. GANDILHON, *Politique économique de Louis XI*, p. 359—360). Déjà en 1462, les ambassadeurs milanais en France doutaient de l'efficacité des appels dans lesquels les Vénitiens invitaient le roi Louis à combattre en commun les Turcs (B. DE MANDROT, l. c., I, pp. 258—259). Sur la haine de Louis pour les Vénitiens voir P. M. PEBRET, l. c., p. 429 et dans la suite. En 1463, les premières mesures sévères contre l'importation vénitienne des épices furent prises (R. GANDILHON, l. c., p. 245).

¹²⁷ *Scriptores rerum Silesiacarum VIII*, 179; ce ne fut pas toutefois encore Lelli comme le juge l'éditeur (R. URBÁNEK, l. c., III, 4, 601).

¹²⁸ Le texte du discours qui ne fut pas probablement prononcé par Lelli mais dont l'idée il exposa sans doute à la cour royale de France est contenu dans le manuscrit Cod. Ms. Vatic. lat. 5315, fol. 35^a; sur le manuscrit du XV^e siècle voir B. DUDÍK, *Iter Romanum* (1855), pp. 184—185; le contenu du discours a été donné par R. URBÁNEK, l. c., III, 4, pp. 605—606.

¹²⁹ J. COMBET. l. c., p. 34.

ces royales qui paraient les prétentions de Pie II, défendaient de percevoir la dîme pontificale en France, donnaient le droit au roi de disposer des biens ecclésiastiques et demandaient qu'un relevé des revenus ecclésiastiques fût dressé en vue de lever les taxes sur les biens ecclésiastiques. Les Etats soutenaient les mesures sévères de la politique royale.¹³⁰

En Bohême on savait probablement que le rapport de la France avec Rome allait en s'aiguissant. A. Marini qui négociait l'alliance pacifique en Hongrie,¹³¹ voyait par là sa confiance en Louis XI confirmée. Le roi Georges se laissa convaincre que tout était vraiment prêt pour la conclusion des accords et décida d'envoyer une nouvelle ambassade en France. A la tête de cette ambassade il mit ses conseillers Albert Kostka de Postupice, le fojt (bailli) de la Basse Lusace et le chevalier Antoine Marini de Grenoble. Le 16 mai 1464 le roi munit l'ambassade de lettres de créance¹³² l'autorisant à conclure avec le roi de France „ligas, pacem, federa, amicicias et uniones“ comme si le roi de Bohême même les concluait. Le même jour, l'ambassade se mit en route.¹³³ Un de ses membres était aussi le chevalier Jaroslav, auteur d'un journal de voyage intéressant. Ils restèrent un certain temps à Ansbach chez le margrave Albert de Brandebourg et à Bar-le-Duc auprès du roi sicilien René qui „trahit assez longtemps“ avec les deux chefs de l'ambassade.¹³⁴

Il était difficile d'atteindre le roi Louis XI, car „il était souvent absent à la chasse“¹³⁵ et séjournait à ce moment en Picardie.¹³⁶ Marini qui avait aussi les

¹³⁰ Un aperçu des ordonnances royales a été donné par J. COMBET, l. c., p. 40—43. Combet a toutefois confondu (p. 42) l'ordonnance de Charles VII (Ordonnances XIII, p. 177 et suiv.) avec l'ordonnance de Louis XI du 10 septembre 1464 (Ordonnances XVI, pp. 244—247).

¹³¹ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 755.

¹³² L'original se trouve aux Archives nationales, Paris AE III-18; ce document a été inclus dans le traité d'amitié (cf. l'édition dans *Idea československého státu* [Idée de l'Etat tchécoslovaque], Praha 1936, p. 270—271).

¹³³ Cf. le journal de l'ambassade écrit par le chevalier Jaroslav et édité dans *Archiv český VII*, pp. 429—445. Je cite de l'édition préparée par R. URBÁNEK, *Ve službách Jiříka krále* [Aux services du roi Georges], Praha 1940, p. 3.

¹³⁴ *Ve službách Jiříka krále*, p. 9.

¹³⁵ l. c., p. 10.

¹³⁶ L'explication donnée par l'auteur du journal est superficielle. Le départ de Louis pour la Picardie pouvait être dû à la peste qui sévissait à Paris (MANDROT, l. c. II, p. 179), mais la principale cause du voyage du roi en Picardie étaient les négociations avec Edouard, roi d'Angleterre. Par la coopération avec ce souverain Louis XI cherchait à s'assurer non seulement un allié contre le pape, le duc de Bretagne et de Bourgogne mais aussi contre la noblesse autochtone (MANDROT, l. c., II, p. 183 — Malletta écrivit à Milan: Après la conclusion de la paix avec le roi d'Angleterre les gentilshommes seraient plus soumis à Louis). Au début de juillet 1464, Louis XI emmena l'envoyé du roi d'Angleterre au château Dompierre-sur-Authie (MANDROT II, p. 212). Cet envoyé n'était pas probablement Richard Neville comme on le jugeait (A. L. BROWN and

lettres de créance du roi de Pologne Casimir et du roi de Hongrie Mathias¹³⁷, eut le premier l'occasion de traiter avec Louis XI au sujet de la réception de l'ambassade. L'audience royale devait avoir lieu originairement à Abbeville où aussi Albert Kostka fit préparer un riche dîner en l'honneur des bourgeois et de l'ambassadeur milanais A. Maleta. L'art des Tchèques d'organiser un festin¹³⁸ avec goût éveilla l'attention. Le roi Louis ne reçut pas toutefois l'ambassade tchèque à Abbeville mais à Dompierre. Après une longue attente, les envoyés tchèques se trouvèrent en face du roi et présentèrent leurs documents. Dans une allocution assez longue (bien que les conseillers du roi insistassent sur un rapport concis!), Kostka parla en latin pendant plus d'une heure¹³⁹ de la ligue pacifique des princes, mit l'accent sur le caractère catholique du parlement des souverains européens et demanda à Louis XI de fixer le lieu de la première rencontre de tous les princes. Ensuite Marini parla en latin au nom du roi de Pologne et en français au nom de Mathias hongrois.¹⁴⁰ Le roi de France s'attendait plutôt à entendre parler du concile ecclésiastique général auquel on avait songé déjà auparavant et dont s'étaient réclamés aussi les évêques de certains princes de l'Empire.¹⁴¹ Quoiqu'il eût déjà entendu parler de la ligue pacifique (au moins de Marini), il prétendit de ne pas pouvoir répondre tout de suite „à une chose de pareille importance“. Il invita l'ambassade tchèque à retourner à Abbeville pour y recevoir dans trois ou quatre jours la réponse royale.¹⁴²

„Le roi très chrétien“ ne tint toutefois pas la parole. A Abbeville il était représenté seulement par ses plénipotentiaires et membres du conseil royal: évêque de Bayeux Louis de Barancourt, Guillaume de Floques, évêque d'Evreux et d'autres seigneurs tels que les chevaliers Hugue de Bournasel de Labadie et Robert Biote de la Rouque et de Monstruel. Le roi même s'écartait des pourparlers, soit pour s'occuper toujours des préparatifs de l'accord avec l'Angleterre, soit pour développer l'idée du royaume romain ou bien tout simplement pour s'adonner à sa prédilection — la chasse. Il n'est pas exclu qu'il ne voulût pas traiter avec l'ambassade du pays passé pour hérétique et dont le roi avait

BRUCE WEBSTER, *The Movements of the Earl of Warwick in the summer of 1464 — a correction*, *The English Historical Review* LXXI, 318, pp. 80—82). Le roi quitta Paris en mai pour traiter avec l'ambassade anglaise en Picardie — c'est ce qu'affirme aussi le *Journal de Jean de Roye* connu sous le nom de *Chronique scandaleuse (1460—1483)*, ed. B. DE MANDROT, I, Paris 1894, p. 34. *Lettres de Louis XI, roi de France*, t. XI, Itinéraire, éd. J. VAESEN et B. DE MANDROT, Paris 1909, pp. 33—36.

¹³⁷ R. URBÁNEK III, 4, l. c., p. 757 et suiv. où l'on trouve aussi d'autres détails.

¹³⁸ *Ve službách Jiříka krále*, p. 12.

¹³⁹ l. c., p. 13.

¹⁴⁰ l. c., p. 13.

¹⁴¹ L'ambassadeur milanais à Paris écrivit le 26 mai 1464 de l'idée de convoquer un concile de l'Eglise à Lyon, qui était discutée à la cour royale (B. DE MANDROT, l. c., II, p. 145). Il en fit similairement aussi en juillet 1464 (l. c., p. 216—217).

¹⁴² *Ve službách Jiříka krále*, p. 14.

été cité le 16 juin devant le tribunal du Saint-Siège comme un scélérat.¹⁴³ Y agissaient sans doute aussi les lettres de l'opposition catholique tchèque (soit directement de l'administrateur Hilarius soit des seigneurs) qui rejoignirent l'ambassade en France et qualifiaient les ambassadeurs du roi Georges „d'hérétiques effrontés“.¹⁴⁴ Les disputes et discussions à la cour royale traînaient et la réponse aux propositions tchèques se faisait attendre.

Le roi Louis devait faire face aux opinions des prélats qui le mettaient en garde contre l'aventure qu'une alliance avec „le roi hérétique“ entraînait. Le conseil royal alla jusqu'à contester la validité des lettres de créance et certains prélats affirmèrent que Kostka et Marini étaient autorisés à renouveler de vieux traités mais qu'ils n'avaient point le droit de conclure de nouveaux accords¹⁴⁵ de pareille importance. En effet, aux termes de la lettre de créance donnée à l'ambassade par Georges, les envoyés tchèques étaient autorisés à renouveler les accords de l'amitié.¹⁴⁶ En ce qui concerne la ligue pacifique des princes, ils ne devaient qu'en traiter, car il s'agissait toujours plutôt de projets que d'un accord déjà prêt. A. Marini reconnut ces objections mais demanda de continuer les pourparlers. Sur quoi les prélats français déclarèrent tout à coup que le pape devrait être au courant des négociations sur le traité tchéco-français et y donner son autorisation. Alors Marini et Kostka protestèrent à haute voix et Marini s'écria: „Ce diable de pape! Il n'y a pas d'homme pire et plus infâme dans ce monde et vous voulez toujours qu'on ne négocie rien de bon sans lui“. Kostka reprocha ensuite ouvertement aux prélats de se mêler des affaires séculières et de vouloir régir des choses qui n'appartenaient pas aux personnes ecclésiastiques.¹⁴⁷

Les discussions de l'ambassade tchèque avec les prélats français indiquent qui s'opposait à la conclusion de l'accord tchéco-français. Naturellement, le roi Louis ne voulait pas se soumettre à la pression de ses conseillers ecclésiastiques, car il se rendait compte des perspectives que la collaboration avec le roi

¹⁴³ Il ne subsiste aucun doute qu'en France, dans la moitié de juillet, on était au courant de la citation du roi Georges devant le pape — (on sait que l'ambassade française assista à cet acte à Rome — cf. la note 106) et qu'on savait quelle serait l'issue du procès. Pour cette raison le Journal de l'ambassade tchèque dit directement que les prélats français traitaient les Tchèques comme si leur roi était déjà frappé d'interdit (*Ve službách Jiříka krále*, p. 16).

¹⁴⁴ Le Journal de l'ambassade tchèque (*Ve službách Jiříka krále*, p. 16): Cf. à ce sujet R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 760.

¹⁴⁵ l. c., p. 761.

¹⁴⁶ Dans la lettre de créance du 16 mai 1464 le roi Georges dit: „ligas, pacem, federa, amicitias et uniones veteres et habitas inter domos(!) inclitissimas Francie et Boemie innovandi, faciendi, agendi, ordinandi, concluendi et disponendi...“ (Paris, Archives nationales AE III-18-cf. aussi l'édition dans: *Idea československého státu*, p. 270.)

¹⁴⁷ La discussion a été notée par Jaroslav, auteur du Journal (*Ve službách Jiříka krále*, p. 16).

de Bohême offrait pour l'avenir. Suivant la relation de Marini qui avait été le seul membre de l'ambassade à assister aux sessions secrètes du conseil royal, le roi aurait déclaré: „Que cela plaise à certaines personnes ou non, je veux être en bons termes avec le roi de Bohême et veux nouer avec lui des liens de faveur et d'amitié.¹⁴⁸” Néanmoins, une forte appréhension que le moindre soupçon ne tombe sur la France de pactiser avec „les hérétiques” ressort de la déclaration royale écrite en date du 15 juillet 1464.¹⁴⁹ Louis XI confesse qu'il veut renouveler de vieux accords d'amitié existant entre la France et la Bohême mais qu'il ne veut „adhérer à aucune hérésie dont la Bohême est suspecte ni soutenir cette hérésie” et qu'il ne veut pas „se rendre coupable de désobéissance envers la Sainte Eglise”. Les membres du conseil royal prirent bonne note de cette déclaration royale et se mirent d'accord avec elle.

Les négociations avec l'ambassade tchèque montrent dans quelle mesure Louis XI se soumettait à la volonté des seigneurs et des prélats. Il en apparaît que le pouvoir absolu du roi était plutôt une illusion qu'une réalité solide. On ne fera pas faute en disant que les négociations avec l'ambassade tchèque faisaient entrevoir des discordes entre le roi et la noblesse qui éclatèrent plus tard dans le soulèvement du Bien public.¹⁵⁰ Même l'approbation formelle du roi quant au traité d'amitié avec le roi de Bohême ne suffit pas pour mener les négociations vite à bonne fin. Celles-ci se transférèrent de Neuville à Dieppe où, le 18 juillet 1464, on édita simultanément deux teneurs du document sur l'amitié entre le roi de France et le roi de Bohême.¹⁵¹ La ratification et l'apposition des sceaux dura quatre jours, car les conseillers français et les membres de la chancellerie contestaient à l'ambassade tchèque le droit d'appeler le roi Georges duc de Luxembourg. L'intitulation des documents dut donc être modifiée et de nou-

¹⁴⁸ I. c., p. 18.

¹⁴⁹ Paris, Archives Nationales — la reproduction a été publiée dans l'édition *Ve službách Jiřika krále* près la page 16, aux pages 189—190 on en trouve une traduction partielle en tchèque.

¹⁵⁰ Cosme de Medicis bien renseigné prédit déjà en 1463 à Florence qu'un conflit entre le roi et la noblesse se produirait bientôt (P. M. PERRET, I. c., p. 416, note 2).

¹⁵¹ La version latine originale du document est déposée dans les Archives Nationales de Prague (c'est une édition française — cf. l'édition dans: *Idea československého státu*, pp. 270—271 — une photocopie a été publiée là-même dans l'annexe XII) et dans les Archives Nationales à Paris (édité par: PH. DE COMINES, *Mémoires*, éd. Godefroy et Lenglet du Fresnoy, t. II, London et Paris 1747, pp. 431—434 et récemment par A. NEUMANN, *Studie a texty IV* [Etudes et textes IV], 3—4, pp. 24—27 du manuscrit de la Bibliothèque nationale, Paris, Fr. n. a. 7973, fol. 18—20^v où la date finale fait défaut. Neumann n'a pas bien formulé le regeste). Ce que dit R. URBÁNEK, I. c., III, 4, p. 764, sur la modification de l'intitulation, ne correspond pas à la réalité. L'intitulation dans l'original de la lettre de créance du roi Georges datée du 16 mai 1464 (l'original se trouve dans les Archives Nationales à Paris) est comme suit: „Georgius dei gracia rex Boemie etc” — donc exactement la même que dans le document du 18 juillet 1464.

velles discordes et discussions se produisirent. Elles se terminèrent seulement devant Louis à Rouen, le 22 juillet 1464.¹⁵² La date du traité d'amitié tchéco-française resta toutefois le 18 juillet 1464 et Dieppe est l'endroit où le document fut émis. Le 23 juillet 1464 l'ambassade tchèque quitta Rouen pour retourner en Bohême via Paris, la Suisse et le Tirol.¹⁵³

Le renouvellement des vieux accords d'amitié entre les souverains des deux pays ne représentait qu'un succès partiel de la politique poursuivie par le roi de Bohême. Le retentissement international en fut toutefois considérable. Par des voies compliquées, la copie du traité tchéco-français arriva jusqu'à Rome. L'envoyé de la ville de Breslau près la curie papale la reçut de l'employé de l'archevêque de Trèves qui avait à son tour acquis une copie du document précieux d'un des conseillers du roi de France à Genève. L'informateur zélé du pape fit copier le document huit fois et y trouva plus de dix endroits de pure hérésie „die gantz wider die heiligen kirchen sein“, donc d'un sens contraire à l'Eglise.¹⁵⁴ Le nouveau pape Paul II fut renseigné par le cardinal Bessarion sur les intrigues perfides du roi de France en septembre 1464. La réputation de Louis XI à Rome reçut une nouvelle tache. Pour le roi Georges la signature des accords d'amitié avec la France marqua un certain encouragement mais sa joie ne pouvait pas être complète. A. Marini avait promis certainement davantage, surtout en ce qui concerne la confédération pacifique des princes européens. Sur ce point, le roi Georges était probablement déçu. Il se peut que cet insuccès ait détourné Marini de son retour en Bohême¹⁵⁵ et l'ait amené à rester en France et plus tard à Venise. Le départ de Marini des services de Georges ne marqua pas naturellement la rupture des rapports tchéco-français. On ne sait pas s'en automne 1464, l'ambassade française mentionnée par Louis à Neuville¹⁵⁶ arriva en effet en Bohême.

Il est toutefois certain que la France fut un des pays où se dirigea, en 1466, l'ambassade de Zdeněk Lev de Rožmitál.¹⁵⁷ Bien que ce seigneur ne fût pas

¹⁵² *Ve službách Jiříka krále*, pp. 21—22.

¹⁵³ l. c., p. 23.

¹⁵⁴ *Scriptores rerum Silesiacarum IX*, p. 97.

¹⁵⁵ R. URBÁNEK, l. c., III, 4, p. 764.

¹⁵⁶ Jaroslav dit directement dans le Journal que „le conseiller du roi de France arrivera en Bohême après la Toussaint“ (*Ve službách Jiříka krále*, p. 18).

¹⁵⁷ L'édition a été donnée par R. URBÁNEK, *Ve službách Jiříka krále*, Praha 1940, pp. 34—184. Deux journaux de ce voyage se sont conservés: L'auteur du premier est le Tchèque Václav Šašek z Bříkova (ce journal n'existe qu'en traduction latine du XVI^e siècle — cf. l'édition *Commentarius brevis et iucundus itineris atque peregrinationis, pietatis et religionis causa susceptae ab Illustri et Magnifico Domino, Leone, libero barone de Rosmital et Blatna denuo*, ed. Karel Hrdina, Praha 1951. Récemment, le journal a été traduit en anglais sous le titre *The travels of Leo of Rožmital through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal and Italy 1465—1467* transl. by Malcolm Letts, Cambridge 1957, The Hakluyt Society, ser. II. No. CVIII). Le second journal est dû à l'Allemand Gabriel Tetzl (ed. Literarischer Verein Stuttgart 1843).

envoyé en voyage à travers l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie par le roi Georges, sa tâche fut de défendre la Bohême contre les attaques du Saint-Siège et de gagner de nouveaux amis pour le souverain tchèque. Le roi Louis le reçut avec beaucoup de distinction et fit de nombreux honneurs¹⁵⁸ à l'ambassade tchèque. Déjà en 1465, le roi de Bohême même avait envoyé en France une protestation contre sa citation devant le pape et contre les menaces de Paul II. En même temps, il se défendait de nouveau contre les inculpations de l'hérésie, et ceci de façon recommandée par Martin Mair¹⁵⁹.

Dans la période de 1462 à 1466, les rapports diplomatiques tchéco-français étaient donc très actifs. Bien que l'idée conciliaire n'y apparût nettement, toutes les négociations des envoyés du roi Georges avec le roi Louis XI étaient dirigées contre les papes Pie II et Paul II.¹⁶⁰ A partir de 1466, les rapports de la diplomatie tchèque avec la politique française allaient totalement sous le signe des idées conciliaires.

* * *

Le roi de Bohême avait alors près de lui comme conseiller Grégoire de Heimbourg qui élaborait, en juillet 1466, un projet de l'Apologie du roi Georges contre les attaques de la curie papale.

Egalement en 1466 Louis XI était parmi les personnalités auprès desquelles le roi Georges se réfugiait en cherchant compréhension et en expliquant son attitude. Le 15 septembre 1466,¹⁶¹ le roi de Bohême délivra des lettres de créance à son messenger particulier Jean Staruostka, moine Prémontré, qui porta l'Apologie en France.¹⁶² Il est intéressant de noter que le roi Georges choisit pour cette mission un moine catholique. Il voulait montrer par là, ce que confirmaient d'ailleurs non seulement de nombreux clercs mais aussi

¹⁵⁸ *Commentarius* (ed. K. Hrdina), p. 50.

¹⁵⁹ W. W. ТОМЕК, VII, p. 110.

¹⁶⁰ La manière dont l'ambassadeur milanais Alb. Malleta s'exprima le 11 juillet 1464 sur l'ambassade tchèque est caractéristique à ce propos: „Ma non dubito che la venuta de questi ambassatori voglia essere casone de novo zambello contra el papa“.

¹⁶¹ ТОМЕК VII, p. 131.

¹⁶² Voir la copie de la lettre de créance en version latine dans NUK Praha, *Cancellaria regis Georgii* (l'ancien manuscrit de Šternberk), pp. 25—26 (j'en ai donné l'édition dans ČSČH... annexe No. I) et ensuite la traduction tchèque (p. 26—27). Une lettre de créance similaire, à l'intention du messenger portant l'Apologie aux princes de l'Empire, a été éditée dans FRA II, 46, pp. 39—40. En latin la lettre est adressée à „fratri Johanni, professo monasteri N. ordinis Premonstratensis Olomucensis diocesis“, en tchèque à „frère Jean Staroustka“ (p. 26). Ce document atteste l'esprit inventif de la diplomatie de Georges. Bien que la lettre de créance à présenter aux princes de l'Empire (FRA II, 46, pp. 39—40) concerne la même chose, elle est rédigée d'une façon entièrement différente.

bourgeois et gentilshommes, qu'il n'était pas seulement représentant des calixtins mais que le pays entier, même les catholiques,¹⁶³ étaient derrière lui. Dans la lettre de créance, le roi Georges souligna fortement les droits et la souveraineté des rois. Il savait la lutte que Louis XI menait contre l'Eglise et la noblesse pour imposer son autorité royale et pour cette raison il mit un accent si fort sur la défense de l'honneur et de la dignité du nom royal „qui est considéré comme grand et sacré“¹⁶⁴ chez le peuple et les nations. Jean Staruostka apporta en France la copie cachetée de l'Apologie et la remit à la chancellerie royale.¹⁶⁵ Il y présenta aussi sa lettre de créance dans laquelle le roi Georges demandait à Louis XI de purifier le nom du roi de Bohême des accusations soulevées par le pape et de s'entremettre à Rome afin qu'une audience depuis longtemps désirée fût accordée à Georges. Le roi de Bohême s'engageait en revanche à soutenir fidèlement le roi de France chaque fois qu'il aurait besoin d'une aide. Il invitait aussi Louis XI à se faire raconter par le frère Jean Staruostka ce que le roi de Bohême avait entrepris pour la reconstruction et le soutien des couvents ainsi que d'autres institutions de l'Eglise. Le roi de France en verrait quelle était la vraie attitude du roi Georges envers „toute la commune chrétienne“.¹⁶⁶ Dans la conclusion, Georges ajouta le vœu d'une bonne santé et fit une allusion délicate, quoique distincte, au soulèvement du Bien public.¹⁶⁷ Il manifesta aussi le désir d'avoir bientôt des nouvelles du raffermissement du pouvoir royal français.

Le style de cette lettre de créance diffère des types courants et fait encore voir les capacités créatrices de la chancellerie royale qui souligna de façon initiée tous les points susceptibles de faciliter les négociations de l'envoyé tchèque à la cour de Louis. On ne possède pas de détails plus exacts sur cette mission de Jean Staruostka mais il est probable que pour le roi Georges il s'agissait de fournir des informations sur l'orientation de la politique tchèque et de préparer peut-être le terrain pour d'autres actions.

Peu de temps après le retour de Starouostka de France, une nouvelle ambassade se préparait pour se rendre auprès du roi Louis. Et ce fut encore la pression

¹⁶³ Justement le 14 septembre 1466, Olomouc, Brno, Znojmo et Jihlava — donc les villes catholiques — demandèrent à Paul II de changer de politique envers le roi de Bohême. Les villes déclarèrent que „dans les affaires temporelles elles obéiraient au roi Georges“ (TOMEK VII, 131). Brno se détourna du roi seulement à la fin de 1466 (J. KRŠKA, *Jiří z Poděbrad a Brno v letech 1466—67* [Georges de Poděbrady et Brno dans les années 1466—67], Brno v minulosti a dnes VII, Brno 1965, p. 126). Cf. aussi J. DŘÍMAL, *Notář Jan Thabrarr* [Le notaire Jean Thabrarr], ČMM 58, 1934, pp. 54—86.

¹⁶⁴ „sanctum et magnum habetur“ (Cancellaria regis Georgii, p. 26).

¹⁶⁵ La copie cachetée par l'apposition de sceau royal (détruit) se trouve à Paris, Bibl. nat. manuscrit Fr. 5044, fol. 119—120.

¹⁶⁶ „circa universam rem publicam Christoinam“ (Cancellaria regis Georgii, p. 26).

¹⁶⁷ „de tranquillo statu regni ac principum bono et concordi zelo erga Serenitatem Vestram“ (l. c., p. 26).

de la curie papale qui amena Georges et ses conseillers (en premier lieu certainement Heimbourg) à déployer une activité diplomatique intensive pour la défense du royaume de Bohême contre la menace d'une croisade. Le 8 décembre 1465, Paul II délia les sujets de Georges de tous les serments de fidélité envers le roi¹⁶⁸ et une année plus tard, le 23 décembre 1466, une session du consistoire destitua Georges de ses dignités de roi, margrave et prince. En même temps, on déclara ses descendants dépouillés et déchus de tous les droits et dignités.¹⁶⁹ Pour peu qu'on se rende compte que depuis le fin de 1465 le pape pouvait menacer Georges non seulement des troupes de Breslau et de celles de l'unité des seigneurs, mais qu'en 1466 il gagnait peu à peu un partisan fervent de la croisade en la personne de Mathias Corvin,¹⁷⁰ on comprendra le pression et les difficultés auxquelles le roi de Bohême se trouvait exposé.

En outre, les bulles papales contre le roi Georges ne cessaient de se succéder, incitant l'opinion publique dans le royaume de Bohême et dans les contrées avoisinantes contre „les hérétiques“. Le pape considérait la Bohême comme une partie de l'Empire et l'archevêque de Prague comme suffragant subordonné à l'archevêque de Mayence.¹⁷¹ A ce moment-là, il eut probablement la folle idée de diviser le royaume de Bohême en plusieurs principautés et comtés pour dompter plus facilement les Tchèques.¹⁷² Il fut secondé par les curiales zélés, au nombre desquels appartenait l'adversaire connu des idées conciliaires, le prélat espagnol Rodericus Sanchez de Arevalo,¹⁷³ auteur d'un commentaire à la bulle papale destituant le roi Georges.¹⁷⁴ Dans ce commentaire, il essaya

¹⁶⁸ L. PASTOR, *Geschichte der Päpste II*, p. 357.

¹⁶⁹ I. c., p. 360.

¹⁷⁰ Le vito de' Pontifici del Platina et altri (Venetia 1715), pp. 458—459 souligne l'effort déployé par Paul II en vue de gagner Corvin pour la guerre contre le roi de Bohême. Le cardinal Carvajal recommandait Mathias Corvin avec beaucoup de véhémence à la curie (LINO GÓMEZ CANEDO, *Un espagnol al servicio de la santa sede, Don Juan de Carvajal Cardenal de sant'Angelo, legato en Alemania y Hungaria*, Madrid 1947, p. 189.

¹⁷¹ Archivio di Stato di Roma, Cod. N. 1, Liber Provincialis, fol. 4^v, dans la liste des évêques, l'archevêque de Prague figure parmi les suffragants de l'archevêque de Mayence comme p. ex. l'évêque d'Eichstadt. Il est encore intéressant que dans cette liste provenant de 1466, le „rex Boemiae“ soit cité parmi les souverains chrétiens après le roi de Pologne et de Hongrie.

¹⁷² Ce fut Grégoire de Heimbourg qui en écrivit en 1469 au margrave de Brandebourg Albert Achille (E. BRANDENBURG, *König Sigmund und Kurfürst Friedrich I. von Brandenburg*, Berlin 1891, pp. 211—215). Se répéta ainsi le vieux plan de Martin V que Brandebourg situe en 1421.

¹⁷³ L. PASTOR, I. c., p. 360.

¹⁷⁴ Le commentaire provient de la succession de Bessarion qui est déposée à Venise dans la bibliothèque Marciana sous le nouveau numéro du manuscrit 1957 (l'ancienne cote ZLCXCIV). Sanchez s'en tient fidèlement au texte de la bulle et n'apporte rien de nouveau.

de dériver outrageusement le nom des Tchèques du mot le bétail („Bohemia“, et „bovii“),¹⁷⁵ mit l'accent sur la particularité de la langue tchèque, sur le caractère différent de la Bohême par rapport aux pays germaniques voisins, sur la renommée de la bière ainsi que de l'argent tchèques et chercha surtout à prouver que Georges était un hérétique et que les Quatres Articles étaient hérétiques.¹⁷⁶ Il va sans dire qu'il défendait encore la puissance du pape et son droit de régner avec l'usage de deux épées, spirituel et temporel.¹⁷⁷ De là il déduisit que Paul II avait le droit de détrôner les rois, surtout un roi hérétique, dont les sujets ne devaient pas lui obéir, au contraire devaient se soulever contre lui au nom de l'Eglise.¹⁷⁸

La seule riposte possible de Georges à ces nombreuses attaques fut l'effort habile de gagner des amis et des auxiliaires tout en s'assurant l'attitude neutre de ceux qui craignaient de se joindre ouvertement à la collaboration. La cour de Prague vivait dans une agitation fiévreuse et les moments de calme étaient rares comme c'était p. ex. à Noël 1466 où la reine fit cadeau à son mari d'un livre de prières orné.¹⁷⁹ Il n'était pas alors simple de surmonter la peur de l'interdit et de l'excommunication dont Paul II, son légat Rudolphe de Rüdesheim et d'autres personnages menaçaient. A la diète de Nuremberg, l'ambassade tchèque réussit au moins à se faire entendre,¹⁸⁰ mais depuis longtemps on ne pouvait plus compter sur l'aide de l'empereur. Seuls les ducs saxons et le margrave de Brandebourg donnaient un appui solide à Georges. D'autre part, il était important que le légat du pape ne réussit pas à gagner le roi de Pologne Casimir par la promesse du royaume de Bohême.¹⁸¹ Au contraire, en janvier

¹⁷⁵ La description de la Bohême est donnée dans l'introduction au commentaire (Venezia, Marciana, manuscrit 1957, fol. 6).

¹⁷⁶ l. c., fol. 14.

¹⁷⁷ l. c., fol. 52^v—55^v. Cf. aussi H. JEDIN, *Sanchez de Arevalo und die Konzilsfrage unter Paul II.* (Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft 73, 1954, p. 95 et suiv.)

¹⁷⁸ l. c., fol. 105—107. A titre de curiosité je cite une partie de la description de la Bohême (tirée du fol. 6): „Hec regio montibus et silvis undique munita, ex omni parte lingua Almanica circumdatur, ipsa in medio existens, diverso Almanico ydiomate utitur, videlicet exslavonico(!). Etiam inde ut puto Bohemiam dictam a bovii vel biemi quasi in medio existens. Hec provincia ferax est, grano ditissima non solum ad cibum sed et ad potum ex quo cervesia conficitur, argento ceterisque metallis habundans“.

¹⁷⁹ J. PEŠINA, *Modlitební kniha Jiřího z Poděbrad* [Le livre de prières de Georges de Poděbrady], *Sborník k sedmdesátinám Jana Květa*, Universita Karlova 1965, p. 143. La reine fit à Georges le cadeau des prières remplies d'un culte frappant de la Vierge. C'est, à mon avis, une preuve de la foi catholique de la reine Jeanne dont doutait R. URBÁNEK, *Ženy husitského krále, Kunhuta ze Šternberka a Johana z Rožmitálu* [Les épouses du roi hussite, Kunhuta de Šternberk et Jeanne de Rožmitál] dans *Královny, kněžny a velké ženy české* [Reines, princesses et grandes femmes tchèques], Praha 1940, p. 179.

¹⁸⁰ Le discours de la délégation tchèque dans FRA 20, pp. 415—418.

¹⁸¹ Cf. le plus récemment *Rozbior krytyczny Annalium Poloniae Jana Dlugosza z lat 1445—1480* [L'analyse critique d'Annalium Poloniae de Jean Dlugosz des années

1467, l'ambassade tchèque qui se rendit chez Casimir à Koženice (près de Radom) s'assura l'armistice.¹⁸² A peu près en même temps, les ambassades des princes germaniques¹⁸³ (de Saxe¹⁸⁴ et de Brandebourg que Georges s'était attaché encore plus solidement par l'union de son fils Henri avec Ursule,¹⁸⁵ fille du margrave Albert) arrivèrent à Prague. Elles devaient entreprendre un voyage à Rome pour intervenir auprès du pape en faveur de Georges. Même le gouvernement de la république de Venise était engagée dans cette action diplomatique. En février 1467, une ambassade spéciale traitait à Lintz avec Frédéric III¹⁸⁶ cherchant à s'assurer au moins la neutralité de l'empereur si l'on ne pouvait pas aboutir à une attitude ouvertement amicale à laquelle Frédéric III était tenu par les traités de plus ancienne date et par l'aide que Georges lui avait donnée au moment du soulèvement viennois.

Il était clair que dans cette activité largement déployée, la cour pragoise ne pouvait pas oublier la France. La collaboration avec le roi de France apparaissait à Prague dans les couleurs d'autant plus roses qu'à ce moment on savait probablement déjà que Louis XI avait, en effet, intercédé en faveur du roi de Bohême auprès de Paul II et qu'il avait demandé au pape d'entamer des négociations pour parvenir à une réconciliation.¹⁸⁷ On ne connaît malheureusement pas plus de détails sur cette intervention, on peut tout au plus supposer que le roi de France s'entremet en faveur du roi de Bohême, et ceci soit à la suite d'une prière de Georges adressée en 1465 ou bien comme réponse à la mission de Staroustka.

Dans la période 1465—66, les rapports du roi de France avec la curie papale

1445—1480], t. II, 1965, pp. 206—207. PHILIPPI CALLEMACHI, *Vita et mores Gregorii Sanocei*, Varsoviae 1963, p. 56, atteste à son tour que Casimir refusa la proposition.

¹⁸² I. c., p. 211. Cf. aussi le travail plus ancien d'A. PROCHASKA, *Królowie Kazimierz Jagiellończyk i Jerzyk czeski* [Les rois Casimir Jagellon et Georges de Bohême], *Przeglad Historyczny* t. XVII, 1913.

¹⁸³ TOMEK VII, p. 138.

¹⁸⁴ Sur les relations tchéco-saxonnes voir H. ERMISCH, *Studien zur Geschichte der sächsisch-böhmischen Beziehungen in den Jahren 1464 bis 1471*, Neues Archiv für sächsische Geschichte I—II, Dresden 1881—1882.

¹⁸⁵ Sur ce mariage célébré à Cheb (Eger) voir K. SIEGEL dans MVGDB XLII, pp. 225—6. Le pape n'était pas bien disposé pour ce mariage.

¹⁸⁶ TOMEK VII, 141.

¹⁸⁷ Je tire le renseignement sur cette intervention de Louis XI à Rome du discours prononcé par Gosvinus Špán, envoyé de Georges auprès du roi Louis qu'il remerciait de l'intercession (J. PAŽOUT, dans AÖG 40, 1869, p. 358). Le roi Georges avait chargé Špán de remercier pour le document envoyé par le roi de France au pape. Špán de Barnštejn, messenger de Georges, avait même sur lui la copie de cette intercession. A part cela, Georges mentionne l'intervention faite par Louis XI auprès du pape dans sa lettre envoyée à Görlitz le 11 février 1467 (FRA II, 20, p. 427).

étaient plus que tendus.¹⁸⁸ Lors du soulèvement du Bien public,¹⁸⁹ l'Église joua un rôle d'extrême importance. Notre-Dame de Paris servait de rendez-vous aux agents et chefs de la conspiration antimonarchique et le duc de Berry déclara ouvertement dans le manifeste de Bourges que les membres de la ligue prenaient les armes en faveur „des personnes ecclésiastiques opprimées, importunées et déçues quant à leurs droits et bénéfices“. Et en effet, nombre de prélats se rangèrent du côté des seigneurs dans la guerre contre le roi. En France, la ligue des seigneurs avait donc des traits similaires à l'Union de Zelená Hora en Bohême et les mêmes défenseurs ecclésiastiques et curiaux que celle-ci. Les membres français de la conspiration s'adressèrent aussi au pape avec la prière de l'aide¹⁹⁰ et Louis XI fut obligé de chercher à son tour la faveur du Saint-Siège s'il voulait défendre avec succès la position et le pouvoir „du roi très chrétien“. Il s'adressa au pape d'une part directement et d'autre part par l'intermédiaire de Pierre de Médicis de Florence et du duc milanais François Sforza. Néanmoins, le pape s'en tenait plutôt à une neutralité raffinée et se montrait traditionnellement bien disposé pour la Bourgogne¹⁹¹ qui soutenait en cachette la Ligue du Bien public. Grâce à ses agents, Louis XI était renseigné sur la double politique du pape. Il la bravait par les menaces constantes d'un concile général et par les négociations en vue de conclure une ligue antipapale. Il n'était pas toutefois assez fort sur le plan militaire pour pouvoir faire front tout seul à l'armée seigneuriale et pour cette raison il dut recourir à l'aide militaire du duc de Milan.¹⁹² En été 1466 la tension entre le pape et le roi de France culmina. Louis XI menaça de convoquer un synode du clergé français et défendit de faire des affaires avec la curie. Il savait très bien qu'en limitant les ressources financières de la curie avide, il la frapperait au point le plus sensible. En même temps, il disposait délibérément des bénéfices vacants et tirait de nouvelles ressources des institutions ecclésiastiques. L'humeur anti-française à la cour papale se traduisit par des menaces d'excommunication. En juillet 1466, Paul II lui-même aurait songé à lancer un interdit contre

¹⁸⁸ Un aperçu des rapports entre la France et la curie dans les années 1465—1468 a été donné par J. COMBET, *Louis XI et le Saint Siège*, pp. 55—77.

¹⁸⁹ Considéré comme une conspiration des séparatistes contre le pouvoir royal central, le soulèvement du Bien public est le plus souvent apprécié de manière négative dans la littérature (P. CHAMPION, *Louis XI*, t. II, p. 62 p. ex.). Une exception à ce sujet est le plus récemment de K. BITTMANN, *Ludwig XI und Karl der Kühne. Die Memoiren de Philippe de Comynes als historische Quelle*, Göttingen 1964, p. 28, qui veut voir une manifestation positive du pouvoir des États dans ce soulèvement — sans toutefois donner les preuves pour cette hypothèse erronée.

¹⁹⁰ J. COMBET, l. c., p. 56.

¹⁹¹ l. c., p. 61.

¹⁹² P. GHINZONI, *Spedizione Sforzesca in Francia (1465—1466)*, Archivio storico ombardo ser. II, n. VII, Milano 1890, pp. 314—345.

la France.¹⁹³ A ce moment, fidèle à son principe de versabilité et d'incohérence, Louis XI se rendit compte d'être allé trop loin et reconnut qu'il était temps de battre en retraite. Sous la conduite de l'archevêque lyonnais Charles de Bourbon, une ambassade officielle fut envoyée à Rome pour améliorer les rapports entre Rome et Paris.¹⁹⁴ Il est possible que précisément cette ambassade intervint auprès du pape en faveur du roi Georges vers la fin de l'année 1466.

Bien que Louis XI tendît la main à Paul II en vue de réconciliation, il ne renonça pas à l'idée d'un concile général. En secret, à l'insu du pape, il continuait à songer à la convocation d'un concile général qui représentait d'une part une menace sérieuse à l'autorité du pape et d'autre part un moyen pour déployer et raffermir la politique de puissance française. On connaît p. ex. le contenu des négociations menées par une ambassade spéciale sous la conduite de G. Fichet avec le duc milanais¹⁹⁵ en 1466. Chargé par le roi, l'ambassadeur français souligna dans un discours solennel l'importance du concile de Bâle et annonça l'intention de Louis de convoquer „universum synodum“¹⁹⁶ à Lyon. Il dit que dans le passé, chaque fois que l'Eglise avait abandonné l'idée et la pratique des conciles, la décomposition et le dérèglement des mœurs s'en suivirent. Même la croissance et le développement de l'hérésie hussite en Bohême était dû à l'abandon du concile par l'Eglise. L'œuvre du concile de Bâle était restée inachevée, voilà pourquoi il y avait tant de sectes hérétiques en Bohême, pourquoi elles disaient la messe, bâtissaient les églises et adoraient les tableaux de Jean Hus et de Jérôme de Prague sans adorer ceux de Saint Pierre et Paul.¹⁹⁷ Un concile universel à Lyon, lieu très convenable, devrait contribuer à l'extinction de l'hérésie et à l'écrasement du danger turc. L'ambassadeur français décrivit ensuite en détail le danger des sectes hérétiques tchèques qui menaçaient l'Eglise. En les énumérant il se servit de noms bien étranges tels que Wycliffistes, Hussites, Žižkovites, Procopovites, Táborites, Rokycanites et aussi de noms déformés p. ex. „Drasenses“, „Cithacenses“, „Protascones“. Tous ceux-ci commettaient des crimes et seul un concile de toute la chrétienté pouvait les éliminer.

On se demande quel est le rapport entre cette condamnation violente des hussites et la politique d'amitié pratiquée par le roi de France à l'égard du roi Georges. Il paraît que la réponse est contenue dans la phrase où Fichet parle dans son allocution du royaume de Bohême qui était „depuis des temps immémorables chrétien“¹⁹⁸ et qui pourrait, avec l'aide du concile, se débarrasser

¹⁹³ J. COMBET, l. c., p. 64.

¹⁹⁴ J. COMBET, l. c., p. 65.

¹⁹⁵ S. MOUFFLET, *Etude sur une négociation diplomatique de Louis XI, roi de France*, Marseille 1884.

¹⁹⁶ S. MOUFFLET, l. c., p. 19.

¹⁹⁷ S. MOUFFLET, l. c., p. 21.

¹⁹⁸ l. c., p. 21.

de l'hérésie. Cette formulation permettait d'ajouter que le roi Georges était innocent et qu'il avait seulement besoin d'un concile général qui se mît de son côté pour l'aider à purger le royaume de Bohême de l'hérésie et à rendre ainsi le bon nom chrétien à la Bohême. Donc, l'ambassade française à Milan, bien qu'elle eût condamné sévèrement les hussites chèque, n'exclut pas la possibilité d'une coopération tchéco-française, surtout en ce qui concerne les préparatifs et la convocation d'un nouveau concile de l'Eglise. D'autre part, le ton antihussite de la mission de Fichet indique qu'il serait dangereux et faux de voir dans l'orientation de la politique française pour la Bohême des sympathies pour le hussitisme et des liens de parenté intérieure. La France était tout simplement en quête d'alliés et les raisons d'Etat ainsi que la tactique politique recommandaient de s'adresser à l'Est, de chercher une alliance avec le roi de Bohême.

Georges et ses conseillers étaient parfaitement au courant de ces nuances de la politique française. Le roi Georges comprit que le développement de la politique extérieure était conditionné en premier lieu par les informations fraîches et exactes sur les voisins et sur la politique exercée par les cours européennes les plus importantes. Prague était alors au niveau de la haute politique européenne¹⁹⁹ et les actions de Georges se distinguaient par une préparation initiée ainsi que par l'imaginative à laquelle se joignait un élan d'idées bien calculé et un effort de conception large et lointaine provoquant une admiration jusqu'à nos jours. L'histoire vit rarement déployer à Prague une politique extérieure d'envergure vraiment européenne, faite d'une façon créatrice, comme c'était le cas sous le roi Georges. La mission de Špán en porte à son tour le témoignage.

* * *

Le 4 janvier 1467²⁰⁰, une lettre de créance fut délivrée à Prague. Dans ce document le roi Georges informait Louis XI qu'il lui envoyait le pieux Gosvinus Špán,²⁰¹ abbé à Nová Celsa,²⁰² son conseiller. L'envoyé avait été muni

¹⁹⁹ J'ai cherché à l'indiquer déjà dans l'étude J. MAČEK, *K zahraniční politice krále Jiřího*, ČSČH XIII, 1965, p. 48.

²⁰⁰ Paris, Bibl. nat. Ms. Fr. 5044, fol. 118. Edité par A. NEUMANN, *Studie a texty IV*, 3—4, Olomouc 1925, p. 29, ce n'est pas „No. 118“ mais fol. 118. Comme toujours, Neumann a fait encore une grosse faute dans l'édition. Il cite „honorabilem et religiosum dominum (sic) Span.“ En réalité, le texte est comme suit: „Honorabilem et religiosum Gosuinum Span“!!!

²⁰¹ Sur la personne de ce diplomate de Georges il règne jusqu'ici des opinions contradictoires et de grosses erreurs auxquelles a contribué l'édition erronée de Neumann. C'est que tous les historiens (PALACKÝ IV/2, pp. 492—493 et 520, qui l'a situé par inadvertance en 1469, R. URBÁNEK, III/4, p. 583 et ailleurs, de même que F. G. HEYMANN, l. c., p. 425) identifiaient notre abbé Gosvinus Špán avec le chevalier Jean Špán

de pleins pouvoirs pour négocier en France et le roi de France devait lui donner pleine confiance. En janvier 1467 le messenger spécial de Georges quitta Prague et se rendit à travers les pays germaniques en Savoie.²⁰³ De là il ne se dirigea pas sur Paris mais sur Milan. Le roi de Bohême l'avait chargé de visiter d'abord le nouveau duc de Milan, Jean Galéas Sforza. Avec celui-ci, l'abbé Špán devait traiter des questions importantes de politique extérieure.

Au XV^e siècle, les rapports de la Bohême avec le Milanais se réclamaient toujours de l'acte par lequel le roi Venceslas IV avait accordé en 1395 le titre de duc à la famille de Visconti et lui avait donné le Milanais comme fief.²⁰⁴ Encore sous Ladislas le Posthume, la correspondance et les ambassades d'amitié rappelaient cet acte de Venceslas IV.²⁰⁵ Le duc milanais était informé sur les événements en Bohême par les ambassadeurs de Venise qui lui faisaient parvenir les copies des dépêches arrivant de la cour de Ladislas le Posthume. De cette façon, le duc sut tous les détails de la mort du jeune roi,²⁰⁶ apprit l'élection de l'administrateur général du pays roi de Bohême²⁰⁷ et acquit probablement aussi la copie légalisée du serment royal du roi George.²⁰⁸ Séparés par les crêtes alpines et vivant des tendances politiques entièrement différentes, ces

de Barnštejn (sur celui-ci voir le plus chez URBÁNEK, III, 4, p. 27.) Embarrassé et déconcerté par l'édition fautive de Neumann, Urbánek essaya même de distinguer le chevalier Jean aîné et l'abbé Jean cadet.

²⁰² Nova Cella (Neuzelle) est un monastère des Citeaux — abbaye dans la Basse Lusace, monastère frère de celui à Alzelle. Fondé en 1268, il fut détruit par les hussites en 1429 et reconstruit après 1430 (Lexikon für Theologie und Kirche VII, Freiburg 1962, p. 931, cf. Müllers Grosses Deutsches Ortsbuch, 1938, p. 733). Le prénom de Gosvin (Goswinus) se rapporte au saint-bénédictin (+1165), Lexikon für Theologie und Kirche IV, p. 1064.

²⁰³ Au XV^e siècle, les frontières de l'Etat de Savoie passaient dans le nord du lac de Genève et à l'ouest touchaient la Saône (Enciclopedia Italiana, l'entête „Savoia“, p. 940 — carte). Sur l'itinéraire de Gosvin voir Bibl. nat. Paris, Mss. Fr. n. a. 7973, fol. 34 (cf. l'édition d'A. NEUMANN, IV, 3—4, p. 161).

²⁰⁴ F. M. BARTOŠ, *Čechy v době Husově* (1378—1415), Praha 1947, p. 134.

²⁰⁵ Malheureusement, les recherches et investigations ont jusqu'ici complètement négligé les rapports de Ladislas le Posthume avec Milan (cf. p. ex. qu'on n'en trouve point mention chez Urbánek!). J'ai trouvé ces documents en étudiant dans Archivio di Stato Milano (Carteggio Sforzesco B. Nr. 640).

²⁰⁶ Cf. à ce sujet J. MACEK, *Smrt Ladislava Pohrobka* [La mort de Ladislas le Posthume] ČSČH XIV, pp. 766—775. Lors de la transcription du document, une faute s'est glissée dans le texte: au lieu de „XXVI horis“ doit être „XXXVI horis“ — donc la même indication de l'heure qui figure aussi chez Aeneas (cf. l. c., p. 773).

²⁰⁷ AS Milano, Carteggio Sforzesco 640, Nr. 152.

²⁰⁸ AS Milano, Carteggio Sforzesco 640, Nr. 168. C'est une copie portant la remarque que la copie a été comparée avec l'original par „cardinalis Sancti Angeli manu propria“. Je n'ai eu malheureusement pas le temps d'étudier ce document.

deux Etats étaient pourtant informés l'un sur l'autre.²⁰⁹ Mené par l'effort de gagner de nouveaux alliés européens, le roi Georges envoya Martin Mair en tête d'une ambassade à Milan et offrit sa collaboration.²¹⁰ En l'absence de son père, le jeune prince Jean-Galéas Sforza louait alors le roi de Bohême et affichait une amitié chaleureuse pour lui. Il aurait même exprimé le désir de donner sa vie pour Georges.²¹¹ C'était toutefois seulement de la rhétorique, rien que de vains mots. Aucun essai sérieux de développer une coopération et des relations amicales ne s'en suivit.

Au moment où l'ambassade de Špán se dirigeait sur Milan, le jeune prince était déjà duc. Son père François Sforza,²¹² vainqueur de la république ambrosienne,²¹³ usurpateur volontaire et héritier de la famille éteinte des Visconti, mourut le 8 mars 1466.²¹⁴ Il avait édifié l'Etat milanais sur les solides fondements d'une monarchie centralisée et le protégeait du dehors par des manœuvres habiles entre le pape et la France de même que par l'alliance avec la Florence des Médicis.²¹⁵ S'appuyant sur ces puissances, il faisait front à la pression de la république de Venise avec laquelle jusqu'au traité de Lodi,²¹⁶ Milan vivait dans une paix pleine d'appréhensions et d'une tension secrète.²¹⁷ Venise cherchait incessamment à pénétrer à l'intérieur du pays, élargissait son domaine dans la vallée du Pô et se heurtait aux aspirations politiques de Sforza.²¹⁸ Pour cette raison Milan se reposa sur l'aide de Florence, concurrente de la reine des

²⁰⁹ Néanmoins, les nouvelles de Budín sur les événements à Prague étaient quelquefois en contradiction avec la réalité. Le 10 avril 1465, p. ex., Ambrosius Griffius annonce que „il re de Bohemia è morte“ mais ajoute „pure se ne ha certezza“. (AS Milano, Carteggio Sforzesco 640, Nr. 122). Dans *Monumenta Hungariae Historica, Magyar diplomaciai emlékek Matyas Király korából 1458—1490* (Budapest 1877), on ne trouve que les renseignements de l'archive de Milan se rapportant à la Hongrie et à la période après 1458. Ayant comparé l'édition, j'ai constaté qu'elle est pleine de fautes et qu'elle omet quelques parties des documents.

²¹⁰ R. URBÁNEK, III/4, pp. 575—577.

²¹¹ FRA 20, 198. Une description détaillée de l'ambassade avec Mair en tête, envoyée par Georges à Sforza, se trouve dans FRA 20, 201—216.

²¹² Le meilleur aperçu à ce sujet, accompagné d'un choix de littérature, a été apporté par *Storia di Milano VII*, Milano 1956.

²¹³ *Storia di Milano VII*, pp. 4—5. L'auteur F. Cognasso n'apprécie pas toutefois l'importance de la république ambrosienne à sa juste valeur.

²¹⁴ *Storia di Milano VII*, pp. 223—224.

²¹⁵ Sur le dessous diplomatique du gouvernement de Sforza a écrit déjà B. BUSER, *Die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich während der Jahre 1434—1494*, Leipzig 1879, pp. 130—131.

²¹⁶ *Storia di Milano VII*, 28 et 64 (la paix à Lodi a été proclamée le 9 avril 1454).

²¹⁷ Sur la méfiance de Milan envers Venise après 1454 voir *Storia di Milano VII*, 232.

²¹⁸ H. KRETSCHMAYR, *Geschichte von Venedig II*, Gotha 1920, pp. 373—374. Sur la diplomatie vénitienne voir P. M. PERRET, *Histoire des relations de la France avec Venise I*, Paris 1896.

lagunes, et sur le roi de France dont le dédain aristocratique pour les marchands vénitiens perfides était de notoriété publique.²¹⁹ Avec moins de confiance Sforza put compter sur le pape, car déjà l'origine vénitienne de Paul II déterminait son orientation et ses sympathies politiques. Aussi le duc milanais n'hésita-t-il pas de soutenir la politique française²²⁰ dans le conflit avec Gênes et d'envoyer des troupes militaires sous la conduite de son fils aîné Galéas-Marie pour aider Louis contre la Ligue du Bien public. Au moment où la mort emporta François Sforza, le jeune prince était en France avec ses soldats. Ce ne fut que le 20 mars qu'il retourna à Milan et prit le gouvernement entre ses mains.²²¹

Le nouveau duc de Milan Galéas-Marie Sforza n'avait pas hérité de son père avec le domaine et le titre la largeur d'esprit et la nature consciente du but. Câlin, cruel, il se distingua par tous les vices et toutes les perversités des tyrans.²²² Il était en outre incapable de déployer assez d'énergie diplomatique pour assurer à Milan une position importante dans la structure compliquée de la vie italienne d'Etat. C'étaient avant tout les rapports avec Venise qui ne cessaient d'empirer et une nouvelle ligue de Milan, Florence et Naples, conclue le 4 janvier 1467,²²³ renforça l'opinion qu'une guerre entre Milan et Venise était sur le point d'éclater.

Telle était l'ambiance où se dirigea Gosvinus Špán au début de 1467. Son maître l'avait muni, comme nous allons le voir, d'informations initiées et de projets remarquables. Špán n'arriva pas toutefois jusqu'à Milan. En traversant les régions septentrionales du duché de Savoie qui s'étendait alors jusqu'à Genève,²²⁴ il entendit la nouvelle d'un litige entre la France et le Milanais au

²¹⁹ Cf. p. ex. la sentence de Louis à propos des Vénitiens: Le roi ne veut pas traiter avec eux, c'est contre sa nobilité et contre sa nature („sua natura“). Pour Louis XI les Vénitiens sont les vilains („che Venetiani sono villani“) (Renseignement du 19 mars 1462 figurant chez B. DE MANDROT, *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et Fr. Sforza*, t. I; p. 228). Sur la haine durable de Louis pour les Vénitiens voir P. M. PERRET, *Histoire des relations...* I, pp. 429—431. Similairement aussi MANDROT II, l. c., p. 93—95 et 149.

²²⁰ Louis XI ne dissimulait pas son admiration pour Sforza énergique (B. DE MANDROT, *Dépêches...* I, p. 148: „io amo el duca di Milano come mi stesso“, pp. 160 et 165. Ces bons rapports de Louis avec Sforza remontaient peut-être jusqu'au prêt de 18 000 florins avancés par Sforza à Louis au temps où il était encore dauphin (R. GANDILHON, l. c., p. 355).

²²¹ *Storia di Milano VII*, 231.

²²² Galéas-Marie est décrit sous un jour entièrement négatif dans *Storia di Milano VII*, et par N. Valeri, *L'Italie nell'età dei principati dal 1343 al 1516*, Milano 1949, p. 671.

²²³ *Storia di Milano VII*, 238.

²²⁴ On peut suivre l'itinéraire probable de Špán sur la carte où se trouve tracé le voyage de l'ambassade Kostka (R. URBÁNEK, *Ve službách Jiříka krále*, la carte après la page 192).

sujet de la Savoie. Craignant de menacer la principal but de sa mission, c'est-à-dire l'approfondissement de la coopération tchéco-française, il décida d'aller en France et de traiter ensuite seulement avec Milan.²²⁵

Dans les premiers mois de l'année 1467, le roi de France séjournait dans la France centrale, changeait souvent de résidence, comme c'était son habitude, et recevait à Orléans, Chartres, Bourges, Meun, Amboise, Tours, Blois et à d'autres endroits de nombreuses ambassades étrangères.²²⁶ C'est peut-être dans un de ces lieux (Blois!) qu'il reçut, le 20 avril 1467, l'envoyé tchèque l'abbé Špán.²²⁷ Quant au contenu et aux résultats de ces négociations, on ne connaissait qu'un compte-rendu rédigé probablement par Špán même.²²⁸ J'ai découvert toutefois aussi la teneur latine des projets présentés par Špán à la cour de France,²²⁹ relatifs à une expédition militaire commune. Comme ce texte n'est accessible que dans une vieille édition inconvenable de Godefroy et Lenglet,²³⁰ une nouvelle édition est publiée dans l'annexe.²³¹ La comparaison avec le texte édité par Pažout montre que l'original latin exprime mieux les principaux projets de Georges. Ce n'est toutefois qu'une liste de thèses qu'il faut compléter par un rapport conservé en copie dans l'archive de Weimar.

²²⁵ Cela ressort du discours de Špán (Bibl. nat. Paris, Mss. Fr. a. n. 7973, fol. 34). J'aime mieux citer du manuscrit que de l'édition de Neumann qui n'est pas précise. Neumann lit p. ex. „cum“ au lieu de „civium“, „ex“ au lieu de „quod“, „secundum“ au lieu de „serendum“, „transmiso“ au lieu de „transeundo“, „Guitto“ au lieu de „Guillemo Cousinoti“ etc. Même la cote du manuscrit ne correspond pas, car A. Neumann cite: MS Français 6974, fol. 118^a—120^a. Sur la politique antifrançaise exercée par Jolande et Philippe de Savoie et sur le rapprochement de la Savoie avec la Bourgogne cf. LINO MARINI, *Savoïardi e Piemontesi nello stato Sabauda (1418—1601)*, vol. I, 1418—1536, Roma 1962, p. 160.

²²⁶ Voir *Journal de Jean de Roze* connu sous le nom de *Chronique scandaleuse (1460—1484)*, éd. B. DE MANDROT, t. I, Paris 1894, p. 167, se rapportant au début de l'année 1467. Les lettres éditées par Louis XI au printemps 1467 ont été publiées par J. VAESEN, *Lettres de Louis XI, roi de France*, t. III, Paris 1887, pp. 131—138.

²²⁷ La date est indiquée dans le compte-rendu de Špán (éd. par J. PAŽOUT dans AÖG 40, 1869, p. 357). Le 18 avril 1467 Louis XI date les lettres à Blois (*Lettres de Louis XI, roi de France*, t. XI, Paris 1909, pp. 62—64).

²²⁸ C'est le „Bericht des Gesandten Georgs von Poděbrad“ de l'archive de Weimar édité par J. PAŽOUT dans AÖG 40, 1869, pp. 357—371.

²²⁹ Ce texte est déposé à Paris, Bibl. nat. Mss. Fr. 6964, fol. 108—108^v. A. NEUMANN, l. c., p. 161, l'a vu, mais le manque du temps ne lui a pas permis de le copier. Neumann cite toutefois encore — probablement par erreur — la cote du manuscrit comme „manuscrit 6967“!

²³⁰ *Mémoires de messire Philippe de Comines*, éd. GODEFROY et LENGLET DU FRESNOY, t. IV, Londres et Paris 1747, pp. 78—80. Le document est daté par erreur de 1481 ce qui est dû probablement à la remarque erronée ajoutée postérieurement (la main du XVIII^e siècle). „Offres du Roy de Bohême d'Attaquer R. Maximilien, reponse du Roy 1481“.

²³¹ Cf. l'annexe No. II dans ČSČH.

Un autre complément excellent est la liste des réponses données par le roi de France aux projets tchèques.²³² La comparaison de ces documents qui se complètent mutuellement nous permet d'établir un tableau plastique de négociations, de projets et de plans.

En premier lieu il convient de souligner que l'envoyé tchèque était seulement autorisé à présenter des projets pour des négociations, mais qu'il n'avait pas le droit de conclure les accords et les traités.²³³ Il s'agissait donc de la première phase où l'on préparait le terrain. Et puis, Špán traitait en partie officiellement, mais plus souvent, il présentait les projets tchèques lors des audiences secrètes. Le roi de France recevait l'envoyé tchèque avec une distinction particulière. Chaque fois que le nom de Georges était mentionné lors des négociations, Louis se levait et ôtait son béret.²³⁴

Le contenu même des négociations indique l'intérêt extraordinaire porté par Louis aux projets tchèques. Dans une audience publique, en présence du conseil royal, l'abbé Špán remercia d'abord le roi de France de l'amitié qu'il avait témoignée à la Bohême en envoyant une lettre de médiation en faveur de Georges au pape. Le roi de Bohême était reconnaissant de cette aide et regrettait que Louis ne se fût pas adressé à lui au moment où il était menacé par le soulèvement. Le roi Georges se serait porté volontiers à son secours.²³⁵

Ensuite le conseil royal quitta la salle et l'abbé Špán put faire connaître au roi de France le contenu secret de son message. Il s'agissait en principe de trois projets:

- a) De conclure un traité d'amitié entre la France, la Bohême et d'autres alliés;
- b) de constituer une alliance militaire et de préparer des plans pour une expédition militaire commune tchéco-française;
- c) de convoquer le concile général.

Le roi Georges se réclama de l'ancienne tradition de l'amitié tchéco-française remontant au temps des rois Jean et Charles IV et rappela aussi les tentatives récentes des ambassades de Kostka, Marini et Zdeněk Lev de Rožmitál. Le roi de France avait alors hésité,²³⁶ probablement à cause de la Bourgogne. Georges proposait à cette occasion de conclure un traité d'alliance auquel se joindraient les ducs de Saxe, le margrave de Brandenbourg, le duc de Bavière et les rois de Pologne et de Danemark. Tous ces princes entretenaient des relations amicales avec le roi de Bohême et étaient liés entre eux par des maria-

²³² L'esquisse de la réponse de Louis XI aux projets tchèques est à Paris, Bibl. nat. Mss. Fr. 6964, fol. 110 et a été éditée par GODEFROY et LENGLET DU FRESNOY, l. c., pp. 80—82.

²³³ Ceci ressort avant tout de la clause XXI et de la conclusion „Quare missus non sum plenissimo mandato singulo formaliter concludere“ (Mss. Fr. 6964, fol. 108^v).

²³⁴ PAŽOUT, l. c., p. 358.

²³⁵ l. c., p. 358. Le roi Georges y fait allusion au soulèvement du Bien public.

²³⁶ l. c., p. 359.

ges. Au fond, ce traité devait être dirigé contre le pape et l'empereur. Paul II et Frédéric III s'étaient alliés, en effet, avec les Vénitiens, avec la Bourgogne et la cour de Savoie.²³⁷ L'empereur voulait entreprendre une expédition à Rome (voilà combien les informateurs tchèques étaient fins²³⁸) et voulait chasser le duc de Milan du trône. D'autre part, connaissant l'amitié de Georges pour la France qui était bien disposée pour Milan, l'empereur craignait que le roi de Bohême n'envahît l'Autriche et n'empêchât le départ de l'empereur pour l'Italie.²³⁹ Pour cette raison il cherchait à gagner de son côté les ennemis du roi de Bohême et ainsi il s'alliait aux actions du pape.

„La Sainteté pontificale“ avait cité le roi de Bohême devant son tribunal, l'avait destitué de la dignité royale et l'avait excommunié en dépit du fait qu'il s'agissait d'un roi couronné, sacré et investi d'un fief. Les sujets du roi avaient été déliés du devoir de payer intérêts et rentes. Le roi de Bohême souffrait beaucoup de cela mais ne se laissait pas détourner de son amitié pour Louis. Il savait que Milan avait soutenu le roi de France au moment du siège de Paris et pour cette raison il s'efforcera d'empêcher l'expédition de l'empereur à Rome.²⁴⁰ Par là il détournerait Frédéric III de sa mauvaise intention.

²³⁷ Ces appréhensions exprimaient en grandes lignes l'évolution des relations internationales, mais d'autre part, les intentions politiques de Paul II étaient loin d'être rectilignes. On sait que le pape prétendait aussi d'être un adhérent initié de la ligue conclue entre Milan, Florence et Naples le 4 janvier 1467 à Rome (L. PASTOR, I. c., II-369) et qu'il avait également dissensions avec les Vénitiens. L'attitude antifrançaise de Charles le Téméraire, prince et depuis 1467 duc de Bourgogne, et ses sympathies pour le pape étaient incontestables (cf. J. F. KIRK, *History of Charles the Bold, Duke of Burgund*, I, London 1863, p. 185). Il en est de même pour la tension durable entre la Savoie et la France (F. GABOTTO, *Lo stato Sabauda de Amedeo VIII ad Emanuele Filiberto II [1467—1496]*, Torino 1893, p. 7).

²³⁸ Les ambassadeurs de Gonzaga p. ex. savaient des préparatifs du voyage de l'empereur en Italie — le vrai but de ce voyage n'a pas été encore élucidé — le 16 février 1467 (L. PASTOR, II, 373) tandis qu'à Prague, on devait connaître ces intentions de Frédéric III déjà en janvier 1467, donc au moment où Gosvin Špán se mettait en route.

²³⁹ A Prague on prévoyait, en effet, une guerre prochaine contre l'empereur (TOMEK, VII, 142).

²⁴⁰ En 1467 (le mois est illisible dans la datation mais il paraît d'après le contexte qu'il s'agit du printemps 1467), Sagramoro Chiozzo écrit de Lintz à Milan de la guerre imminente du roi Georges contre l'empereur (AS Milanò Carteggio Sforzesco, Alemagna, 569, Nr. 34). Malheureusement, la dépêche est sérieusement endommagée, surtout à l'endroit où l'on raconte que le roi de Bohême „très puissant“ („multo potente“) tient l'empereur en échec. Dans cette lettre, l'ambassadeur milanais alla jusqu'à exprimer l'opinion que l'excommunication ne pourrait rien sur ce roi Georges capable et que l'empereur n'arriverait pas en Italie avant septembre, car la menace du roi de Bohême l'obligeait à rester en Autriche. D'ailleurs déjà le 18 février 1467 Gerardus de Collis écrit de Venise à Milan qu'on doute du voyage de l'empereur à Rome, car le roi de Bohême le serre de près (*Monumenta Hungariae Historica*, II, 1877, p. 73). L'influence-

qui était de détrôner le duc milanais. La preuve des intrigues de l'empereur contre Milan serait l'envoi des troupes vénitiennes contre Sforza. Les intrigues de l'empereur avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne,²⁴¹ visaient directement le roi de France. Frédéric III négociait avec lui le mariage de leurs enfants et une alliance avec la Suisse. Les archevêques de Cologne et de Trèves avec le comte palatin du Rhin²⁴² se rangeaient du côté de la Bourgogne et pactisaient. La dernière diète de Nuremberg l'avait montré clairement.

Un autre but de l'alliance était d'empêcher les insurrections des sujets et des Etats. Il y avait eu des manifestations de résistance nettement anti-monarchique en France, en Danemark et ensuite aussi en Bohême, dans l'Empire et en Italie. Il est hors de doute que Georges avait ici en vue l'Union de Zelená Hora et qu'il soulignait encore l'idée d'un pouvoir royal centralisé contre l'opposition des Etats. Il serait bon de s'unir pour mettre fin à ces désordres et pour punir leurs auteurs. „Notre Saint père“ s'opposait aux rois, incitait et soutenait des rebelles.²⁴³ Il en résultait une effusion de sang, la destruction des villes et la désolation des pays. Les rois couronnés devraient donc empêcher de tels actes. Pour le pape il ne s'agissait de rien d'autre que d'unir dans ses mains les deux épées afin que le pouvoir royal lui fût entièrement soumis et que les clercs puissent mener à bonne fin leurs mauvaises intentions. On voit que Georges n'omit pas de piquer l'amour-propre du roi Louis

de la pression exercée par le roi Georges sur l'empereur et sur ses intentions de faire un voyage en Italie est encore confirmée par Sagramoro Chiozzo dans sa lettre de Rimini adressée le 21 octobre 1467 à Milan (AS Milano, Carteggio Sforzesco, Alemagna 569, Nr. 44). D'un marchand véronais arrivant de l'entourage de l'empereur il apprit que le retard de l'empereur quant au voyage en Italie était dû à la mort de l'impératrice et au soulèvement de la noblesse contre l'empereur, soutenue par le roi de Bohême („sublevacione de molti baroni soi che trattavano farli uno mal servitio, cum le spalle del Re de Boemia”).

²⁴¹ Le roi Georges anticipait les intentions de l'empereur. Néanmoins, Charles était, en effet, en faveur auprès de l'empereur (cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique II*, 1922, p. 324). Frédéric III cherchait à entretenir des relations amicales avec Louis XI et le 1^{er} décembre 1467 lui recommandait p. ex. le chevalier lithuanien A. Zolthan (Paris, Bibl. nat. Mss. Fr. a. n. 7973, fol. 33).

²⁴² Voir les traités d'amitié de 1465 entre Charles le Téméraire et le comte palatin de Rhin Louis dans les *Mémoires*, éd. par GODEFROY et LENGLET DU FRESNOY, pp. 468—73, 494—6. Sur la politique de mariage exercée par Charles voir aussi FRA II, 45, 46.

²⁴³ J. COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège...* pp. 73—74, dans la note 3, apporte une autre preuve de ce que Paul II incitait l'empereur contre Georges. Combet date ces documents (Arch. secr. Vat. Brevia Arm. XXXII, No. 22, fol. 326 et No. 22, fol. 330—332) de 1465 bien qu'ils portent la date de 1467. La date de 1467 est sans doute correcte. Georges exprima les attaques critiques similaires contre le pape, initiateur de tous les soulèvements contre les monarques, dans sa lettre adressée au roi de Pologne Casimir, le 3 juin 1467. (FRA II, 20, 462).

et qu'il sut mettre à profit la lutte commune contre les gentilshommes rebelles et contre les opinions et la pression du pape.

Une alliance tchéco-française complétée par l'alliance avec d'autres souverains européens²⁴⁴ devait donc être constituée soit à perpétuité soit pour quelques années, contre le pape, l'empereur et Charles le Téméraire. En outre, une expédition militaire commune devait se réaliser. Le roi de Bohême en avait préparé les projets détaillés et l'abbé Špán les fit connaître à Louis XI.²⁴⁵ Le roi de France apprit que le roi Georges voulait envoyer des troupes qui traverseraient le Rhin et attaqueraient la Bourgogne.

En parlant des préparatifs d'une campagne militaire d'aide à Louis, le roi de Bohême mentionna de nouveau ses prétentions au Luxembourg²⁴⁶ dominé alors par Charles le Téméraire. Plusieurs années auparavant, le Luxembourg avait représenté un certain obstacle pour le projet de l'alliance tchéco-française²⁴⁷ et voilà qu'à cette occasion l'attention se concentrait de nouveau sur ce pays.

Le plan de la campagne militaire comptait sur l'aide puissante du margrave de Brandebourg Albert dit Achille, passé maître de toutes les expéditions militaires. Son hostilité pour le comte palatin du Rhin²⁴⁸ Louis, „Faraon“ maudit, allié de Charles le Téméraire,²⁴⁹ devait faciliter l'entreprise militaire. Soit pour des raisons d'astrologie soit conformément au culte du Saint Esprit, les troupes tchèques devaient entrer au Luxembourg le 1^{er} août.²⁵⁰ A ce moment, le roi de France devait être dans le comté de Fallais,²⁵¹ dans le duché de Bra-

²⁴⁴ F. M. BARTOŠ, l. c., JSH 1939, p. 73, simplifie le but de la mission de Špán en insistant trop sur l'idée conciliaire et en omettant la constitution de la ligue des princes. Il en est de même pour F. G. HEYMANN, l. c., p. 427, qui affirme que le concile était le point essentiel de la mission de Špán.

²⁴⁵ Cf. l'annexe No. II dans ČSČH où les projets ont été édités.

²⁴⁶ Sur les destinées du Luxembourg en rapport avec la Couronne de Bohême après la mort d'Albert II cf. R. URBÁNEK, *České dějiny III/2*, Praha 1918, pp. 121—125 (et encore l'entête le Luxembourg dans les index).

²⁴⁷ Cf. p. ex. les négociations du duc de Bourgogne Philippe le Bon qui se plaignait en 1459 auprès de Charles VII des prétentions tchèques au Luxembourg (*Jean de Reilhac, Secrétaire, maître des comptes général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VII*, t. I, Paris 1886 (éd. A. DE REILHAC), pp. 52—53 et 77).

²⁴⁸ Cf. la note No 242 de cette étude.

²⁴⁹ A part la monographie fondamentale de Kirk citée, cf. aussi les ouvrages populaires suivants sur Charles le Téméraire: MARCEL BRION, *Charles le Téméraire*, Paris 1947 et J. CALMETTE, *Les grands ducs de Bourgogne*, Paris 1949. Cf. aussi H. PIRENNE, *Histoire de Belgique II*, Bruxelles 1922, pp. 317—340, la meilleure brève synthèse sur Charles le Téméraire jusqu'ici.

²⁵⁰ Sur la foi de Georges en astrologie cf. R. URBÁNEK, *České dějiny III*, 3, p. 15. Sur le 1^{er} août, fête du Saint-Esprit, cf. J. MACEK, *Cola di Rienzo*, Praha 1964, pp. 63, 82 et ailleurs.

²⁵¹ Dans l'édition de GODEFROY et LENGLET DU FRESNOY, p. 79, il y a incorrectement „ne se fallant“ car l'éditeur n'a point compris le texte. Fallais (Fallant) est un comté

bant. Très profitable pour l'expédition commune paraissait l'aide des habitants de Liège,²⁵² en particulier leurs effectifs militaires. Si les deux rois prenaient part à l'expédition, ils pourraient s'arranger aussi sur le partage du butin, sur l'administration des territoires conquis, sur l'ordre et les règlements des hetmans. Pendant la campagne, l'un ne devait pas abandonner l'autre et aucune négociation ne devait s'engager à l'insu de l'autre. Les deux rois devaient intervenir énergiquement contre tous ceux qui n'obéiraient pas aux ordres. Si la Fortune leur souriait et Charles le Téméraire était vaincu, on s'arrangerait par qui et comment il serait retenu prisonnier. On s'arrangerait aussi sur les autres captifs à l'exception de ceux qui étaient d'extraction commune. Il apparaît que le plan de la campagne militaire avait été élaboré avec beaucoup d'optimisme et qu'il divisait le butin n'existant pour le moment qu'en rêve.

Les projets du roi Georges qui étaient toujours de grande envergure mirent en jeu, une fois de plus, de vastes perspectives de politique européenne. Même le roi danois dont on savait l'antipathie pour l'Angleterre²⁵³ devait être attiré dans la guerre commune contre la Bourgogne. Comme la politique anglaise était traditionnellement liée à la Bourgogne,²⁵⁴ il fallait exploiter les forces des troupes danoises. La flotte danoise devait attaquer — le roi de Bohême promit de s'en charger — la Hollande et la Zélande et de là menacer Charles le Téméraire.

On voit qu'il s'agissait en général de combinaisons trop vastes pour pouvoir être acceptées d'un coup, et d'ailleurs l'envoyé tchèque n'avait pas été muni pour cela des pleins pouvoirs nécessaires. Le roi de France devait donc envoyer ses plénipotentiaires en Bohême et accepter du roi Georges le serment de fidélité pour le traité conclu. Similairement devait procéder le roi de Bohême dont les plénipotentiaires devaient recevoir les serments français. Pour ne pas toutefois retarder l'expédition, le roi Georges se déclara prêt à se mettre en marche sans ces formalités.

Dans la conclusion, l'envoyé tchèque souligna qu'il attendrait des compléments et des modifications du Plan de l'expédition militaire de la part du roi de France.

Dans le compte-rendu final présenté par Špán à Georges, l'envoyé ajouta certains détails concernant avant tout les alliés du roi de Bohême. Il avait dû

dans le duché de Brabant (cf. Répertoire des sources historiques du Moyen Age par M. CHEVALLIER, *Topobibliographie I*, Montbéliard 1894, col. 1076).

²⁵² Sur les luttes trainantes des habitants de Liège contre la Bourgogne cf. H. PIRENNE, l. c., pp. 260—315, sur la haine pour Charles le Téméraire en 1466—1467 cf. l. c., p. 307 et suiv.

²⁵³ Sur Christian I de Danemark voir JOHN DANSTRUP, *A History of Denmark*, Copenhagen 1949, p. 41. Je remercie le professeur Polišký de l'aide à ce sujet.

²⁵⁴ Depuis le 28 mars 1465, Charles le Téméraire négociait avec Edouard IV d'Angleterre la possibilité de conclure un traité d'amitié (PIRENNE, l. c., p. 323).

sans doute expliquer en France les relations généalogiques compliquées et ceci encore pour la raison que l'alliance avec Albert de Brandebourg permettait de se servir du pont près de Breisach pour le passage du Rhin.

L'idée du concile général retentit déjà dans le Plan de l'expédition militaire et occupa une place importante dans la mission de Špán. Le roi de Bohême y afficha ouvertement son adhésion à l'idée conciliaire et fit suite aux inspirations contenues dans le Projet de la ligue pacifique des princes remontant à la période 1462—1464. Il était parfaitement au courant du mouvement conciliaire en France et des plans de Louis XI. Pour cette raison il se déclara d'accord avec l'idée du concile général de la chrétienté dans les préparatifs duquel le roi de France devait jouer le rôle essentiel. Le concile devait être convoqué pour traiter toutes les affaires (donc aussi la ligue des princes?), pour apporter l'aide et la consolation à la chrétienté générale, pour donner la protection et la sécurité à tous ceux qui étaient opprimés, assujettis, violés et dépossédés de leurs droits. Cette formulation révèle que ce devait être un concile fonctionnant aux côtés du pape et contre lui. Tous les abus y devaient être éliminés et „la chrétienté générale“ devait y trouver la paix, le calme et l'ordre. Le roi de Bohême était convaincu que „le roi très chrétien“ rendrait un grand service à Dieu omnipotent et qu'il ferait beaucoup pour sa louange et son honneur s'il convoquait le concile. Le roi Georges était prêt à le seconder de toutes ses forces dans ces efforts. On met un fort accent sur le principe des „nations“ qui devait être mis en valeur lors de la convocation du concile. De cette façon on élevait l'importance des souverains séculiers et des monarchies nationales au concile. Le projet du roi de Bohême stipule directement que „ceux qui ne voudront pas obéir au concile seront réduits à l'obéissance par le bras temporel“. A part l'idée conciliaire y retentit donc fortement l'idée de l'importance des laïques et une haute appréciation du pouvoir royal, de la monarchie nationale.

Le discours de Špán fut terminé, on avait entendu les projets et la prière que le roi Louis voulût bien garder tout en strict secret et qu'il réfléchît „dans le fond de son cœur“ comment et quoi répondre le roi de Bohême. Le projet révéla des idées extraordinairement attractives et ouvrit des perspectives extrêmement séduisantes. Bien que l'ensemble des projets de Georges nous paraisse aujourd'hui trop fantastique et peu réel, il ne se manifesta pas comme tel à l'époque et dans l'ambiance de la cour de France. J'ai déjà dit à plusieurs reprises qu'à ce moment-là, les faits réels se mêlaient aux visions passionnées et que la politique de Georges sut lier une estimation sobre à une fantaisie libre.²⁵⁵ Il en est de même pour le message de Špán où les deux pôles des plans se touchent, créant un programme admirable pour l'imaginative et pour la connaissance des détails, entraînant par l'audace et le courage de sa conception.

Les réponses du roi de France indiquent bien que le grain des projets tomba

²⁵⁵ Cf. J. MACEK, ČSĚH XIII, 1965, pp. 26—27.

sur un terrain propice. Louis accueillit favorablement les projets, car ils répondaient à ses propres préoccupations (Bien public, Charles le Téméraire) et à ses plans (le concile). Il assura d'abord le roi de Bohême qu'il continuerait à travailler de toutes ses forces auprès du pape et partout ailleurs pour sauvegarder la dignité royale de Georges. Dans l'entretien il alla jusqu'à ajouter qu'il était prêt à envoyer une ambassade à Rome au sujet de Georges, en octobre 1467. Il demanda qu'on lui fît parvenir de Bohême des informations aussi détaillées que possible sur les Compactats, sur la citation de Georges et sur le procès devant la curie pour être à même de mieux argumenter. Il remercia aussi Georges pour l'intérêt porté à la lutte du roi de France contre la ligue du Bien public. Il passa ensuite aux réponses d'après les propositions élaborées par sa chancellerie.²⁵⁶

En ce qui concerne une alliance secrète tchéco-française, le roi affirma qu'il n'avait pas entendu depuis longtemps une nouvelle plus joyeuse pour son âme. Il était prêt de tout son coeur à renouveler²⁵⁷ l'alliance entre les deux pays. Il alla jusqu'à demander à Špán bien que celui-ci eût souligné le contraire,²⁵⁸ s'il avait les pleins pouvoirs pour conclure le traité d'amitié et regretta qu'il n'en fût pas ainsi, car il aurait voulu procéder tout de suite à la réalisation de ces projets. Il paraît que Louis fit une fois de plus preuve de ses capacités d'acteur et qu'il alla intentionnellement plus loin qu'il n'était convenable, sachant que l'envoyé tchèque ne pouvait pas le suivre. Il ne subsiste pourtant aucun doute qu'il s'intéressait à l'allié tchèque et à d'autres alliés dans l'Empire. Pour cette raison il s'informa sur tous les détails et demanda à Špán une liste de princes bien disposés pour le roi de Bohême. Il souligna particulièrement l'attitude du margrave de Brandebourg Albert et rappela sa propre rencontre avec lui sur le pont à travers le Rhin près de Breisach.

Ensuite il passa à cinq arguments par lesquels le roi Georges plaidait la justesse de la ligue. Il exprima d'abord son plaisir que le roi de Bohême se préoccupait de Milan, le remercia de l'appui et promit d'informer conformément le duc Galéas-Marie. Comme électeur, le roi de Bohême pourrait obtenir auprès de l'empereur que Milan fût donné comme fief au duc. Galéas-Marie avait, en revanche, des traités d'amitié avec le roi de Naples et avec les Etats

²⁵⁶ Ils sont déposés à Paris, Bibl. nat. Mss. Fr. 6964, fol. 110. L'édition de GODEFROY et LENGLET DU FRESNOY, l. c., pp. 80—82. J'ai comparé l'original à l'édition et j'ai constaté que les éditeurs avaient été cette fois plus exacts qu'en cas de l'édition latine. — Le contenu de la réponse prouve qu'en parlant de la réponse évasive de Louis XI, H. JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient I*, 1949, p. 39, n'a aucune idée de l'attitude du roi.

²⁵⁷ Louis XI se réfère encore aux „anciennement grandes amitiés, confederations et alliances tant par mariages (= Charles IV et Ladislas le Posthume) que autrement“ (l. c., fol. 110).

²⁵⁸ Cf. l'article XXI (Bibl. nat. Fr. 6964, fol. 108^v).

italiens urbains et pourrait donner soutien à Georges si le pape persistait dans son hostilité envers lui.

Louis s'exprima aussi d'accord avec deux points concernant la Bourgogne. Il promit sa reconnaissance au roi de Bohême si celui-ci réussissait à mater les menées diplomatiques de Charles le Téméraire dans l'Empire. Quant à ses vues sur le concile et sur l'expédition militaire, Louis promit de les faire connaître dans une lettre spéciale. Pour ce qui est du pape, le roi de France mentionna d'abord les propos d'après lesquels la complaisance du roi de Bohême de coopérer avec la France serait uniquement en rapport avec sa crainte de l'interdit pontifical. Chez le roi Georges il ne s'agirait pas de fidélité mais d'une nécessité urgente. Le roi Louis XI était évidemment conscient du risque que courait la France à Rome²⁵⁹ en négociant avec la Bohême. L'abbé Špán démontra toutefois très justement que dès son élection, le roi Georges avait envoyé ses conseillers en France pour renouveler les traités d'amitié de ses prédécesseurs. A ce moment-là, il n'était pourtant pas encore brouillé avec le pape. Donc il en apparaissait que jusqu'à l'époque actuelle, le roi de Bohême était lié à Louis avant tout par les liens de fidélité. Cette réponse donna pleine satisfaction au roi de France qui ne se laissa plus influencer par méfiance envers Georges.

Néanmoins, une crainte voilée du pape retentissait toujours dans les réponses de Louis. Pour cette raison il recommanda que l'alliance fût conclue entre le roi de France et les princes germaniques et que le roi de Bohême, bien que membre de la ligue, ne fût point nommé. Louis prétendit que cette ruse tactique détournerait le pape de l'attaque contre la France et donnerait au roi de France plus de liberté pour manœuvrer. Il demanda à l'abbé d'expliquer tout cela à Georges pour que le roi de Bohême pût donner son avis sur ce procédé.

Le roi Louis approuva aussi le plan de l'expédition militaire et exprima sa gratitude à Georges pour sa complaisance d'envoyer des troupes tchèques en France. Les autres réponses de Louis aux articles particuliers du projet révèlent toutefois une certaine réserve et précaution. Il dit à l'envoyé tchèque qu'il voulait traiter des questions militaires avec les Etats français. Pour cette raison aussi il ne s'exprima ni sur la date de l'ouverture de la campagne militaire ni sur le projet de la rencontre des troupes des deux rois. Il confirma, d'autre part, que les bourgeois de Liège se rangeaient du côté du roi de France et qu'ils pourraient lui venir en aide. Même l'adhésion du roi danois à l'alliance ne lui parut pas impossible et ceci avant tout du fait que le père de Louis,

²⁵⁹ On pouvait s'attendre à l'opposition contre le roi Georges surtout de la part de l'évêque d'Angers, Jean Baluc, désireux du pourpre de cardinal, principal inspirateur de l'abrogation royale de la Pragmatique Sanction (J. COMBET, *Louis XI...* p. 67). Sur Baluc voir HENRI FORGEOT, *Jean Baluc cardinal d'Angers (1412?—1491)*, Paris 1895. Déjà en 1464, Louis XI appella Georges roi célèbre mais s'exprima en même temps contre le hussitisme (N. LEGEAY, *Histoire de Louis XI*, I, Paris 1874, pp. 370—371).

Charles VII, avait eu des accords d'amitié avec ce roi. En général, le roi Louis ajourna les négociations concernant la campagne militaire et promit de s'exprimer plus en détail sur les projets.

Quant à l'idée du concile général, Louis XI l'accueillit toutefois comme très utile et profitable. Dans sa réponse, il s'occupa avant tout du problème comment assurer les préparatifs de sa convocation. Le conflit du roi de Bohême avec le pape lui parut encore un obstacle. A son avis, le roi Georges devrait obliger l'empereur d'envoyer une ambassade auprès du pape pour intervenir à Rome en faveur du roi de Bohême et faire de sorte que l'interdit fût annulé ou bien au moins que de nouvelles négociations fussent entamées. Louis était sans doute persuadé que Georges était en excellentes relations avec l'empereur et ne savait pas encore que les rapports de Georges avec Frédéric III s'étaient considérablement troublés. Louis XI déclara encore que si l'empereur et le pape refusaient, il était lui-même prêt à insister par l'intermédiaire de ses messagers à Rome que les revendications tchèques fussent satisfaites et surtout que la validité des Compactats accordés par le concile de Bâle fût sauvegardée.²⁶⁰ D'ailleurs si le monde apprenait que ni l'empereur ni le pape n'étaient prêts à user de moyens pacifiques, la nécessité d'un concile général serait manifeste à tous. Même ceux qui ne seraient pas sous d'autres conditions d'accord avec la convocation du concile, deviendraient ses partisans.

Par là, les réponses aux projets du roi de Bohême furent épuisées. Il est permis de constater qu'en général, le roi de France approuva ces projets et indiqua comment ils devraient être mis en pratique. L'audience ne fut pas toutefois encore terminée. Louis revint — tellement la question lui tenait au cœur — sur la querelle du pape avec Georges. Špán expliqua que la principale cause du conflit était la communion sous les deux espèces. „Alors, moi non plus, je ne serais pas un bon chrétien, car le jour de mon couronnement j'ai communié sous la double espèce“, dit Louis et ajouta que tous les rois en faisaient autant.²⁶¹ D'ailleurs les érudits affirmaient que la chrétienté générale

²⁶⁰ Sur ce point, l'attitude de Louis est identique à celle exprimée dans le discours de l'ambassadeur français G. Fichet devant le duc de Milan. Fichet louait aussi le concile de Bâle et considérait le concile comme un moyen de résoudre la question tchèque (S. MOUFFLET, l. c., p. 21).

²⁶¹ Il n'est pas dépourvu d'intérêt que justement dans l'Apologie du roi Georges rédigée par Grégoire de Heimbourg (FRA II, 20, 657), il y a l'argument à l'appui du calice qui s'identifie exactement avec la sentence suivante de Louis XI: Même l'empereur et d'autres souverains et avant tout „Christianissimus rex Francorum dum coronatur, de calice bibens...“ L'intérêt pour ces questions en Bohême (datant sans doute de l'époque plus ancienne) est peut-être indiqué aussi dans le manuscrit N. VI (1530) de la bibliothèque du Chapitre de Prague (cf. Podlaha, Relevé II, p. 368), fol. 48: „Nota quod rex Francie, cum evangelium cantatur in missa, camerarius eius extrahit gladium et presentat regi“. Le manuscrit provient de la première moitié du XV^e siècle (M. Procope de Kladruby le possédait en 1426).

avait cette coutume au début de l'Église chrétienne. L'essentiel était toutefois que le concile de Bâle avait donné son accord à la communion avec l'emploi du calice et les Compactats devraient rester en vigueur.

Il apparut que l'effort de Georges d'agir sur la conscience orgueilleuse du roi Louis avait du succès. En conclusion, le roi de France promit encore une fois qu'il travaillerait à la réalisation des projets acceptés et congédia l'envoyé tchèque.

L'abbé Špán émit l'hypothèse — pas tout à fait fondée — que Louis aurait vraiment procédé au remplissement de ses promesses sans délai s'il n'était pas tombé gravement malade. Špán était évidemment conscient des difficultés auxquelles la conclusion des traités d'amitié se heurterait et s'intéressa pour cette raison à la possibilité des alliances matrimoniales qui cimenteraient le rapprochement entre la France et la Bohême. Il s'informa à la cour sur les filles du roi de même que sur celles de ses parents les plus proches et présenta la liste à Georges avec la suggestion que son fils pourrait y choisir une fiancée.²⁶² La politique de mariage était évidemment considérée par le roi Georges comme un instrument puissant et efficace pour la réalisation des projets d'Etat.

La mission de Špán ne se termina pas par là. L'abbé avait été chargé aussi de négocier avec le duc de Milan. Profitant du fait que les ambassadeurs de Milan séjournèrent en permanence à la cour royale de France, il traita avec eux des projets du roi de Bohême. En présence de Guillaume Cousinot et Pierre Doriolle,²⁶³ courtisans du roi de France, il eut un entretien avec les envoyés milanais et leur présenta les projets de son maître.

²⁶² Il appartenait alors aux tâches courantes des diplomates d'examiner les chances de la politique de mariage. En 1464 p. ex., l'ambassadeur milanais à la cour royale de France étudiait soigneusement les visages des princesses, interrogeait les valets de chambre sur leurs propriétés et, en coopération avec le médecin, cherchait même à recueillir les informations sur les maladies et les vices de conformation des princesses mariables. On soumettait à l'examen médical „certains endroits sur le corps des jeunes filles que les hommes ne doivent pas voir mais que les spécialistes considèrent comme importants pour le mariage“ (B. DE MANDROT, l. c., II, 194 et 199—200).

²⁶³ Pierre d'Oriole (ou bien Doriolle ou Doriolle), seigneur à Loiré (Aunis), homme d'Etat de Charles VII que Louis a pris dans ses services. En 1464 Pierre adhéra à la conspiration nobiliaire du Bien public, fut arrêté à Moulins par le duc de Bourbon Jean II dit Bon et livré à Louis qui le gracia bientôt (cf. Nouvelle biographie générale, t. XIV, col. 627—629). Notre document est donc important aussi pour la connaissance de la carrière d'Oriole. En même temps il révèle la capacité de Louis de pardonner, d'excuser les fautes de ses adversaires. Le sort de Pierre d'Oriole est similaire à celui de Guillaume Cousinot, seigneur à Montreuil-sous-les-bois (près de Vincennes), ambassadeur, poète et historien (il naquit vers 1410 et mourut vers 1484) qui fut également emprisonné au début du règne de Louis et servit ensuite comme „chambellan“ et conseiller de politique extérieure (Nouvelle biographie générale t. XII, Paris 1866, col. 264—266). Sur ces deux personnages cf. P. CHAMPION, l. c., II, pp. 57—58.

L'instruction donnée par le roi de Bohême à l'abbé Špán²⁶⁴ qui a été conservée jusqu'à nos jours, permet de connaître les principaux points des négociations. Le roi Georges y rappela avant tout le danger menaçant le duc de Milan du voyage prévu de l'empereur Frédéric III en Italie. A l'arrière-plan de cette expédition il y avait les Vénitiens qui avaient l'intention d'accepter de l'empereur à Venise le duché milanais comme fief pour un Vénitien.²⁶⁵ Cela devait être le début de la mainmise vénitienne sur l'Italie entière. En outre les Vénitiens voulaient s'emparer aussi de l'Empire, car Venise désirait devenir une nouvelle Rome, tête d'un nouvel Empire. Pour cette raison le roi de Bohême avait chargé l'abbé Špán d'informer Galéas-Marie Sforza sur les préparatifs secrets de l'empereur et cherchait en même temps d'empêcher le départ de Frédéric III pour l'Italie et Venise.²⁶⁶ Le roi de Bohême faisait ensuite connaître qu'il était bien disposé pour un accord d'amitié avec Sforza et qu'il s'appliquerait à ce que l'empereur donnât Milan en fief à Galéas-Marie. On savait que feu François Sforza avait offert 60.000 ducats à l'empereur pour l'accord du fief et qu'il avait augmenté cette somme à 80.000 ducats. Feu Pie II y avait ajouté 20.000 ducats et Madame la duchesse d'autres 10.000 ducats. L'empereur refusait toutefois cette somme et demandait 300.000 ducats pour l'accord du fief milanais.

Špán expliqua aux ambassadeurs milanais pourquoi le roi George était prêt à donner l'assistance et l'aide à Sforza. C'était avant tout l'amitié pour le roi de France qui menait le roi de Bohême aux rapports d'amitié avec tous ceux qui étaient en bons termes avec la France. Dans l'esprit des traités d'amitié tchéco-française, l'envoyé du roi de Bohême s'arrangea sur les conditions suivantes avec les ambassadeurs milanais en France :

1) Le duc de Milan enverrait ses plénipotentiaires dans une des villes situées sur la frontière allemande ou bien à Lyon. L'abbé Špán leur remettrait les lettres de Georges adressées à Galéas-Marie, la lettre de créance et les projets du roi de Bohême relatifs aux questions plus haut mentionnées.

2) Le roi de Bohême intercéderait auprès de l'empereur pour que l'investiture fût donnée à Galéas-Marie et à nul autre, moyennant la somme de 110.000 ducats dont 100.000 reviendraient à l'empereur et 10.000 à la chancellerie impériale. Si l'empereur n'était pas d'accord, le roi de Bohême chercherait à réduire la somme demandée.

Si le roi de France l'approuvait, ses envoyés qui viendraient en Bohême pourraient traiter de toutes ces questions. Ils pourraient apporter aussi les

²⁶⁴ Paris, Bibl. nat. Mss. Fr. a. n. 7973, fol. 34.

²⁶⁵ Sur la politique vénitienne cf. p. 26 de la présente étude.

²⁶⁶ Sur les préparatifs de l'alliance à conclure par le pape, les Vénitiens et l'empereur Frédéric III, le duc milanais fut informé en 1467 de Lintz par Sagramora Chiozzo (Archivio di Stato Milano, Carteggio Sforzesco, Alemagna 569, No. 32—36).

documents de Louis XI ayant trait à l'investiture milanaise. Le duc de Milan pourrait compléter cette ambassade par ses plénipotentiaires qui prendraient part au traitement de toutes ces questions. Le roi de Bohême pourrait ensuite organiser les négociations communes des envoyés de l'empereur ainsi que des délégués français et milanais.

En même temps, l'abbé Špán proposa qu'un traité d'amitié fût conclu entre le roi de Bohême et le duc milanais. Naturellement, le roi de France devrait s'exprimer à son tour au sujet de ce traité, car les accords tchéco-milanais ne seraient conclus qu'avec son approbation.

Les projets tchèques se révélèrent encore à cette occasion comme extraordinairement initiés. Le roi Georges savait la tension permanente entre les Vénitiens et Milan et connaissait aussi les appréhensions de Galéas-Marie quant à l'alliance de l'empereur avec les Vénitiens. Il apprit également, et ceci de bonne heure, l'intention de l'empereur de visiter le pape et l'Italie. Il comprit que l'évolution de tous ces événements lui donnait une occasion favorable de gagner le Milanais pour l'alliance tchéco-française naissante. L'ancienne tradition des relations amicales de Louis XI avec François Sforza l'assurait encore dans cette idée. Milan apparaissait donc comme un allié possible et pour cette raison l'ambassade de Špán s'était adressée à Galéas-Marie.

Il paraît que Špán arriva en effet à Milan et que la rencontre à la frontière ou plutôt à Lyon eut lieu. On apprend au moins de l'abbé que le duc remercie le roi Georges des informations aimables et de l'obligeance bienveillante que le roi lui a témoignée. Le duc Galéas-Marie promet d'envoyer en Bohême encore avant Noël une ambassade spéciale qui remerciera et apportera l'accord du duc avec la conclusion du traité d'alliance. Les sources milanaises²⁶⁷ ne permettent pas de prouver la visite de Milan par Špán mais on est en droit de la supposer, à en juger d'après l'intérêt constant du duc à Georges²⁶⁸, et d'après la mention

²⁶⁷ L'archive Carteggio Sforzesco dans Archivio di Stato Milano conservé en fragments ne contient pas de sources à ce sujet comme j'ai pu le constater lors de mes recherches faites à Milan en 1966. Sur la correspondance de Sforza voir les informations chez DANIELE GIAMPIETRO, *Il carteggio originale di Francesco I Sforza* (Archivio storico italiano ser. IV, t. I, Firenze 1878, pp. 358—369).

²⁶⁸ En 1467 (s. d.) l'ambassadeur milanais annonce de Vienne (AS Milano, Carteggio Alemagna 569, Nr. 41) que les croisés se dirigeant en Bohême n'emporteront pas la victoire, qu'il leur faut, à leur avis, d'autres choses du pape que des bulles. Le roi Georges est très puissant et redoutable. En 1468, le renseignement de Venise décrit que Mathias Corvin abandonna le front turc et qu'il combat le roi Georges. Il est intéressant de noter comment l'ambassadeur milanais Gerardus de Collis explique au duc Galéas-Marie Sforza la cause de l'inimitié existant entre Georges et le pape. Il la voit dans le fait que Georges „ha tolto le rendite ali preti“, c'est-à-dire qu'il dépouilla les prêtres des revenus (Mon. Hung. historica, Magyar diplomaciai II, p. 84). Encore en 1469 (AS Milano, Alemagna 569, Nr. 75) et en 1470 (l. c., Nr. 106) il arrive à Milan les informations sur le combat de Georges couronné de succès contre Corvin et contre l'Unité des seigneurs.

faite par Špán de la sœur du duc. L'envoyé tchèque remarque qu'il l'a vue, qu'elle est belle et qu'elle ferait une fiancée convenable pour un membre de la cour royale de Bohême. La politique de mariage pratiquée par Georges se manifesta encore à cette occasion et en même temps, Špán fit preuve d'une certaine prudence. Il était notoire que les Sforza étaient usurpateurs d'extraction commune du trône milanais. Aussi est-ce pour cela que l'abbé avisé remarqua que la sœur du duc était belle et riche mais qu'elle n'était pas de haute naissance. Il est évident que pour la cour royale de Bohême, bien que récemment établie parmi les familles royales, une vieille nobilité était une condition importante.

On ignore quand l'ambassade de Špán retourna en Bohême. Il est toutefois permis de supposer que Georges était content de l'exploit de l'abbé habile. Il s'ouvrait de nouvelles perspectives promettant de nouer de nouvelles amitiés et de conclure des alliances dont le roi de Bohême avait besoin. L'idée du concile créait aussi une image séduisante d'une défense efficace contre la papauté. Ce n'était plus une chimère lointaine et un espoir rêvé mais une perspective réelle. L'attitude réaliste du roi de France envers les projets de Georges était promesse pour le développement favorable d'une ligue antipapale des princes européens.²⁶⁹

Le roi de Bohême avait un grand besoin de ces nouvelles encourageantes. Pendant que Špán était en voyage, une rupture entre Georges et l'empereur se produisit. Déjà en février 1467 on n'avait abouti à aucun arrangement, car l'empereur avait repoussé les plaintes de l'ambassade de Georges, hésita à payer la somme due et alla jusqu'à manifester son accord avec l'interdit lancé contre Georges. Il était caractéristique qu'il reçut en même temps l'ambassade de l'Union des seigneurs tchèques montrant ainsi publiquement le changement de son opinion.²⁷⁰

S'accrut aussi la pression de la curie papale qui cherchait — d'abord en vain — à séparer Georges des Etats de Silésie et de Lusace.²⁷¹ Les attaques des

²⁶⁹ L'opinion de Bachmann d'après laquelle le plan de la ligue des princes et le projet de la convocation du concile auraient crevé comme une bulle de savon, est donc entièrement erronée (A. BACHMANN, *Über König Georg von Böhmen und Gregor Heimburg*, MVGDB XXXV, 1897, p. 149). En rapport avec la mission de Špán on pourrait peut-être citer la lettre de Louis XI contenant l'ordre de payer „trente escuz“ à l'envoyé du roi de Bohême (*Lettres de Louis XI, roi de France*, t. VII, 1900, pp. 135—136). L'éditeur a mis la date de 1478 pour la seule raison qu'en 1478 le roi séjournait aux environs de Chartres où la lettre fut éditée. Néanmoins, même en 1467 la cour royale n'était éloignée plus de 30—40 kilomètres de Chartres (cf. *Lettres de Louis XI*, t. XI, 1909, p. 66).

²⁷⁰ Au nom de l'Union de Zelená hora, Burián de Gutštejn se rendit auprès de l'empereur Frédéric III (ТОМЕК, VII, 141).

²⁷¹ I. c., 149.

idéologues pontificaux reprirent en même temps.²⁷² Contre les menaces d'une croisade, le roi Georges eut de nouveau recours, aux conseils de Grégoire de Heimbourg, à l'idée du concile général. Le 14 avril 1467, il convoqua l'ensemble des Etats de Prague et le clergé dans la salle de la cour royale dans la Vieille ville de Prague et y lut son célèbre Appel.²⁷³ Le roi de Bohême accusé à tort et condamné injustement en appelait d'abord au pape et annonçait qu'il en appellerait au concile général²⁷⁴ si sa prière n'était pas exaucée. Il ne s'agissait plus ici d'un concile convoqué par le pape comme c'était le cas une année auparavant²⁷⁵ mais d'un concile général convoqué peut-être même contre la volonté du pape. Dans un discours tchèque qui provoqua une émotion parmi les assistants et qui encouragea les calixtins²⁷⁶ en scandalisant les catholiques,²⁷⁷ le roi Georges rappela le décret „Frequens“ du concile de Constance qui avait

²⁷² Cf. p. ex. l'opuscule du frère mineur Gabriel de Vérone (P. JOACHIMSOHN, *Die Streitschrift des Minoriten Gabriel von Verona gegen den Böhmenkönig Georg Podiebrad vom Jahre 1467* (Programm zum Jahresbericht des K. Real-Gymnasium zu Augsburg 1895/96, Augsburg 1896, pp. 9—43). La lettre adressée par l'évêque de Bratislava Rodolphe à un doyen témoigne de la méthode dont usaient les adversaires de Georges. Le doyen devait détourner les adhérents de Georges et les ramener à l'obéissance du pape: „S'ils ne le font pas, ils seront frappés d'une terrible interdiction qui menace tous les auxiliaires des hérétiques, ils tomberont en damnation éternelle, leurs propriétés et biens seront confisqués (FRA II, 46, 49—50).

²⁷³ TOMEK, VII, 151. Apologie, oeuvre de Grégoire de Heimbourg (cf. F. G. HEYMANN, l. c., p. 418) éditée dans FRA 20, 647—660. L'instrument de notaire relatif à l'appel de Georges se trouve dans FRA 20, 454—458. Sur l'appel interjeté par Georges au concile comme le fit Marsile de Padoue, Dante (?) et Occam voir T. PEŠINA DE ČECHOŘOD, *Mars Moravicus*, Praga 1677, 800.

²⁷⁴ Le 3 juin 1466, Georges explique à Casimir de Pologne pourquoi il interjeta appel „ad universale concilium“ (FRA II, 20, 461). Dans l'Apologie, Georges parle à Paul II: „Sed veritus es, ne sacrorum conciliorum iam pridem per te et imperatorem calcata convaleretur auctoritas et spurcia tua per mundum veheretur.“ (FRA II, 20, 659).

²⁷⁵ Ce fut l'instruction à l'intention de l'ambassade tchèque à Rome (l'auteur en fut M. Mair — éd. FRA II 20, 384) qui parla du concile à être convoqué par Paul II. A ce moment-là, il apparut encore une autre alternative — si le pape refusait de convoquer le concile, on pourrait se reposer sur les légats plénipotentiaires (FRA II 20, 385).

²⁷⁶ Déjà le 24 février 1467, à la diète de Prague, les Etats calixtins s'adressèrent au nom de la noblesse et des villes au roi Georges lui demandant de défendre les Compacts et les décrets du concile de Bâle (FRA II 20, 430). Quant à l'Apologie, même la noblesse catholique l'approuva. Un beau témoignage à ce sujet est la lettre adressée par Vilém de Rábí au légat papal Rodolphe, évêque de Bratislava, en juillet 1467 (FRA II 20, 469—72). Elle fournit en même temps l'exemple d'une tolérance religieuse éclairée. En firent preuve aussi les gentilshommes catholiques dans le message prononcé par leur porte-parole à Venise en septembre 1466 (FRA II, 46, 41—43).

²⁷⁷ Hilarius de Litoměřice même s'opposa à Georges. Il se réclamait de la bulle „Execrabilis“ de Pie II et demandait au roi de ne pas en appeler au concile (T. PEŠINA DE ČECHOŘOD, *Phosphorus septicornis*, Praga 1673, p. 265).

formulé la nécessité de convoquer régulièrement le concile.²⁷⁸ Les idées avec lesquelles l'abbé Špán était parti pour la France et qui apportaient l'élan révolutionnaire dans la situation politique européenne, retentirent de nouveau à cette occasion.

Avec la même énergie, le roi Georges chercha à imposer la convocation du concile dans sa lettre adressée à la diète de l'Empire qui se réunit à Nuremberg²⁷⁹ en juillet 1467. Craignant l'outrage essuyé par l'ambassade tchèque une année auparavant, le roi Georges n'envoya pas cette fois-ci ses délégués à Nuremberg. Il se contenta d'adresser le plaidoyer de sa cause aux princes siégeant à la diète. Il protestait contre le procédé de la curie papale et exhortait la diète à intercéder en faveur de la convocation d'un concile général. Il souligna que le temps où le concile aurait dû se réunir, était déjà écoulé. Il dit qu'il voulait se défendre au concile mais qu'il était aussi prêt à se soumettre là aux sentences du corps ecclésiastique. Il remarqua que cela ne voulait pas dire qu'il admettait l'ingérence de la puissance spirituelle des clercs dans les affaires temporelles ou même qu'il approuvait la supériorité des clercs sur la puissance séculière, les souverains.²⁸⁰ La diète de l'Empire sympathisa avec les idées exprimées dans l'Appel tchèque, fut toutefois incapable de faire quoi que ce fût. Elle resta neutre sans décider de la convocation du concile.

Les adhérents du mouvement conciliaire se concentraient ainsi en Bohême et en France sans être à même de gagner d'autres souverains pour la convocation du concile. Ce fait même jetait de tristes ombres sur le destin de la coopération tchéco-française naissante.

Dans les mois d'été 1467 — ainsi que les accords l'avaient prévu — l'ambassade française arriva à Prague.²⁸¹ Il paraît que le principal sujet des négociations était encore la convocation du concile. Le gentilhomme et l'abbé français qui étaient à la tête de la délégation, traitèrent probablement aussi de la ligue des princes et peut-être également des préparatifs d'une campagne militaire à entreprendre par Georges contre le Luxembourg. Ces questions étaient naturellement tenues en secret comme cela avait été le désir exprès de Louis lors de ses négociations avec l'abbé Špán au printemps. On ignore si Špán prit part aux pourparlers à Prague de même qu'on en ignore les résultats et la date du départ

²⁷⁸ T. PEŠINA DE ČECHOROD, *Mars Moravicus*, p. 799, remarque, en se reposant sur les sources de l'époque, que Georges justifiait son appel au concile „ex ordine in magna synodo Constantiensi præfinitum [et per sacrum Basiliense salubriter confirmatum] et de decennio in decennium perpetuis futuris temporibus celebrandum.“ L'intercalation relative au concile de Bâle (marquée dans le texte cité [], ne figure pas dans le texte édité par F. Palacký dans FRA II, 458, La lettre adressée à Casimir parle aussi bien de l'appel au concile de Constance qu'au concile de Bâle (FRA II, 20, 461).

²⁷⁹ F. G. HEYMANN, l. c., p. 463.

²⁸⁰ F. PALACKÝ IV, 2, 408—409.

²⁸¹ FRA II, 20, 489.

des envoyés français. Le soupir de Palacký que „ce qui c'était passé à ce sujet" tomba dans l'oubli",²⁸² reste en vigueur.

On sait seulement que similairement comme nombre d'autres vastes desseins de Georges, les plans de l'alliance tchéco-française, d'une campagne militaire au Luxembourg et du concile général, échouèrent. La furie guerrière se jeta sur le roi Georges, les troupes des croisés allemands se mirent du côté des rebelles autochtones. Les troupes lusaciennes attaquèrent et, le 31 mars 1468, Mathias Corvin ouvrit les hostilités contre Georges. Le roi de Bohême dut faire front à de nouveaux coups et concentrer son attention sur de nouveaux ennemis.²⁸³

Il est peut-être permis de supposer que si le roi de France avait continué à procéder de la manière convenue, le roi de Bohême aurait été prêt à tenir ses engagements. Néanmoins, le roi Louis XI fut lui-même obligé de renoncer à son lointain allié tchèque, car justement en 1467, une nouvelle tentative de réconcilier la France avec Rome se produisit. Ce fut le cardinal Jean Balue, nouvellement institué, qui sut acquérir une position plus favorable auprès du pape pour Louis et qui obligea le roi d'abroger de nouveau la Pragmatique Sanction.²⁸⁴ En revanche, la curie donna à Louis XI le droit de disposer de certains bénéfices et renonça à ses prétentions concernant la dîme. Le roi eut toutefois beaucoup de difficultés avec les Etats qui refusaient de se mettre d'accord avec l'abolition de la Pragmatique Sanction.²⁸⁵ De nouvelles attaques violentes contre le pape retentirent à la diète où la commune des Etats soutenue par l'Université de Paris, soulignait les pertes financières²⁸⁶ qui en résulteraient pour la France, et menaçait le pape d'un nouveau concile.

Dans cette opposition des Etats se firent entendre aussi des voix refusant de divulguer les bulles papales contre Georges en France. Le pape Paul II était incapable d'imposer sa revendication que la bulle annonçant l'excommunication de Georges fût proclamée publiquement. Le roi s'adressa à ce sujet au parlement et un de ses conseillers élaborâ une série de huit raisons qui se prononçaient contre la demande du pape.²⁸⁷ Le roi de France ne pouvait pas rendre

²⁸² F. PALACKÝ IV, 2, 412.

²⁸³ Cf. F. G. HEYMANN, l. c., p. 437 et suiv, qui a trouvé des titres exacts en intitulant le chapitre 19 „Mais l'épée paraît être plus puissante" et le chapitre 20 „Mars Hungaricus" (p. 476 et suiv.)

²⁸⁴ J. COMBET, *Louis XI et le Saint-Siège*, p. 67. En ce qui concerne les difficultés qui empêchaient Louis XI de réaliser les projets du roi Georges, on peut renvoyer à la situation en 1464 où les problèmes de politique intérieure et l'appréhension de l'alliance avec les hérétiques tchèques réduirent également à néant les tentatives de conclure l'alliance tchéco-française (de celles-ci a traité très bien V. L. TAPIÉ, l. c., pp. 116—117).

²⁸⁵ J. COMBET, l. c., p. 69.

²⁸⁶ On disait qu'à la suite de cet acte, 2 millions écus iraient de France à Rome par an (COMBET, l. c., p. 69).

²⁸⁷ COMBET, l. c., p. 74, identifie tout à fait incorrectement le projet avec l'attitude du roi et cite erronément de l'ouvrage P. Cl. DANOU, *Essai historique sur la puissance tempo-*

publique l'excommunication dont avait été frappé un autre roi chrétien. Il n'y était pas autorisé, il n'en existait même aucun cas précédent dans l'histoire française. C'était d'ailleurs une grande audace de la part du pape que de s'arroger le droit de destituer les rois de leurs dignités — cela pourrait mener très loin. En outre il était inadmissible de distribuer les documents sans autorisation du roi de France. Le troisième argument contre la publication de la bulle, le conseiller anonyme le voyait dans le contenu du document où le pape s'appropriait le droit exclusif de lever les taxes ecclésiastiques. Ensuite on ne pouvait pas se mettre d'accord avec l'idée que toute personne qui s'exprimait de façon critique au sujet des documents édités par le Saint-Siège devait être excommuniée. S'il en était ainsi tous les mandats et toutes les ordonnances du roi de France visant les bulles du pape romain devraient perdre leur valeur. La thèse suivant laquelle tous ceux qui ordonnaient de lever de nouveaux droits et péages dans le pays étaient excommuniés, contredisait de la même manière les lois françaises. Il était en outre impossible de publier en France la bulle qui abolissait les privilèges et les droits des princes et des rois ayant attaqué la bulle. On ne pouvait pas se mettre d'accord avec l'opinion d'après laquelle le roi était le dernier homme dans le pays. Il en était de même pour les châtiments dont la bulle menaçait. Enfin, la bulle offensait le royaume de France, car l'hérésie n'y avait jamais foisonné. L'attitude est donc exprimée sans équivoque sous forme d'un ensemble d'arguments repoussant l'appel du pape. Le roi Louis partagea non seulement les opinions des Etats mais alla jusqu'à défendre la publication et la divulgation en général des bulles papales sans son autorisation.²⁸⁸ Il est évident que sa concession en matière de la Pragmatique Sanction ne fut qu'un stratagème. Le rusé souverain le donna d'ailleurs nettement à entendre à l'opposition des Etats. N'ayant pas trouvé compréhension auprès de celle-ci, il eut recours aux châtiments et à la destitution des agents responsables. Il est possible qu'à ce moment déjà, Louis cherchât à se couvrir par sa réconciliation avec le pape, car l'évolution tournait en un long conflit entre la Bourgogne et la France.

En 1467 le duc Philippe le Bon mourut. Sa disparition mit fin à l'espoir de Louis d'aboutir à la détente de la tension traînante et de trancher les dissensions violentes par moyens pacifiques. Le successeur de Philippe, Charles le Téméraire,

relle des papes et sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, 4^e éd., t. II, Paris 1818, p. 265 (pas 264). L'erreur s'est produite déjà chez Danou, car le document édité par PITHOU, *Traité des droits et libertés de l'Eglise Gallicaine*, Paris 1731, 3^e éd., p. 27 n'est qu'une proposition pour le roi. Il est toutefois évident que l'attitude du roi envers la bulle était négative et que l'auteur anonyme ne faisait que recueillir les arguments pour ce refus. La bulle que Louis XI refusait de faire publier était sans doute une bulle générale sur l'interdit édité jeudi saint 1467 (cf. l'édition dans *Scriptores rerum Silesiacarum IX*, Breslau 1874, pp. 222—223).

²⁸⁸ COMBET, l. c., p. 75.

son fils et héritier, se distingua déjà comme prince par son art d'attiser les querelles entre la France et la Bourgogne et d'exciter la rivalité des deux États pour le pouvoir. En 1468 ce duel culmina par une rencontre militaire et par la captivité honteuse du roi à Péronne.²⁸⁹ Il apparut alors que le roi Louis avait mal calculé son affaire. Le pape sympathisait avec Charles le Téméraire et le cardinal Balue perfide pensait plus à lui-même qu'à son souverain.²⁹⁰ L'évolution des événements entraîna donc le roi de France loin de la coopération tchéco-française et du concile général. L'intérêt pour la Bohême ne s'éteignait pourtant pas en France. On en trouve les traces dans les informations sur la noblesse tchèque et son héraldique,²⁹¹ dans l'effort de développer en France l'industrie minière à l'instar tchèque,²⁹² et on peut suivre des rapports tchéco-français aussi sous les Jagellons.²⁹³

Le roi Georges connaissait sans doute ces revirements de la politique française antipapale et comprit aussi que Louis XI n'était pas en état de tenir ses engagements même s'il cherchait à intercéder à Rome en faveur du roi de Bohême.²⁹⁴ L'idée du concile général s'éteignit au fond de la bagarre guerrière, et l'alliance tchéco-française de même qu'une campagne militaire commune perdirent tout espoir de réalisation. Elles devinrent plutôt un pieux désir qu'une réalité. Le roi Georges dut tenir front à l'agression des croisés. Mathias Corvin ouvrit les hostilités. Dans cette situation désespérée, le roi de Bohême trouva encore une issue. La politique de Georges se détourne de la France et de l'idée conciliaire²⁹⁵ et s'oriente sur la Pologne. On prépare un traité sur la

²⁸⁹ K. BITTMANN, *Die Zusammenkunft von Péronne. Ein Beitrag zur Kritik an den Mémoires des Philippe de Comynnes* (HZ 184, 1, 1957, pp. 19—64). Pour Louis XI l'année 1468 fut une année très mauvaise, pleine de difficultés (Histoire de France I, Paris, Larousse, 1954, p. 218.)

²⁹⁰ Sur l'attitude de Balue voir H. FORGEOT, *Jean Balue*, l. c., p. 61.

²⁹¹ Cf. Bibliothèque nationale Paris Ms. Fr. 4929, fol. 221—221^v „Les Armes du Roy de Behaigne“. On y trouve naturellement aussi les armoiries des seigneurs de Rožmberk, de Wartenberk, de Rýzmburk etc. Il est intéressant que p. ex. la Pologne, la Hongrie, l'Autriche et les princes de l'Empire y manquent! Voir encore MS. Fr. 5232, fol. 472^v à 479 (il faut y corriger l'indication du catalogue: Le fol. 473 ne porte pas sur Méran mais sur la Moravie („Marhem“).

²⁹² Cf. Ordonnances des rois de France de la troisième race, XVII, Paris 1820, p. 446, de septembre 1471.

²⁹³ Cf. p. ex. les renseignements sur l'ambassade envoyée en Bohême en 1478 (*Lettres de Louis XI, roi de France*, tome VII, éd. J. Væsen, Paris 1900, pp. 135—136). Similairement en 1481 un traité d'amitié fut conclu entre Louis XI et le roi de Bohême Vladislav (Bibl. nat. Ms. Fr. n. a. 7973, fol. 113).

²⁹⁴ On apprend qu'en janvier 1470 le roi de France envoya une ambassade auprès du pape, mais Paul II ne prit l'intercession de Louis en considération (FRA II, 20, 618).

²⁹⁵ Dans le manifeste de Georges adressé aux princes de l'Empire le 1^{er} janvier 1470, on ne trouve point mention sur le concile (FRA II, 20, 610—615). Georges y revient sur sa demande d'une audience publique devant le pape.

succession des Jagellons en Bohême.²⁹⁶ Ainsi naît un autre des projets géniaux du grand souverain tchèque qui sut soumettre ses ambitions de famille et personnelles aux intérêts du pays et de l'Etat. Mais c'est déjà un autre chapitre dans l'histoire de la politique extérieure poursuivie par Georges.

* * *

Il ne reste qu'à apprécier les tentatives faites en vue d'atteindre un rapprochement entre la Bohême et la France dans la période 1462—1467. Il ne subsiste probablement aucun doute sur le fait que c'était un épisode important dans l'histoire politique européenne et qu'il faudra apporter des corrections et compléments dans ce sens à l'histoire tchéco-française. Les influences tchèques agissaient sur l'orientation antipapale de la politique française et contribuaient aussi à l'approfondissement des divergences entre le roi, les seigneurs et les prélats. Ce n'étaient point de menus épisodes mais des tendances de politique internationale très marquées par lesquelles la France et la Bohême apportaient de nouvelles inspirations dans la politique européenne. L'activité diplomatique de Georges revêt une importance et un attrait particulier par le fait qu'elle s'appuie sur l'idée conciliaire et sur la ligue pacifique des princes ainsi que sur le plan d'une coalition antipapale. C'étaient des courants politiques très progressistes, c'étaient des tentatives remarquables cherchant à briser l'universalisme moyenâgeux, c'étaient des efforts d'imposer la souveraineté des Etats nationaux, c'était l'expression d'une laïcisation de la vie de l'Etat, c'étaient en général des symptômes d'une nouvelle pensée politique naissante qui s'écartait déjà des cadres moyenâgeux. On s'étonne dans quelle mesure la cour royale de Bohême fût renseignée, on admire la coopération remarquable de Georges avec l'humaniste Grégoire de Heimbourg. Prague se situait alors au premier plan de l'activité politique européenne et ceci par son imaginative, par la hardiesse et par l'envergure des conceptions politiques. Il va sans dire que dans la politique de Georges le désir était souvent père de l'idée, la réalité s'effaçait souvent devant la fantasie déchaînée, mais le caractère peu réel de nombreux projets ne peut pas diminuer l'importance des plans politiques. En tout cas, le souverain tchèque se distingua favorablement, par la hardiesse de ses considérations de politique extérieure, de nombreux de ses contemporains et successeurs qui étaient incapables de voir derrière les remparts des demains et de se soulever au-dessus de leur propre ombre. Les tentatives de conclure une alliance tchéco-française dans la période 1462—1467 marquent donc une contribution politique importante dans l'histoire politique, diplomatique et idéologique de l'Europe au XV^e siècle.

Traduit par K. Trojanová

²⁹⁶ F. G. HEYMANN, l. c., pp. 502—3 et 533—5.